

FSP CODEVELOPPEMENT MALI

**Pratiques associatives des migrants pour le
développement de leur pays d'origine : le cas des
migrants maliens de France
originaires de la Région de Kayes**



REMERCIEMENTS :

Nous tenons particulièrement à remercier :

Tous les responsables associatifs qui ont la gentillesse de nous avoir accordé du temps et de l'attention,

Tous les villageois et responsables communaux qui nous ont accueillis pour leur grande hospitalité,

Olivier Kaba, pour son appui et son soutien méthodologique tout au long de ce stage,

L'équipe du pS-Eau, en particulier Gilles Cressan et Guillaume Aubourg pour leurs précieux conseils et leur disponibilité durant la partie du stage en France,

L'équipe d'AGED, en particulier Pierre Levy et Kasse Sacko pour leur appui et l'organisation de la partie au Mali,

Jean-Pierre Prod'homme, pour son soutien dans toute la préparation de cette année de stage long,

Mali Bâ, Mohammadou Traoré et Sory Kanté, nos accompagnateurs pendant les missions, pour leur aide et leur disponibilité,

Abdoul Wahab Sissoko, notre chauffeur, pour son appui et ses services,

Morgan Le Bot ainsi que tous les VP, pour leur accueil et leur soutien au Mali,

Et toutes les autres personnes qui ont croisé notre route pendant cette étude.

SOMMAIRE

INDEX DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : **10**

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE **10**

I. LE CONTEXTE MIGRATOIRE MALIEN EN FRANCE **11**

A. Contexte et causes de l'émigration des Soninkés **11**

B. L'évolution des flux migratoires en provenance de l'Afrique Subsaharienne **12**

- 1 Les premiers migrants venus d'Afrique subsaharienne 12
- 2 Les migrants du Sahel : de 1960 à 1975 12
- 3 Les regroupements familiaux : de 1975 aux années 80 13
- 4 L'immigration des années 90 à aujourd'hui 13

C. Les Maliens en France et leurs liens avec leur société d'origine **13**

- 1 L'aide familiale et le rôle économique des migrants 13
- 2 Les pratiques collectives d'investissement et d'épargne 14

D. Perspectives des actions des ressortissants maliens en France **14**

II. LE CODÉVELOPPEMENT **15**

A. Actions des pouvoirs publics français en direction des migrants : PDLM, PMIE **15**

B. La politique de codéveloppement initiée en 1997, une première tentative **16**

C. La convention de codéveloppement établie en 2000 **17**

D. Le FSP Codéveloppement Mali **18**

1. Objectifs 18
2. Missions 18
3. Origine de la mise en place 19
4. Le dispositif 19
5. La composante Développement local 19

III. LE CONTEXTE MALIEN, DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES ACTIONS DES MIGRANTS **20**

A. Contexte général malien **20**

B. La décentralisation au Mali **21**

1. Le dispositif administratif de la décentralisation 21
2. Décentralisation et dynamiques locales 22

C. Les programmes sectoriels de développement **23**

DEUXIEME PARTIE : **26**

PRESENTATION DE L'ETUDE, METHODOLOGIE **26**

IV. DÉMARCHE GÉNÉRALE, DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE **27**

A. Déroulement de l'étude **27**

B. Les corpus d'enquête **27**

1. Les interlocuteurs principaux : migrants et bénéficiaires 27
2. Enquêtes complémentaires : 29

V. PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON **29**

A. Présentation des corpus d'enquête : **30**

1. Les associations de migrants 30
3. les communes 35
4. Les services techniques et opérateurs d'appuis 36

B. Représentativité de l'échantillon, limites de l'enquête : **37**

VI. CAPITALISATION ET TRAITEMENT STATISTIQUE DES DONNÉES **37**

A. Base de données : **37**

B. Calculs économiques sur le coût des projets : **38**

TROISIEME PARTIE : **39**

SYNTHESE ET ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETES **39**

I. UNE CONTRIBUTION CROISSANTE DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS DANS LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE **40**

A. Estimation des volumes investis par village **40**

B. Une multiplication constante des actions appuyées par les migrants **42**

C. Une progression continue des volumes investis **42**

5. Estimation des volumes investis à l'échelle régionale 42
6. Evolution globale des sommes investis : 43
7. Variations récentes des volumes envoyés : 44
8. Evolution du coût moyen des réalisations 44
9. Evolution des cofinancements : 44

II. LES SECTEURS D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS **46**

A. Données générales **46**

1. Nombre de réalisations par secteur 46
2. Volumes investis par secteur 47

B. Infrastructures hydrauliques : **49**

1. Evolution du secteur : 49
2. Schéma de gestion des ouvrages et répartition des responsabilités 50
3. Etat des lieux quantitatif des réalisations des migrants dans la zone d'étude : 51
4. Rôle des migrants dans le secteur de l'hydraulique et impact de leurs interventions 53

C. Le secteur éducatif **56**

1. Evolution du secteur 56

2.	Gestion des ouvrages et répartition des responsabilités	57
3.	Etat des lieux quantitatif des réalisations des migrants dans la zone d'étude	57
4.	Rôle des associations des migrants dans le secteur de l'éducation et impact de leurs réalisations	58
D.	Infrastructures de santé :	61
1.	Evolution du secteur :	61
2.	Gestion des ouvrages et répartition des responsabilités	61
3.	Etat des lieux quantitatif des réalisations des migrants dans la zone d'étude	62
4.	Rôle des associations de migrants dans le secteur de la santé et impact de leurs réalisations	63
E.	Les projets agricoles	65
1.	Evolution du secteur	65
2.	Impact de ces réalisations dans la zone d'étude	66
3.	Fonctionnement et état des réalisations	66
F.	Le domaine religieux	66
III.	EVOLUTION DU CONTEXTE, ÉVOLUTION DES PRATIQUES	67
A.	Le positionnement des associations de migrants face à une multiplication des acteurs dans la zone	67
B.	Une implication croissante des structures locales dans les réalisations des migrants	69
1.	Implication des structures locales par les programmes d'appui au développement	69
2.	Origine de l'initiative des projets	69
3.	Maîtrise d'ouvrage des projets	70
C.	Le positionnement des migrants dans le nouveau contexte de la décentralisation	71
1.	Apparition de regroupements d'associations de migrants à une échelle communale :	72
2.	Implication des associations de migrants dans l'élaboration des plans de développement communaux	72
3.	Participation des migrants aux projets communaux	72
4.	La collaboration migrants-communes : des réactions contrastées	73

CONCLUSION

ANNEXES

INDEX DES ABREVIATIONS

ADR	Association pour le Développement Rural
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AGED	Agence Générale d'Expertise pour le Développement
AGETIER	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructure et des Equipements Ruraux
AMADE	Association Malienne pour le Développement
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APDS	Association pour le Développement de Soroma
APE	Association de Parents d'Elèves
APR	Aide Publique à la Réinsertion
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Internationale de Développement
BM	Banque Mondiale
CADRK	Cellule d'Appui au Développement de la Région de Kayes
CAMIDE	Centre d'Appui à la Microfinance et au Développement
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CCC	Centres de Conseil Communaux
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CCN	Cellule de Coordination Nationale
CORENS	Collectif Régional pour la Coopération Nord-Sud
CRPO	Contrat de Réinsertion dans le Pays d'Origine
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSR	Centre de Santé de Référence
DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DPM	Direction des Populations et des Migrations
DRAER	Direction Régionale de l'Aménagement et de L'Equipement Rural
DRAMR	Direction Régionale d'Appui au Monde Rural
DRHE	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Énergie
DRS	Direction Régionale de la Santé
FAFRAD	Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement
FDL	Fond de Développement Local
FMI	Fond Monétaire International
Franc CFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
FSP	Fond de Solidarité Prioritaire
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural
GTZ	Gesellschaft fur Technische Zusammenarbeit
IGIP	Ingenieur Gesellschaft für Internationale Planungsaufgaben
IQF	Invitation à Quitter la France
KARED	Kaarta pour l'action et la recherche développement
KFW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
OFpra	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OMRI	Office Montreuillois des Relations Internationales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSIM	Organisation de Solidarité Internationale issue des Migrations
PACEDEL	Programme d'Appui aux Communes et au Développement Local
PAEP	Projet d'Alimentation en Eau Potable
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PDC	Plan de Développement Communal
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDESC	Programme de Développement Économique et Social de la Commune

PDLM	Programme Développement Local Migration
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PMA	Paquet Minium d'Activité
PMIE	Programme Migration et Initiatives Économiques
PMRE	Programme de Mobilisation des Ressources en Eau
PNIR	Programme National d'Infrastructure Rurale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEC	Programme de Développement de l'Education
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
PRP	Programme de Réduction de la Pauvreté
PRS	Programme Régional Solaire
pS-Eau	Programme Solidarité Eau
RH	Rapatriement Humanitaire
SLACAER	Service Local d'Appui Conseil pour l'Aménagement et l'Equipement Rural
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
TDRL	Taxe de Développement Régional et Local
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United States Agency for International Development

INTRODUCTION

Frontalière du Sénégal et de la Mauritanie, la région de Kayes, première région du Mali, est la zone d'origine de la grande majorité des immigrés maliens de France, et notamment la zone située au Nord du Fleuve Sénégal à dominance Soninké. On estime à 80% la représentation de ses ressortissants dans la population immigrée malienne de France¹. L'une des spécificités des ressortissants de cette région en France, et plus largement des migrants originaires du Bassin du Fleuve Sénégal, réside dans le lien communautaire très étroit qu'ils entretiennent avec leurs villages d'origine. Ainsi, la structuration de la communauté malienne en France, calquée sur l'organisation traditionnelle villageoise, a progressivement donné naissance aux associations de migrants, dont les activités se sont spécialisées dans l'appui au développement de leur village d'origine. Peu à peu formalisées et officialisées depuis le début des migrations dans les années 60, ces OSIM, Organisations de Solidarité Internationales issues des Migrations, sont désormais des actrices à part entière du champ de la solidarité Nord-Sud. Leur démarche spécifique s'inscrit dans ce que l'on appelle depuis quelques années le « codéveloppement » (coopération pour le développement).

Dans la région de Kayes, fortement subventionnée par les envois financiers des ressortissants à l'extérieur, les questions relatives à l'émigration et à sa participation au développement de la région d'origine constituent un enjeu important au sein de la coopération entre la France et le Mali². Avec le démarrage du nouveau Fond de Solidarité Prioritaire (FSP) Codéveloppement Mali, les Etats malien et français ont pour objectif de valoriser les apports des migrants en direction de leur pays d'origine. L'action de ce FSP à travers l'accueil de porteurs de projets et le cofinancement de leurs actions va permettre un travail prospectif important dans le domaine du codéveloppement. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre stage long de seconde année à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon. Commandité et supervisé par la Cellule Technique du FSP Codéveloppement Mali, il doit contribuer à ce travail de prospection et de capitalisation sur les pratiques du codéveloppement. Plus précisément, cette étude se focalise sur les actions collectives des migrants par le biais de leurs associations. Elle vise à réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif des actions de ces associations.

L'étude s'est déroulée successivement sur les deux espaces français et malien ; en France, l'appui logistique et le suivi du stage a été assuré par la cellule relais du FSP Codéveloppement Mali, basée au pS-Eau (Programme Solidarité Eau), puis au Mali, l'étude s'est poursuivie avec le concours de l'AFVP (Association française des Volontaires du Progrès) et de l'AGED (Agence Générale d'Expertise pour le Développement) à Kayes.

Un travail bibliographique, présenté en Première Partie, a permis d'appréhender le contexte de la migration des maliens de la Région de Kayes et la dualité de leur positionnement entre la France et le Mali. De plus, le Mali connaît un certain nombre de mutations, au niveau institutionnel (décentralisation en particulier) mais aussi dans la mise en œuvre du développement (multiplication des acteurs et des programmes nationaux) ; parallèlement en France, les politiques d'immigration se sont durcies, les formes de migration des maliens ont progressivement changé et la situation des immigrés tend à se précariser. Ce travail bibliographique a ainsi mené à s'interroger sur l'évolution de la contribution financière des migrants par le biais de leurs associations, sur leur lien avec les acteurs locaux et le positionnement de chacun dans le montage des projets et enfin sur l'évolution de leur démarche par rapport aux changements de contexte auxquels ils ont été confrontés depuis le début de leurs interventions.

Les principaux thèmes et problématiques dégagés ont conduit à la définition de la méthodologie d'enquête. La rencontre d'une quarantaine d'association de migrants puis de leurs homologues au Mali a constitué la base du travail d'enquête mené sur les deux espaces, complétée

¹ Gaillot D., *Essai sur la question du retour au pays : le cas des Soninké et des Haalpulaar*, université Paris VIII, 2000

² Poulteu E., Daum C., Diakité M., Neu D., Sene S., *Evaluation PDLM au Mali et au Sénégal*, GRETE, 2000

par divers entretiens avec un certain nombre d'acteurs liés à l'activité des migrants. Les aspects méthodologiques ainsi qu'une présentation détaillée de l'échantillon sont présentés en Deuxième Partie.

Les informations et données chiffrées récoltées ont permis, dans la Troisième Partie, de décrire, tout d'abord d'un point de vue quantitatif, quels ont été les apports collectifs des migrants en direction de leurs villages et leur évolution depuis le début des migrations vers la France dans les années 60-70. L'enquête a également permis de faire apparaître les principaux secteurs d'intervention et l'évolution des domaines privilégiés par les associations. Enfin, les migrants sont confrontés aux changements du contexte local dans lequel ils interviennent ; il s'agira donc en dernier lieu de décrire les mutations engendrées par ces changements dans les pratiques et le mode d'intervention des associations de migrants.

PREMIERE PARTIE :
SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

Cette synthèse bibliographique donne les principaux éléments permettant de restituer les actions des migrants dans leurs contextes malien et français. Une première partie retrace les différentes étapes de la migration malienne vers la France et caractérise de façon générale le mouvement associatif des maliens de France. Ensuite une définition plus précise du concept de codéveloppement sera proposée ainsi qu'une description du dispositif dans lequel s'inscrit cette étude. Enfin un point sera fait sur l'actualité institutionnelle malienne et les principaux programmes sectoriels en vigueur dans lesquels les actions des migrants sont susceptibles de s'inscrire.

I. Le contexte migratoire malien en France

A. Contexte et causes de l'émigration des Soninkés

La migration est inscrite dans l'histoire du peuple Soninké depuis la chute de l'Empire Soninké du Ghana (au XIII^{ème} siècle)¹. Elle s'est d'abord traduite par des mouvements migratoires en direction d'autres pays africains. Au XX^{ème} siècle, les bouleversements entraînés par la colonisation, tant économiques qu'écologiques (provoqués par des pratiques agricoles inadaptées), mettent à mal les sociétés traditionnelles rurales. Les populations Soninkés à l'origine spécialisées dans le commerce², ont dû opérer une reconversion brutale dans les secteurs primaires et secondaires durant cette période de colonisation, ce qui a engendré des flux migratoires massifs notamment en direction du Sénégal, pour la culture d'arachide. Après la colonisation, les flux se sont davantage orientés vers la France métropolitaine, et, dans une moindre mesure vers d'autres pays européens.

Les causes motivant le départ des migrants de la vallée du fleuve Sénégal ont évolué avec le contexte de leur pays d'origine, et la situation économique des pays d'accueil.

Dans les conditions économiques précédant les années 70, les opportunités d'emploi, promues par les pays d'accueil eux-mêmes, demandeur de main d'œuvre non qualifiée avec la reconstruction d'après-guerre, motivent les travailleurs à s'expatrier vers la France³. Cependant, La seule dimension économique ne suffit pas, à décrire le phénomène migratoire, et les motivations d'ordre social ne sont pas négligeables.

D'une part, le statut figé des jeunes dans les sociétés gérontocratiques traditionnelles encourage les jeunes gens à l'expatriation, moyen de s'affranchir de l'autorité hiérarchique pour prospérer ailleurs, d'acquérir une épargne personnelle et le statut d'adulte. D'autre part, le lignage de naissance pèse sur certaines catégories sociales. L'initiative des descendants d'esclaves est très limitée au sein des villages, et partir constitue pour certains une opportunité de promotion, dans l'ordre social des sociétés occidentales. Enfin, les femmes, qui commencent à émigrer plus massivement à partir des années 80 (regroupements familiaux), peuvent entrevoir également la possibilité de s'émanciper de l'ordre social traditionnel⁴.

La dimension économique de la migration vers la France s'est fortement accentuée à partir des années 70. Les difficultés en milieu rural se sont accrues à cause de la sécheresse et de la crise économique internationale qui ont fortement diminué les possibilités d'embauche dans la région d'Afrique de l'Ouest et donc réduit les débouchés d'une migration de courte distance. La migration vers les pays occidentaux et la France en particulier n'a donc dès lors plus constitué une option mais une condition de survie économique pour les populations locales et un moyen de satisfaire les besoins élémentaires et vitaux.

La précarité de la situation locale et le fait que des familles entières dépendent souvent du salaire de quelques-uns sont pour beaucoup un frein à la réalisation de projets plus personnels et à

¹ Seydi Abacar Dieng, *Épargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France*, Université Lumière Lyon 2, 2000

² Daum C., *Les associations de maliens en France*, Karthala, 1998

³ Schor R., *Histoire de l'immigration en France (de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours)*, édition Colin/Masson, 1996.

⁴ Daum C., *Les migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des maliens en France*, OCDE, 1995

une certaine autonomie financière. En choisissant de migrer, certains espèrent pouvoir à la fois assumer les besoins familiaux et s'assurer cette autonomie.

L'accentuation du phénomène migratoire à cette époque a aussi profondément bouleversé le système économique agricole de la région. La pénétration de l'économie marchande a peu à peu transformé cette société productrice en une société de consommation, entraînant une forte inflation et une plus grande dépendance économique des familles aux transferts de fonds des migrants. Comme le souligne Christophe Daum¹, cette migration est donc « passée progressivement d'une recherche de revenus complémentaires de l'économie agricole à une obligation économique ».

Enfin, le retour de certains migrants, notamment retraités, est salué lorsque ces derniers ont réussi à subvenir aux besoins des leurs et à constituer une épargne ; leur prestige et leur statut social pousse nombre de maliens à les imiter et à tenter l'expérience de l'émigration.

B. L'évolution des flux migratoires en provenance de l'Afrique Subsaharienne

1 Les premiers migrants venus d'Afrique subsaharienne

Dès le début du XX^{ème} siècle, avec la création du port de Dakar, de nombreux maliens et sénégalais travaillent dans les compagnies françaises de navigation en tant que matelots, soutiers ou aides cuisiniers. Ces activités leurs permettent d'avoir un accès facile et des contact en France et notamment à Marseille où les premiers immigrés de ce type s'installent.²

2 Les migrants du Sahel : de 1960 à 1975

Le contexte économique français et européen des années soixante est économiquement favorable et la demande en main d'œuvre ouvrière est forte dans des secteurs comme celui de l'industrie ou du bâtiment. Des accords de main d'œuvre sont alors signés avec des pays d'Afrique subsaharienne en 1963³ favorisant ainsi l'arrivée de nombreux immigrés. Des structures officielles telles que l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides créée en 1952)⁴ ou la DPM (Direction des Populations et des Migrations créée en 1966) sont mises en place pour organiser et maîtriser ces flux migratoires. Cependant de nombreux ouvriers parviennent en France clandestinement parfois même avec l'aval de leurs employeurs.

La majeure partie de ces travailleurs immigrés provient des anciennes colonies Françaises d'Afrique de l'Ouest, principalement du Sénégal et du Mali. Il s'agit souvent de paysans sahéliens illettrés Soninkés ou Toucouleurs⁵ dont l'émigration vers les pays d'Europe correspond à une « tradition de migration », d'abord interne à l'Afrique (jusqu'au XIX^{ème}) puis en direction de la France. Avec la sécheresse des années 70, nous l'avons vu, les facteurs sociaux et historiques de la migration s'estompent devant les facteurs économiques (rendements catastrophiques, incapacité de constituer des stocks de cultures vivrières, disettes, famines).

En considérant aujourd'hui la composition de cette première vague de migrants, il apparaît que le nombre de femmes, d'enfants et de personnes ayant acquis la nationalité française est plus faible que dans les autres populations de migrants d'Afrique subsaharienne. Ces chiffres indiquent qu'il s'agit d'une migration de travail souvent liée à un retour à plus ou moins long terme. De plus ces populations sahéliennes dont l'organisation familiale est encore très traditionnelle tendent à garder les femmes au village dans le pays d'origine. Les hommes se relaient en quelque sorte, passant

¹ Daum C., *Les associations de maliens en France*, Karthala, 1998

² Grubert F., *Migration et gestion collective des risques. L'exemple de la région de Kayes (Mali)*, CEERDI, Université d'Auvergne, IRD, 2000

³ Schor R., *Histoire de l'immigration en France (de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours)*, édition Colin/Masson, 1996.

⁴ Gourade G., *Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement*, Politiques Africaines n°67, 1997

⁵ Seydi Abacar Dieng, *Épargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France*, Université Lumière Lyon 2, 2000

quelques mois ou quelques années dans le pays d'accueil. Cette migration « tournante » à caractère traditionnel est appelée Noria.¹

Ces travailleurs immigrés ont gardé, dans la plupart des cas, un faible niveau de scolarisation et exercent encore actuellement des métiers peu qualifiés. Avec des salaires relativement faibles et une volonté de transférer une grande partie de leurs revenus vers leurs localités d'origine, les migrants sont contraints de vivre dans des logements précaires comparé aux autres populations africaines présentes actuellement en France. Ainsi les maliens représentent la population d'Afrique subsaharienne la plus nombreuse dans les HLM, les logements de travailleurs, les centres d'hébergement et d'accueil longue durée.²

3 Les regroupements familiaux : de 1975 aux années 80

Avec la crise qui s'installe au milieu des années 70, le pays n'est plus demandeur de main d'œuvre et le chômage commence peu à peu à s'installer. Cependant l'arrivée d'immigrés clandestins progresse. Avec les mesures du secrétaire d'Etat à l'Immigration André Postel en 1974 puis celles de Lionel Stoleru en 1977 et la mise en place des visas en 1982, les politiques migratoires françaises deviennent de plus en plus restrictives et n'autorisent pratiquement plus que l'immigration concernant les regroupements familiaux. De nombreuses femmes sont donc arrivées en France avec leurs enfants pendant cette période. Avec ces regroupements, les familles s'agrandissent et les premiers enfants d'immigrés naissent en France.

4 L'immigration des années 90 à aujourd'hui

Pendant les années 80 et 90, les politiques ont oscillé entre la régularisation de certains clandestins, l'aide au retour et la reconduite directe aux frontières. Actuellement, différents programmes d'aide au retour et à la réinsertion (Aide Publique à la Réinsertion, Invitation à Quitter la France, Rapatriement Humanitaire) sont en vigueur,³ en général tous issus de mesures alternatives à l'expulsion des travailleurs immigrés clandestins.

La migration de travail est de plus en plus difficile et depuis les années 80, les migrants africains proviennent de moins en moins de pays sahéliens comme le Mali mais de nouveaux pays tels que le Gabon, le Cameroun ou la Côte d'Ivoire.

(Chronologie des politiques migratoires françaises : cf. annexe 1)

C. Les Maliens en France et leurs liens avec leur société d'origine

1 L'aide familiale et le rôle économique des migrants

L'émigration est un phénomène géré par la communauté. Le départ pour l'Europe est souvent consécutif à un consensus et une stratégie familiale, le migrant étant alors aidé dans la prise en charge de son voyage. La primauté du groupe et de la famille sur l'individu est conservée dans les situations d'expatriation. Une forme de « dette sociale » lie le migrant à sa communauté au pays : l'entraide intergénérationnelle et la solidarité envers sa famille (au sens large) sont un devoir pour l'expatrié. Il se peut même que le migrant, s'il ne respecte pas cet engagement ou s'il échoue, soit victime de l'ostracisme de sa communauté, voire exclu du réseau familial et social.

Du pays d'accueil, le migrant effectue des transferts financiers individuels et réguliers destinés à ses proches, mais intervient également à travers un réseau communautaire, en participant à des actions collectives de solidarité en direction de son village d'origine.

¹ Seydi Abacar Dieng, *Epargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France*, Université Lumière Lyon 2, 2000

² Baron J., *Les immigrations africaines en France au tournant du siècle*, Hommes et Migrations n°1239, sept-oct 2002

³ Gourade G., *Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement*, Politiques Africaines n°67, 1997

2 Les pratiques collectives d'investissement et d'épargne

▪ *L'émergence des associations de migrants*

Jusqu'aux années 70, le développement était considéré comme un domaine relégué exclusivement aux Etats et aux organismes internationaux. Durant les années 60-70, les associations de migrants d'Afrique sub-saharienne relevaient surtout du rapprochement culturel et identitaire, et de l'entraide entre migrants.

Après les dégâts de la sécheresse, et la croissance de l'exode et du chômage, les migrants ont progressivement pris conscience de l'insuffisance des actions des Etats du Nord et du Sud et des mauvais choix, selon eux, pris en matière de développement¹. C'est ainsi que progressivement se sont développées d'autres manières d'agir, par l'intermédiaire de la société civile en Europe et en Afrique. Les migrants ont ainsi, par le biais des associations et des caisses de solidarité, pu mettre à profit leurs capacités financières d'aide et de solidarité pour la réalisation de microprojets de développement local.

L'organisation sociale traditionnelle (gérontocratique et de caste) se retrouve dans les regroupements communautaires de migrants et a de fortes répercussions sur le fonctionnement des associations. Cette structuration traditionnelle permet de maintenir une cohésion au sein du groupe dans le pays d'accueil et de maintenir une relation de confiance entre les migrants et les populations du pays d'origine. Mais l'influence du modèle européen², des organisations syndicales en particulier, y injecte un nouveau mode de fonctionnement, où les compétences des jeunes tiennent un rôle important, même si l'ordre social traditionnel y est pour la plupart des associations encore prédominant.

▪ *Rôle et actions de ces associations*

La vocation première de ces structures, au départ informelles, était de reconstruire l'architecture communautaire et culturelle originelle, de favoriser la solidarité financière et morale entre les membres, de venir en aide aux membres en difficulté (situations précaires, protection sociale, rapatriement...) et pour certains de contribuer à l'éducation culturelle des enfants. Aujourd'hui, l'action financière en direction des membres eux-mêmes représente une plus faible part des activités de ces regroupements de migrants. Les associations se formalisent de plus en plus à partir de 1981, où la loi 1901 relatives aux associations est étendue aux regroupements étrangers. Ces associations se concentrent maintenant sur des actions de développement en direction de leur région d'origine (éducation, santé, hydraulique...)³. Ces associations fonctionnent sans subvention de l'état, uniquement à partir des cotisations des membres et des éventuelles recettes liées aux activités dans le pays d'accueil (organisation de soirées, autre exemple,...). Certaines actions peuvent être cofinancées par des partenaires extérieurs (ONG, Coopération décentralisée...) ou dans le cadre de programmes nationaux.

D. Perspectives des actions des ressortissants maliens en France

La condition des immigrés, réguliers et sans-papiers, a évolué en même temps que la conjoncture de leur pays d'accueil. Le durcissement des politiques d'immigration a modifié les pratiques migratoires et contraint les immigrés à s'expatrier à long terme, ainsi que, dans la mesure

¹ Diarra Hamédy, « *La parole aux associations de développement* », Hommes et Migrations n°1165, 1993

² Daum C., *Les migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des maliens en France*, OCDE, 1995

³ Seydi Abacar Dieng, *Epargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France*, Université Lumière Lyon 2, 2000

du possible, à faire venir leur famille. Les jeunes nés en France, dits de la seconde génération, sont pour la plupart coupés des réalités locales, et n'aspirent pas à intervenir de la même façon que leurs aînés - ni avec le même engagement financier - dans des projets orientés vers le village d'origine de leurs parents. Ce sont d'autres formes de solidarité que développent ces jeunes, orientés vers les échanges culturels, le maintien du lien avec leurs racines, par le biais de manifestations culturelles, de chantiers de jeunes etc.

L'absence de relève dans les associations villageoises ajoutée à la difficulté croissante de renouveler les effectifs des immigrés pose le problème de la pérennité de ces structures, mais aussi le maintien de la capacité de consommation des familles elles-mêmes qui dépend majoritairement des revenus de leurs émigrés. On peut aller jusqu'à s'interroger sur le devenir de toute la zone d'émigration au Mali, dont l'économie est fortement tributaire des maliens de l'extérieur. Cependant, on assiste à un changement progressif des destinations des migrants, qui se dirigent de plus en plus vers l'Afrique centrale, l'Amérique et l'Asie. Ces nouveaux flux migratoires permettent de ne pas rompre avec le système économique fondé sur les transferts financiers de migrants dans les régions d'origine, mais contribuent à maintenir la dépendance financière des populations des régions d'origine vis-à-vis des migrants.

II. Le codéveloppement

La notion de codéveloppement est née dans les années 90. Sa mise en œuvre a donné lieu à divers dispositifs soutenus par l'Etat ; le dernier né de ces dispositifs, le FSP Codéveloppement Mali (Fond de Solidarité Prioritaire) appuie les initiatives individuelles et collectives de la population immigrée malienne de France.

Mais préalablement au codéveloppement, l'Etat soutenait déjà des actions portées par les migrants :

A. Actions des pouvoirs publics français en direction des migrants : PDLM, PMIE

Certains programmes, dont la politique de codéveloppement décrite plus loin s'est inspiré sur certains points, ont été mis en place pour appuyer les initiatives individuelles et collectives des immigrés maliens, sénégalais et marocains. Le nouveau dispositif de codéveloppement (FSP Codéveloppement Mali), nous le verrons, a bénéficié des expériences entérinées par ces programmes.

1. Le Programme Développement Local Migration, PDLM

Le PDLM a été mis en place après une première opération expérimentale réalisée entre 1993 et 1995 par le Ministère des Affaires Sociales, la Mission de Coopération, l'OMI et le GRDR. Cette première opération visait à répondre à la demande des migrants en cours de réinsertion concernant leurs difficultés à accéder à des financements pour leurs projets.

Le PDLM associe deux volets, le développement local et la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine. Le programme à travers cette association a donc pour principaux objectifs de :

- Participer au développement local de la région du bassin du fleuve Sénégal (au Mali, au Sénégal, en Mauritanie) grâce à la participation à l'élaboration d'une stratégie de développement locale et à la structuration d'un milieu favorable à la création d'emplois.
- Fournir une aide aux projets économiques individuels et à la réinsertion dans le pays d'origine : appui financier (plafonné à 3 660 €), financement d'études, formation, suivi technique pendant un an. L'aide dépend de la qualité du projet, elle n'est donc pas

systématique. Les bénéficiaires doivent avoir séjourné au moins deux ans en France et être rentré au pays depuis moins de 6 mois.

Entre 1996 et 2000, 400 projets ont bénéficié du PDLM soit un centaine par an. Entre 2000 et 2001 ce sont 120 projets qui ont pu avoir un appui du PDLM dont 70 projets pour le Mali (55 à Bamako et 15 à Kayes) et 47 au Sénégal. Ces projets furent principalement des commerces et des services en zone urbaine et des activités agricoles en zone rurale. Le programme n'a donc pas suscité de retour massif des migrants dans leur pays d'origine.

Concernant l'année 2001, les porteurs de projets sont pour 53% d'entre eux des « IQF » ou des « RH » et pour 47% des retours « volontaires ». La régularité de la situation du porteur de projets n'est pas l'unique critère de décision du retour. Le blocage de la situation professionnelle, la clandestinité, les impératifs familiaux, la concrétisation du projet sont les principaux éléments poussant le porteur de projet à prendre la décision de rentrer.

2. Le Programme Migration et Initiative Economique, PMIE

L'expérience acquise et les partenariats noués lors de la mise en place du PDLM ont conduit à définir en 2001 un programme spécifique, le Programme Migration et Initiative Economique (PMIE), destiné à appuyer les projets économiques individuels des migrants africains et à promouvoir leurs initiatives économiques en France et dans leur pays d'origine. Trois types de projets peuvent être accompagnés : de réinstallation dans le pays d'origine, d'investissement à distance et de création d'activités économiques en France. Une centaine de personnes est accueillie chaque année par le PMIE. La moitié environ des migrants accueillis ont un projet de réinstallation, 40% un projet d'investissement à distance (procédures de garantie bancaire et d'appui technique pour les migrants désirant investir dans leur pays d'origine en partenariat avec un promoteur local), et 10% un projet de création d'entreprise en France.

B. La politique de codéveloppement initiée en 1997, une première tentative

Initiée par le rapport de l'universitaire Sami Naïr, remis à Lionel Jospin en 1997, la politique de codéveloppement, « coopération pour le développement », se propose de lier gestion des flux migratoires et développement des pays d'origine des immigrés¹. Le constat de base étant que « *la France ne peut plus, dans le contexte actuel, accueillir massivement de nouveaux flux migratoires* », l'objectif général est d'« *agir sur les causes de la migration par la multiplicité des instruments micro-économiques du développement* », et d'« *organiser les nouveaux flux de telle sorte que l'objectif consiste non pas à favoriser l'installation définitive [des immigrés] en France, mais leur réinstallation dans le pays d'origine* ». Pour cela, Sami Naïr propose au gouvernement d'une part de permettre, dans le cadre de conventions bilatérales, à des travailleurs et des étudiants de venir se former en France, à condition de s'engager à valoriser leur expérience au service de leur pays d'origine. D'autre part, il propose un soutien financier aux projets de développement local initiés par les associations d'immigrés et à certaines actions de coopération décentralisée. Il est alors prévu que l'aide publique française soit conditionnée à la capacité des pays d'origine à contrôler leurs flux d'émigration.

Cette politique a fait l'objet d'une critique virulente, relevant simplement, selon beaucoup d'acteurs de la société civile et de sociologues, d'un moyen déguisé de faire rentrer les étrangers.

Selon eux, cette politique ne tient pas compte de l'échec depuis les années 80 des politiques d'aide au retour, et réduit les causes de l'émigration au sous-emploi, omettant ainsi de faire état de la multiplicité des motifs d'expatriation, et en particulier des logiques sociales qui les sous-tendent. Les raisonnements à l'origine des mesures préconisées sont eux-mêmes contestés. Ainsi, le lien direct entre développement et ralentissement de l'émigration n'est pas avéré, ou en tout cas pas à une

¹ Gaillot D., *Essai sur la question du retour au pays : le cas des Soninké et des Haalpulaar*, université Paris VIII, 2000

échelle de temps courte. La création de nouveaux modes de production, et la déstabilisation des secteurs d'activité traditionnels ne sont pas dans un premier temps synonymes de reconversion immédiate et réussie pour tous.

Enfin, la diminution globale de l'aide publique au développement des pays pauvres tend à discréditer cette politique, d'autant que les pays qui en bénéficient le plus ne sont pas les principaux « pourvoyeurs » d'immigrés vers la France.

Les associations de migrants quant à elles, revendiquent depuis les années 1990 la reconnaissance de leur rôle dans le développement de leur région d'origine. Constituées de membres bénévoles et disposant de moyens modestes pour fonctionner, elles sollicitent depuis lors un accompagnement financier de leur projet de la part des pouvoirs publics. La politique de codéveloppement se propose d'y remédier, mais les conditions d'accès à ses financements (retour de sans-papiers...) ont, quant à elles, suscité de vives contestations, et ont pu être perçues par la société civile comme une manœuvre politicienne.

Ainsi, la création, à la fin des années quatre-vingt-dix de la MICOMI (Mission Interministérielle au Codéveloppement et aux Migrations Internationales), dans le contexte de l'élaboration du Contrat de Retour dans le Pays d'Origine (CRPO), fut accueilli avec une certaine suspicion. Elle explique le peu de succès que connurent les CRPO malgré l'aide substantielle à la formation professionnelle et à la réinsertion dans le pays d'origine qu'ils impliquaient. Seulement deux Sénégalais et dix-huit Maliens ont utilisé cette possibilité. Ce dispositif prit fin en 2000.

C. La convention de codéveloppement établie en 2000

Cette convention signée par les gouvernements français et maliens en 2000, « *définit en commun les politiques spécifiques de développement, liées aux flux migratoires, visant à :*

- *organiser la mobilité de personnes, notamment pour répondre aux besoins de formation du Mali, dans le cadre de programmes de codéveloppement,*
- *favoriser la mobilisation des migrants régulièrement installés en France pour le développement de leur pays d'origine.*

Ces politiques sont complémentaires de celles visant l'intégration des migrants qui font le choix de rester en France et de celles portant sur la gestion conjointe des flux migratoires. »¹.

La mise en œuvre de cette convention se fait au travers de programmes de codéveloppement, et fait intervenir divers partenaires : les associations de migrants, les grandes entreprises et les PME/PMI intervenant au Mali, les administrations publiques, les collectivités territoriales impliquées dans la coopération décentralisée, les organismes de formation, les associations de solidarité internationale.

Les domaines d'actions soutenues par les programmes de codéveloppement sont :

- l'appui au développement local et régional
- l'aide aux projets individuels et collectifs des migrants
- l'appui au développement du système productif
- les formations générales et professionnelles
- la mobilisation des jeunes, développement des échanges, communication
- l'amélioration des instruments financiers mobilisant l'épargne des migrants

Ainsi, les migrants sont des acteurs du codéveloppement à trois niveaux :

- *Individuel* : les migrants représentent un apport financier déterminant pour leur famille d'une part mais ils sont aussi potentiellement des créateurs d'activités économiques, liés à un retour ou grâce à des investissements à distance, contribuant au développement économique de leur pays d'origine.
- *Collectif* : grâce aux actions des associations de ressortissants dans les pays d'accueil, les migrants sont aussi vecteurs de développement (projets hydrauliques, centres de santé, écoles...)

¹ Extrait du document officiel

dans leur région d'origine à différentes échelles (villageoise, inter-villageoise, communale, voire inter-communale).

- *Dans le pays d'accueil* : les associations de migrants et surtout les associations de jeunes issus de l'immigration interviennent aussi dans les domaines de l'intégration, des échanges culturels.

Outre les échanges matériels et financiers, les migrants véhiculent également les fruits d'une expérience acquise lors de la migration, une certaine vision du développement, méthodes, connaissances et savoir-faire, liens créés avec des structures françaises et qui aboutissent à un rapprochement direct avec le village. Outre l'influence sociale et économique qu'ils ont au sein de leur village d'origine, les migrants constituent un lien de coopération et d'action solidaire entre les deux espaces, pays d'origine et pays d'accueil.

D. Le FSP Codéveloppement Mali

Le FSP Codéveloppement Mali est un outil financier (de 2.6 millions d'€) qui fait suite à la signature en 2002 d'une convention bilatérale de Codéveloppement entre la France et le Mali. Le FSP vise, sur une période expérimentale de trois ans, à contribuer au développement économique et social du Mali par la valorisation des actions économiques, sociales et culturelles portées par les migrants.

Ce dispositif a bénéficié des expériences entérinées par les programmes antérieurs en direction des migrants. Il concerne les associations de migrants, les migrants porteurs de projets économiques individuels ainsi que jeunes issus de l'immigration.

1. Objectifs

L'objectif du FSP Codéveloppement Mali est de valoriser l'apport des migrants, en favorisant leur rôle de moteur de transformation sociale et celui de financeur de projets pour le développement du Mali¹.

Cet objectif général se décline sous trois formes correspondant aux trois composantes du FSP :

- Le développement local et régional : l'objectif est d'appuyer et de cofinancer les projets portés par les associations de migrants et leurs partenaires.
- Le développement de l'appareil productif : l'aide est destinée aux porteurs de projets individuels voulant créer une petite entreprise.
- Le développement des échanges sociaux et culturels entre les deux espaces : l'objectif est de favoriser les projets portés par les jeunes issus de l'immigration et/ou issus des quartiers défavorisés.

2. Missions

- Mission de Cofinancement de projets :

Le FSP a pour première mission le cofinancement de projets impliquant des associations de migrants et leurs partenaires, des créateurs d'entreprises et des jeunes issus de l'immigration.

- Mission de mise en œuvre d'outils de facilitation du codéveloppement :

Ces outils consistent en trois fonds :

- Une bourse de formation du Codéveloppement : elle permet de financer des formations au Mali et en France.

¹ Kaba O., « Rapport de mission : Mission de préparation du FSP Codéveloppement Mali », Ministère de l'Economie et des Finances, République du Mali, Cellule Technique du Codéveloppement, octobre 2002

- Une bourse d'expertise du codéveloppement et un fond de facilitation et d'échange : ces fonds permettent de financer des missions d'étude, d'identification de projet et d'échanges culturels de la France vers le Mali
- Un fonds d'échange : il a pour but de financer des missions du Mali vers la France pour les acteurs maliens du développement ayant besoin de rencontrer la diaspora en France et leurs partenaires.

- Mission d'appui conseil orientation :

Différents opérateurs en France et au Mali accompagnent les porteurs de projets, conseillent les migrants et leurs partenaires dans le cadre du FSP ou les orientent vers d'autres dispositifs techniques et financiers.

3. Origine de la mise en place

Une convention entre l'Etat français et l'Etat Malien a été signée en 2002 pour la création d'un Fond de Solidarité Prioritaire Codéveloppement Mali valorisant les initiatives des migrants maliens. La convention prévoit un financement à hauteur de 2,6 millions d'euros pour trois ans. L'organisation de ce nouveau dispositif met en œuvre une gestion directe sur le terrain grâce aux outils de la coopération et sous tutelle du Ministère malien de l'économie et des finances.

4. Le dispositif

Le dispositif du FSP est principalement implanté au Mali mais comprend une composante en France.

▫ En France :

Une cellule relais du codéveloppement est implantée au sein de pS-Eau. Cette cellule est notamment chargée de mobiliser et de coordonner les moyens d'appui en France nécessaire à l'élaboration des projets portés par les migrants et les OSIM, de mettre en place un dispositif de mobilisation des compétences de la communauté malienne de France et d'assurer la liaison entre le Mali et la France. Un comité de suivi France se réunit deux fois par an. C'est un espace d'échange en France entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et de manière générale, les acteurs non gouvernementaux impliqués dans des actions de codéveloppement au Mali.

▫ Au Mali :

Une cellule technique est implantée à Bamako, elle est chargée de l'animation du programme, de la réception des dossiers de projets, de la rédaction des rapports d'activité, de la capitalisation et de l'évaluation du programme. Le pilotage opérationnel est assuré par le comité de pilotage du FSP. Ce comité de pilotage est aussi chargé de l'attribution des aides aux différents porteurs de projets.

Chaque composante est conduite de manière spécifique par un opérateur et un comité technique. L'opérateur, choisi sur appel d'offre par le comité de pilotage, est chargé de l'instruction des projets et de leur suivi. Les comités techniques sont chargés du pilotage du travail des opérateurs et donnent un avis technique sur les projets auprès du comité de pilotage.

5. La composante Développement local

a) Description de l'appui

L'aide du FSP concernant ce volet est destiné aux associations de migrants maliens et à leurs partenaires locaux porteurs d'un projet de développement local (hydraulique, santé, éducation, agriculture, désenclavement...).

L'aide comprend un cofinancement pouvant aller jusqu'à 70% du budget total, plafonné à 20 000 000 FCFA (les 30% restant sont alors à répartir entre l'association de ressortissants, leurs

partenaires, la commune et le village), que les associations de migrants aient déjà établies des partenariats en France ou au Mali ou non. Les critères d'éligibilité d'un projet candidat sont les suivant :

- S'inscrire dans le plan de développement communal
- Comporter les résultats d'une étude de faisabilité (à charge des bénéficiaires, pouvant être intégrée dans le budget total comme apport des bénéficiaires)
- 15% du montant total est à charge de l'association de migrants

b) Etat d'avancement

Depuis le démarrage de sa mise en œuvre, la composante a accueilli 28 porteurs de projets. Douze des projets présentés ont fait l'objet d'une instruction de terrain, puis ont été soumis au Comité de Local à Kayes. En définitive, 7 projets ont été retenus, portant sur les thématiques suivantes :

- 3 projets d'éducation
- 2 projets d'adduction d'eau potable (dont un de réhabilitation)
- 2 projets d'aménagement de bas-fond

Une seconde cession de sélection est prévue dans le courant de l'année 2004.

III. Le contexte malien, dans lequel s'inscrivent les actions des migrants

A. Contexte général malien



<http://mit.ap-hm.fr/conseils/afrique/images/carte/mali.gif>

Avec une superficie de 1,24 million de Km², le Mali est un des plus vaste pays d'Afrique de l'ouest. Sa population, de 13 millions d'habitants est essentiellement rurale¹.

Kayes est une des plus importantes villes du pays et est la capitale de la première région administrative du Mali. Située à l'ouest du pays, la région de Kayes est une zone d'échange avec le Sénégal, la Mauritanie et la Guinée. Elle se découpe en 7 cercles (Kita, Kéniéba, Bafoulabé, Diéma, Nioro, Yélimané et Kayes) eux-mêmes divisés en communes rurales et urbaines depuis 1999. La région est soumise à 4 grandes zones climatiques, du nord vers le sud : zone sahélienne, zones soudanaises sèche puis humide, zone préguinéenne. La région comptait en 1998 près de 1,4 millions d'habitants dont les ethnies principales sont les soninkés, les peuls, les bambaras, le kassonkés et les maures. Economiquement la région est essentiellement tournée vers l'agriculture².

Depuis l'avènement de la démocratie en 1991, le Mali est le théâtre de nombreux changements institutionnels. L'Etat a déconcentré un grand nombre de ses services dans les collectivités territoriales et agit avec une multitude de partenaires financiers occidentaux pour mener

¹ <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/VLUDocFr/Mali-Faitsetchiffres>

² Nayrolles R., *Etude sur l'implication des associations de migrants de la région de Kayes (Mali) dans l'approvisionnement en eau de leurs villages d'origine*, pS-Eau – GRDR, Janvier 1999

à bien ses programmes de développement. La décentralisation, qui a donné le jour aux communes, est la dernière grande réforme administrative en date au Mali. Cette évolution d'ensemble apporte un grand nombre de changements dans le contexte où agissent les associations de migrants. Cette partie a pour objectif de détailler les principaux points de cette évolution, à savoir la décentralisation et la mise en œuvre des programmes sectoriels de développement.

B. La décentralisation au Mali

1. Le dispositif administratif de la décentralisation

▪ Mise en œuvre à l'échelle nationale :

La décentralisation, prônée par la constitution de la III^{ème} République malienne, est l'une des priorités politiques du Mali depuis 1992. Mise en œuvre par la Mission de Décentralisation, son processus est guidé par deux objectifs primordiaux : la promotion de la démocratie et le développement local¹.

Les Collectivités Territoriales, entités administratives autonomes, se décomposent en trois niveaux :

- les communes urbaines ou rurales (701 communes ont été créées) ;
- le cercle (49 au total) ;
- la Région (8 en tout) ;

Ces Collectivités ont la responsabilité du développement local et de la fourniture des services et équipements publics. Le processus de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités est en cours.

En appui à ces Collectivités, un dispositif national a été mis en place, comprenant deux outils :

- *un dispositif d'appui financier*, le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT).

Géré par l'Agence Nationale pour l'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), ce fonds est affecté sous forme de subventions aux Collectivités pour la réalisation d'investissements locaux entrepris sous leur maîtrise d'ouvrage. En particulier, les projets communaux éligibles doivent remplir trois conditions : figurer dans le PDESC (cf. infra), faire la preuve de sa viabilité et être cofinancé par la commune.

- *un dispositif d'appui technique*, le réseau des Centres de Conseil Communaux (CCC).

Le réseau des CCC, coordonné par la Cellule de Coordination Nationale, a pour but de fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage communale.

▪ Les communes, nouvelles collectivités territoriales de référence du développement local

La gestion des affaires communales est depuis les premières élections en 1999 à la charge du Conseil Communal, assemblée élue par la population pour une période de 5 ans. Le Bureau communal, organe exécutif élu au sein du Conseil, est composé du Maire et de ses 3 adjoints.

Le transfert de compétences de l'Etat à la commune, qui est en voie d'exécution, s'applique dans les domaines suivants² :

- L'éducation préscolaire et primaire
- La santé communautaire
- La programmation du développement local

¹ Site internet : http://www.uncdf.org/francais/countries/mali/local_governance/project_documents/Mopti%20prodoc.pdf

² *La décentralisation, passeport pour le troisième millénaire*, plaquette officielle de la Mission de Décentralisation du Mali

- L'assainissement et la préservation de l'eau
- L'aménagement de l'espace
- La production, le transport, et la distribution de l'eau potable et de l'électricité
- La création de marchés et foires
- L'organisation des transports publics
- La réalisation et l'entretien des infrastructures routières et de communication classées dans le domaine communal
- la gestion domaniale et foncière

Les outils à la disposition des communes dans le cadre du transfert de compétences concernant le développement local sont les suivants :

- *Les outils d'orientation* : les Plans de Développement Communaux ou Programmes de Développement Economique et social de la Commune (PDESC). Chaque commune peut élaborer son programme de manière participative.
- *Les instruments financiers du développement local*, c'est à dire les ressources financières traditionnelles et les instruments nationaux (impôts et taxes TDRL, FICT, fonds de coopération etc.)
- *Les services d'appui technique* de l'Etat (DNH, DRHE, DRS...) peuvent fournir une aide à la construction d'un programme ou d'un projet, cependant les études de faisabilité sont réalisées par des opérateurs privés.
- Les ressources issues des usagers. (redevances, cotisations...)

2. Décentralisation et dynamiques locales

A partir des années 80, la naissance d'associations villageoises, très souvent jumelles des associations de migrants, a vite été perçue comme la création de nouveaux foyers de pouvoir à l'échelle du village, notamment lorsqu'elles étaient créées par les migrants eux-mêmes, de retour au pays¹. La rivalité entre associations de développement et chefferies a cependant pu trouver un équilibre, dans la plupart des cas. Les associations villageoises sont confrontées à deux nécessités contradictoires. Au regard des partenaires du développement et des bailleurs de fond, la structure se doit de revêtir un statut et un mode de fonctionnement modernes, avec une équipe technique effective et dynamique. Mais la cohabitation avec l'ordre lignager traditionnel impose un contrôle – souvent symbolique – par les notables du village, et une organisation classique par classe d'âge au sein du bureau. En définitive, la gestion des associations de villages est souvent le fruit d'un équilibre fragile et de rapports de force entre équipe technique et bureau.

La décentralisation s'est greffée sur ce contexte local, source de nouveaux conflits et de rivalités entre organes de développement, chefferies traditionnelles, et nouveaux postes communaux. La position de la commune dans le développement local interfère avec le rôle donné jusqu'ici aux organes civils du développement. L'articulation des compétences et du pouvoir décisionnel de chacun de ces acteurs dans la mise en œuvre de projets de développement est problématique.

Les associations de migrants doivent donc intégrer leurs projets dans ce nouveau dispositif et faire face à la complexité, sur place, de la mise en œuvre de la décentralisation. En particulier, le problème de la propriété et de la gestion des réalisations antérieures au processus de décentralisation ne trouve pas encore de solution dans les textes officiels². Nous tenterons de définir au cours de l'étude le positionnement des associations de migrants par rapport à ces changements.

¹ Levy P., «Associations de développement, chefferies villageoises et décentralisation, le cas exemplaire de la commune de Maréna Diombougou (Région de Kayes, Mali)», issu de l'ouvrage « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement », Totté M., Dahou T., Billaz R., Cota-Karthala-ENDA, 2003

² Valfrey B., *Actes de la rencontre des acteurs de l'hydraulique dans les petits centres urbains en région de Kayes*, Hydroconseil, pS-eau, Direction Régionale de l'hydraulique et de l'énergie du Mali, février 1999

C. Les programmes sectoriels de développement¹

Différents programmes nationaux de développement sont actuellement mis en œuvre dans divers domaines. Les associations de migrants sont souvent amenées à prendre part à ces programmes. Cette partie vise à présenter succinctement les principaux programmes nationaux dans les secteurs où les associations de migrants interviennent le plus, c'est-à-dire l'éducation, la santé et l'hydraulique.

1. Education : PRODEC/PISE

En matière d'éducation, le Programme de Développement de l'Education (PRODEC) a pour objectif de permettre à tous d'avoir une éducation de base de qualité et cohérente en français et en langue maternelle. Il a aussi pour objectif d'augmenter le taux de scolarisation, notamment celui des filles, de favoriser la concertation entre les différents acteurs impliqués dans ce domaine et de fournir au dispositif éducatif un financement équilibré et rationnel impliquant les collectivités décentralisées.

Le PRODEC est mis en œuvre grâce au PISE (Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education) par le Ministère de l'éducation, les Académies d'enseignement au niveau régional et les Centres d'Animation Pédagogiques (CAP) au niveau des cercles.

La première phase du PISE, débutée en 2003, doit s'achever en 2004. Une seconde phase sera menée de 2005 à 2007. Le financement du programme est assuré à 67% par des fonds internes (Etat, collectivités, communes, secteur privé) et à 33% par des fonds externes (notamment UNICEF, UNESCO, BM, Coopération Française, GTZ, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, USAID...).

2. Santé : PDDSS/PRODESS

Dans le domaine de la santé, le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social est le programme général de développement (PDDSS). Celui-ci est mis en œuvre par le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS).

Le PDDSS a pour objectif principal d'améliorer l'état sanitaire et social des populations pour leur permettre de participer au mieux au développement économique et social du pays. Ainsi il doit permettre d'améliorer l'accessibilité des soins, de réduire la mortalité due aux maladies prioritaires, de garantir un financement équitable et durable des systèmes socio sanitaires et d'accroître les performances des systèmes de santé et d'action sociale.

Le PRODESS a été lancé en 1999 et la première phase s'est achevée en 2004. Une deuxième phase est actuellement mise en œuvre de 2004 à 2008.

Le programme fonctionne sur 5 composantes :

- L'extension de la couverture et amélioration des services de santé
- La lutte contre l'exclusion
- Le développement des formes et des modalités de financement alternatif de la santé
- Le développement des ressources humaines
- Le renforcement institutionnel

Il fonctionne à 59% avec des fonds intérieurs et à 41% avec des fonds extérieurs (PNUD, Union Européenne, BID, BAD, UNICEF, Coopérations française, belge, canadienne, néerlandaise, suisse, USAID...). Le PRODESS est mis en œuvre par les directions régionales de la santé, du développement social et de l'économie solidaire.

Dans le cadre de la réalisation d'une infrastructure sanitaire par le biais du programme, l'Etat finance une partie de la réalisation et met à disposition l'appareil socio sanitaire étatique (personnel de santé, matériel...). Les communautés concernées complètement en nature ou espèce et peuvent faire appel aux associations de migrants en France pour les soutenir. Les centres communautaires doivent

¹ Programmes sectoriels en région de Kayes, PADRK, 2004

générer des ressources sous forme de coûts de recouvrement qui doivent leur permettre d'être autonome à moyen terme. La communauté doit mettre en place une association d'usager pour la gestion du centre (ASACO : Association de Santé Communautaire). Le bureau de l'association et le comité de gestion doivent être composés de personnes originaires des différents villages de l'aire de santé concernée par le centre.

Suite à cette première phase, certaines difficultés persistent. Tous les centres ne sont pas aptes à fournir le Paquet Minimum d'Activité (PMA) et on constate encore une mauvaise fréquentation des structures. La deuxième phase du programme doit permettre de résoudre ces problèmes. Ses objectifs sont, entre autres, d'améliorer l'accessibilité au PMA, de former les ASACO (Association de Santé Communautaire) et de rechercher et consolider les partenariats techniques et financiers.

3. Hydraulique : PNIR/PMRE

Deux des principaux programmes relatifs au secteur hydraulique sont ici détaillés.

Le PNIR (Programme National d'Infrastructure Rurale).

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement durable du monde rural et d'améliorer les conditions de vie des populations paysannes. Le PNIR cherche notamment à répondre aux besoins en infrastructures rurales et à augmenter les capacités locales de prise en charge de ces infrastructures.

Le PNIR comporte 5 composantes :

- Irrigation
- Infrastructures de transport
- Approvisionnement en eau potable
- Environnement
- AGETIER : appui à la mise en place de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructure et des Equipements Ruraux.

Ce programme a été mis en place par le gouvernement Malien et la Banque Mondiale pour deux phases de 5 ans, dont la première doit finir en 2005. Le financement des projets réalisés dans le cadre du PNIR est assuré par le gouvernement et les bénéficiaires. Le PNIR est mis en œuvre par le Ministère du Développement rural, les DRHE et les Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances Sonores.

Concernant la composante Approvisionnement en Eau Potable, l'objectif est d'aboutir à la réalisation de 800 forages positifs dont 775 équipés de pompe à motricité humaine, de 25 adductions d'eau sommaires (à pompe solaire) et à la réhabilitation de 500 puits traditionnels.

Les demandes de projets par les populations doivent impérativement passer par les communes. Les communes sont les maîtres d'ouvrage des projets. Les populations bénéficiaires doivent participer au financement de la réalisation à hauteur de 15% du coût budgétisé et constituer un comité de gestion. Les frais d'exploitation doivent aussi être pris en charge par les bénéficiaires.

Le programme est actuellement en cours de mise en place, aucun financement n'a encore été attribué pour la mise en place de projets.

Le PMRE (Programme de Mobilisation des Ressources en Eau)

Le PMRE est un programme lancé depuis 1999 et a pour but de fournir l'accès à l'eau potable aux centres ruraux et semi-urbains du Mali dans un délai compris entre 5 et 10 ans. Le programme doit aussi permettre de faire régresser les maladies liées à l'eau, de transférer les compétences en matière de maîtrise d'ouvrage aux communes et d'assurer la prise en charge des infrastructures par les communautés.

Ce programme se déroule en trois phases. Une première phase d'étude, une seconde de planification et une troisième de réalisation des AEP.

La maîtrise d'ouvrage du programme est assurées par la DRHE et la maîtrise d'œuvre par différents bureaux d'études, notamment IGIP et AGED. Dans les cercles de Kayes, Kéniéba, Kita et Yélimané la DNH a obtenu des financements de la KFW (Allemagne) pour la première phase à laquelle vient s'ajouter l'Agence Française de Développement pour la deuxième.

Les porteurs de projets sont soumis à un certain nombre de conditions pour bénéficier d'un soutien du programme. Les réalisations doivent correspondre à des centres non ou mal équipés dont la population est comprise entre 2000 et 10 000 habitants. Le projet doit être inscrit dans le plan de développement communal et les populations bénéficiaires doivent fournir pour l'investissement initial une quote-part égale à 3 ou 6 fois les coûts mensuels prévisibles. De son côté, la commune doit pourvoir 1/3 du montant réservé aux bénéficiaires.

Aucun financement de projet n'a encore été effectué, le programme en est encore aux premières phases d'études.

Les autres programmes

D'autres programmes dans le domaine de l'hydraulique sont aussi en cours. Le Programme Régional Solaire (PRS) a ainsi permis de mettre en place plusieurs adductions et systèmes d'approvisionnement en eau potable dans la région de Kayes. Deux PAEP (Projet d'Alimentation en Eau Potable) sont aussi lancés en première région. Le premier, financé par l'AFD dans les cercles de Diéma et Nioro, devrait permettre de mettre en place 21 centres d'adduction d'eau. Le second, financé par la KFW dans les cercles de Kayes, Yélimané, Bafoulabé, Kéniéba et Kita, a pour objectif de réaliser 15 centres d'adduction d'eau et de fournir un appui dans la mise en place d'outils pour les communes.

Dans le domaine de l'hydraulique, les programmes ont un bon état d'avancement et le transfert de compétence aux communes se concrétise. En première région, la DRHE a su établir des contacts avec divers partenaires, notamment en France via le pS-Eau, lui permettant d'informer les associations de migrants sur le contenu des programmes nationaux. Celles-ci sont généralement sollicitées pour participer à la quote-part réservée aux bénéficiaires et pour solliciter des appuis techniques auprès des partenaires français.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DE L'ETUDE, METHODOLOGIE

IV. Démarche générale, déroulement de l'étude

L'étude a consisté en un travail d'enquête mené sur les deux espaces, permettant de prendre en compte la dualité du positionnement des migrants, de définir le mode d'organisation de chaque acteur dans son contexte, de comparer leur point de vue (migrants et bénéficiaires en particulier) sur les actions menées collectivement par les ressortissants en France, et enfin de recouper les informations récoltées.

A. Déroulement de l'étude

Cette étude est le fruit d'une commande du FSP Codéveloppement Mali. Elle s'inscrit dans le cadre d'un stage long validant la deuxième année d'étude des élèves ingénieurs de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon.

Ce stage s'est déroulé en deux parties. La première a eu lieu en France, de novembre 2003 à Février 2004 au sein de la Cellule Relais France du FSP Codéveloppement Mali hébergée au pS-Eau. La Cellule Relais a assuré l'organisation et l'appui méthodologique de la partie France. Cette première étape a permis de réaliser un travail bibliographique, de définir les principaux thèmes d'étude, de déterminer l'espace géographique à couvrir, c'est-à-dire les cercles situés au nord de la région de Kayes, à prédominance Soninké, et d'où sont originaires 80% des maliens de France¹. Durant cette première phase, une quarantaine d'associations de ressortissants maliens ont été enquêtées en Ile de France ainsi que certains de leurs partenaires.

La seconde partie du stage s'est déroulée au Mali en région de Kayes de mars à juillet 2004. Le bureau d'étude AGED, opérateur malien pour la composante «développement local» du FSP Codéveloppement Mali, a assuré l'organisation et l'appui méthodologique de cette partie de l'étude. L'aspect logistique a été pris en charge par l'AFVP et la CADRK. Durant cette période, des enquêtes ont été menées auprès des villages et des communes d'où sont originaires les membres des associations rencontrées en France, c'est-à-dire dans les cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes, Nioro et Yélimané, mais aussi auprès des différents acteurs du développement présents dans la région de Kayes.

Le chronogramme en annexe 2 détaille les différentes étapes de l'étude.

B. Les corpus d'enquête

1. Les interlocuteurs principaux : migrants et bénéficiaires

Le corps principal de l'enquête est constitué des entretiens menés auprès d'associations de migrants, de villages bénéficiant de l'appui de leurs ressortissants en France et des élus des communes correspondantes.

Ces entretiens ont pour objectif principaux de :

- mettre en lumière les relations entre ces trois acteurs,
- faire l'inventaire exhaustif de l'ensemble des projets appuyés par les migrants dans la localité considérée,
- éclairer sur les modes d'intervention des migrants et des structures locales dans la réalisation et la continuité des projets.

a) Le choix de l'échantillon

Les associations enquêtées ont tout d'abord été choisies parmi les contacts de certains opérateurs d'appui en France (pS-Eau, GRDR, OMRI) en fonction de la zone définie au départ.

¹ Galliot D., *Essai sur la question du retour au Pays : le cas des Soninké et des Halpulaar*, Université Paris VIII Saint Denis, 1999-2000

Afin d'éviter d'introduire un biais dans l'échantillonnage, en ne sélectionnant que des associations ayant noué des partenariats avec ce type de structures, c'est par l'intermédiaire des associations enquêtées mêmes que les contacts ont été recherchés. Concernant les villages enquêtés au Mali, nous avons tenté une correspondance systématique entre association de migrants rencontrée et village/commune visitées, mais une couverture géographique la plus complète possible de la zone d'étude a été recherchée, de façon à pouvoir faire ressortir les spécificités régionales, ce qui a conduit à laisser de côté certaines localités au profit d'autres, situées dans des zones n'ayant pas été enquêtées en France.

b) Thèmes d'étude et indicateurs

- Nous nous sommes tout d'abord intéressés à **l'évolution des investissements collectifs des migrants**, de manière à rendre compte des volumes investis par les associations depuis le début de leurs actions et à caractériser les modes de financement des projets. Divers indicateurs ont été retenus, dont les principaux sont :
 - L'évolution du nombre de projets réalisés avec l'appui des migrants
 - L'évolution des volumes globaux investis par les associations de notre échantillon
 - L'évolution de la part des projets en co-financement et en particulier l'évolution du nombre de projets dans lesquels les migrants sont co-financeurs minoritaires
 - Les démarches locales de recherche de financements alternatifs

- D'autre part, nous avons tenté de caractériser les **modalités d'action des associations de migrants et l'implication des bénéficiaires et des structures locales** (villages, communes associations) dans la mise en place des projets. Ce thème revient à **caractériser le rôle des associations de migrants dans un contexte local qui semble évoluer**, d'après certains exemples concrets connus, vers une plus importante prise en charge des actions de développement par les structures locales (villageois, associations maliennes communes...). Plus particulièrement, nous nous demandons si les associations de migrants, qui intervenaient dans une « logique projet » centrée sur le village et pilotée depuis la France, parviennent à intégrer dans leur mode d'action des pratiques partenariales privilégiant une meilleure articulation entre acteurs, au sein desquels les acteurs locaux prennent toute leur place. Les indicateurs retenus sont :
 - Les modalités d'intervention des migrants au village, l'implication des deux parties dans le montage et la mise en œuvre des projets (initiative, maîtrise d'ouvrage, etc.) ;
 - Les formes d'organisation au village et le degré de connaissance par les acteurs locaux du contenu des projets et de leur montage ;
 - Les pratiques partenariales et le positionnement des migrants et des villageois par rapports aux intervenants extérieurs ;
 - Les modalités de gestion et de fonctionnement des réalisations.
 - L'évolution du nombre de partenariats ;
 - L'évolution du montage institutionnel des projets ;
 - L'évolution des sources de financement directement accessibles au Sud ;
 - La communication Nord-Sud ;
 - Le point de vue des migrants par rapport au point de vue des villageois.

- Nous testons ensuite l'hypothèse selon laquelle **les différentes étapes du cycle des projets sont de mieux en mieux prises en compte** dans les projets soutenus par les migrants. Les indicateurs retenus sont :
 - La fréquence des études de faisabilité,
 - La fréquence de la sollicitation des services de l'état,
 - La prévision du mode de gestion et prise en compte des coûts de fonctionnement.

- Il est enfin incontournable de caractériser le **positionnement des associations de migrants vis à vis des communes**. Nous nous intéressons plus précisément à :
 - La recomposition des associations de migrants à l'échelle communale, l'origine, les ambitions confrontées aux pratiques réelles de ce type de regroupement ;
 - L'intervention des associations par le biais de la commune, et en particulier leur contribution à des projets sous maîtrise d'ouvrage communale, ou au contraire le maintien de pratiques contournant les nouvelles attributions des communes.

c) Les outils d'enquête

▫ Questionnaires :

La formulation préalable des hypothèses et indicateurs à tester ont conduit à l'élaboration des différents questionnaires (annexe 3-a), -b), -c)).

En France, l'objectif des entretiens a été de soumettre le questionnaire à une ou deux personnes ressources de l'associations pendant un entretien d'environ une heure et demi. Lors de ces entretiens un aperçu global de l'ensemble des projets a été demandé, puis seule la mise en place d'un projet précis a été décrite de façon détaillée, de manière à cerner la démarche et le mode d'intervention de l'association concernée. Tous les projets n'ont pu être détaillés de la sorte dans le temps imparti.

Au Mali, l'objectif des entretiens a été de soumettre les questionnaires aux élus pour les communes et pour le village à quelques membres du conseil villageois ainsi qu'à quelques personnes ressources et représentants d'associations locales. Aucune restriction de temps n'a été fixée au départ et une visite des infrastructures étudiées était demandée si possible. Les questionnaires n'ont pas été posés de façon directe, mais ont plutôt servi de fil directeur pour mener les entretiens. Un inventaire systématique de toutes les réalisations appuyées par les migrants a pu être réalisé, qui a permis par la suite de dégager des résultats statistiques à partir de l'échantillon. Seuls les projets villageois faisant intervenir financièrement les migrants ont été répertoriés. Les autres projets mis en place au village n'ont pas été détaillés, en effet il est difficile de faire un état des lieux exhaustif et fiable de toutes les actions établies au village, faute de temps et d'informations disponibles auprès de nos interlocuteurs. Ce manque peut représenter un biais.

▫ Fiches synthétiques d'entretien :

Les informations récoltées au cours des enquêtes sont synthétisées et classées dans les fiches figurant en annexe 4. Ces fiches récapitulent les principaux thèmes et indicateurs à traiter lors de l'analyse des résultats.

2. Enquêtes complémentaires :

Un corpus complémentaire regroupe les enquêtes réalisées auprès des CCC, des services techniques responsables des principaux domaines d'investissement des migrants (au niveau régional et au niveau cercle) et d'opérateurs du développement de la région en lien plus ou moins direct avec les activités des migrants. Ces enquêtes ont permis de récolter des informations plus générales, d'affiner l'analyse de certaines situations, de dépasser le cadre de l'échantillon et d'ouvrir des pistes de réflexion sur l'implication des ressortissants à une échelle régionale.

V. Présentation de l'échantillon

L'échantillon d'enquête correspond à 42 associations de migrants rencontrées en France, 31 villages et 21 communes visités dans la région de Kayes au Mali (cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes, Nioro et Yélimané), soit au total 260 réalisations étudiées. Comme indiqué précédemment,

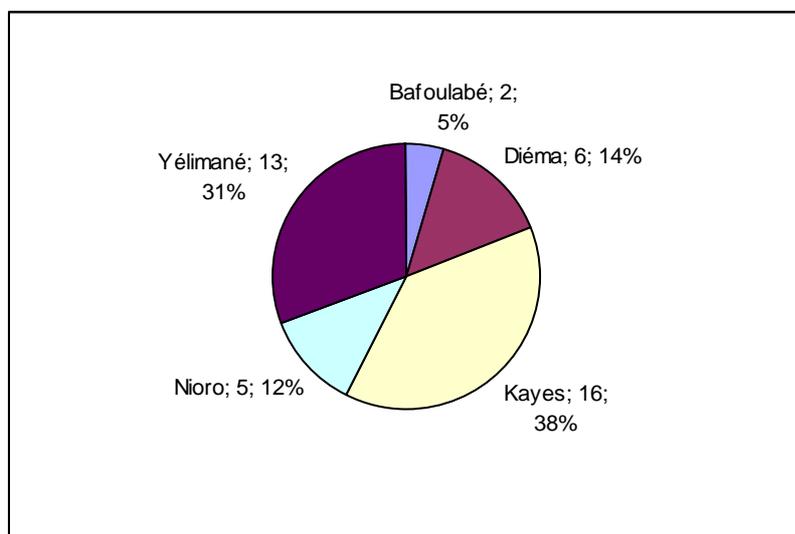
certains villages dont les associations de ressortissants ont été rencontrées en France n'ont pu être visités au Mali. Par contre un certain nombre de villages complémentaire ont été enquêtés au Mali. Cette correction d'échantillonnage porte le nombre total de villages concerné par l'étude à 38 (sans considérer les villages relatifs aux associations intervillageoises) et le nombre total de commune à 26.

A. Présentation des corpus d'enquête :

1. Les associations de migrants

▪ Zones géographiques d'action des associations de migrants

Les associations de migrants rencontrées en France correspondent à des localités de la région de Kayes situées au Nord du fleuve Sénégal (zone soninké correspondant aux cercles de Diéma, Kayes, Nioro, Yélimané et le Nord du cercle de Bafoulabé). Les cercles du sud de la région de Kayes (Cercles de Kita, Kéniéba et le Sud du cercle de Bafoulabé) ont peu de ressortissants en France et les formes associatives sont moins nombreuses. Ces associations se répartissent comme suit dans les cinq cercle concernés :



En annexe 5-b) figure la liste des associations de migrants rencontrées. L'échantillon d'enquête comporte un grand nombre d'associations de ressortissants de Kayes et de Yélimané. Il ne s'agit pas d'une surreprésentation. En effet le nombre de ressortissants, et donc le nombre d'associations en France, de ces deux cercles est relativement plus nombreux que le nombre de ressortissants des autres cercles de la région de Kayes.

Figure 2-1 : Répartition par cercle des associations rencontrées en France (sur 42 associations)

Remarque : Les informations concernant le cercle de Bafoulabé peuvent comporter un biais du fait du faible nombre d'associations rencontrées.

▪ Typologie des associations

La grande majorité de ces associations sont des regroupements à l'échelle du village d'origine des membres de l'association. Cependant des structures plus larges existent aussi, correspondant à quelques villages adjacents, à une commune, voir à un cercle entier (fig.2-2). Ces regroupements sont en général des fédérations d'associations villageoises pouvant regrouper de 4 à 55 associations (dans notre échantillon).

Type	Nombre
Villageoise	30
Intervillageoise, dont :	11
Communale	6
cercle	2
Autres	1
(association regroupant migrants et bénévoles français)	

Figure 2-2 : les différents types d'associations enquêtées

▫ Nombre de membres des associations de ressortissants en France:

Le nombre de membres des associations villageoises de notre échantillon est compris entre 10 (Gogui et Diabigué, cercle de Nioro du Sahel) et 1200 (Lambidou, cercle de Diéma), avec une moyenne de 260. Le nombre de membres est donc assez varié mais les structures importantes (plus de 600 membres) sont relativement rares (2 seulement dans notre échantillon pour les villages de Lambidou dans le cercle de Diéma et de Kirané dans le cercle Yélimané). Il n'y a pas forcément une correspondance exacte entre le nombre d'adhérents et de cotisants : des adhérents en situation de précarité (chômage) peuvent ne pas cotiser pendant des périodes plus ou moins longues. La fréquence de versement des cotisations peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle¹. Elle est utilisée marginalement pour du fonctionnement associatif et principalement pour le financement des projets. En terme de volume, les cotisations exceptionnelles correspondant à un investissement dans une réalisation sont donc généralement plus importantes que les cotisations régulières affectées au fonctionnement de l'association ou d'une de ses réalisations.

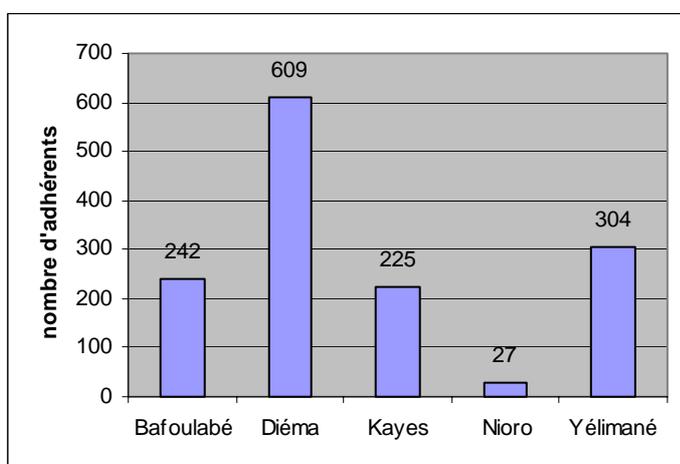


Figure 2-3 : Nombre moyen de membres d'une association villageoise dans les différents cercles

Le nombre de membre dans les associations villageoises dépend fortement du cercle concerné. Si l'on considère le nombre moyen de membres dans une association villageoise, on constate de fortes différences suivant les cercles (pour 36 villages de l'échantillon dont le nombre de membres est connu, cf.fig.2-3).

L'émigration vers la France est plus importante dans certains cercles que d'autres (notamment dans les cercles de Diéma, Yélimané et Kayes, cf. description des villages enquêtés). Le nombre de membres par association et donc les capacités de mobilisation financière par les cotisations des membres semblent liés à ce fait.

▪ Date de création des associations

La date de création des associations de migrants est une donnée difficile à préciser. En effet, même si la plupart de ces associations sont actuellement formelle et de type loi 1901 (depuis 1981), certaines agissent encore de manière informelle. De plus, de nombreuses associations ou regroupement de ressortissants maliens ont mené un nombre important d'actions bien avant d'être formalisées. Il convient donc de distinguer pour chaque association, sa date de formalisation et la date des premières actions menées pour le développement du village d'origine.

¹ Nayrolles R., *Etude sur l'implication des associations de migrants de la région de Kayes (Mali) dans l'approvisionnement en eau de leurs villages d'origine*, pS-Eau – GRDR, Janvier 1999

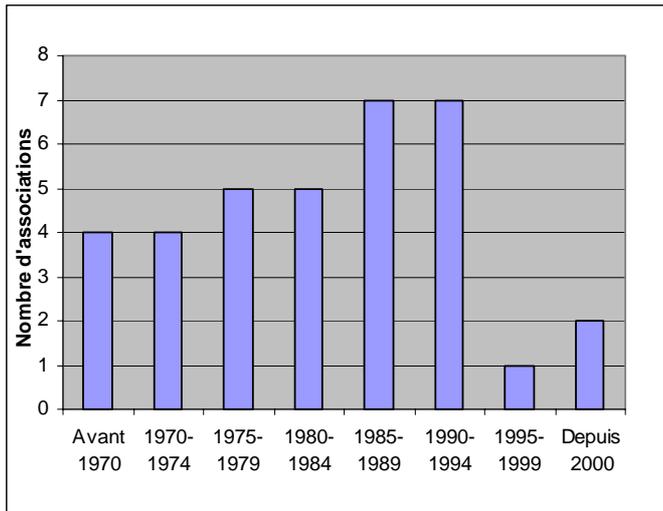


Figure 2-4 : Date des premières actions des associations

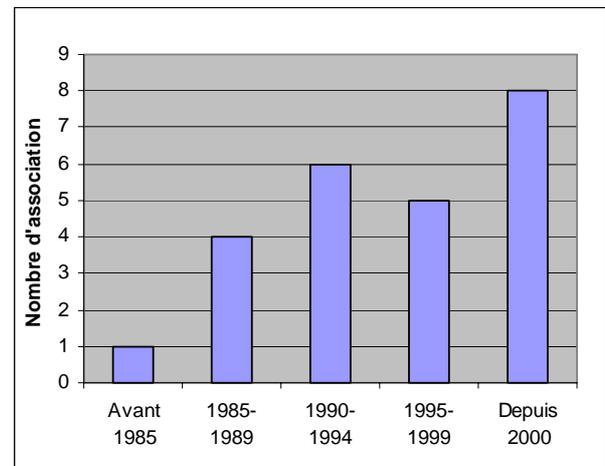


Figure 2-5 : Date de formalisation (loi 1901) des associations villageoises (sur 24 associations, pour lesquelles l'information est connue)

Comme l'indique les figures 2-4 et 2-5, un grand nombre d'associations villageoises ont mené leurs premières actions dans les années 70-80 avant même leur formalisation. La majeure partie des associations villageoises a été formalisée dans années 90 et au début des années 2000. Il s'agissait auparavant de caisses de solidarité plus destinées à l'entraide entre les membres de la communauté en France qu'au développement du village d'origine. Cependant ce statut non officiel ne les empêchait pas de déjà mener des actions en direction de leur village d'origine. La formalisation de leur statut correspond à une volonté d'être reconnue et ainsi de faciliter les relations avec les partenaires potentiels et les autres acteurs du développement. Certaines associations restent encore non formalisées et agissent depuis longtemps en direction de leur village.

De la même manière la plupart des associations intervillageoises ont été créées dans les années 80-90. Ces regroupements de plus grande échelle correspondent à une volonté des migrants d'associer leurs capacités de mobilisation financière ou de faciliter les relations avec leurs partenaires. C'est notamment le cas pour les associations issues de localités jumelées avec une ville française, l'Association pour le Développement du Cercle de Yélimané en France a ainsi été créée pour faciliter les relations entre les ressortissants de Yélimané et la ville de Montreuil avec laquelle le cercle est jumelé.

Les associations communales de ressortissants ne se sont constituées que depuis la décentralisation en 1999. Cependant de telles associations sont parfois issues d'associations intervillageoises préexistantes aux communes. Soit car des associations regroupaient des villages d'une unité administrative (un arrondissement par exemple) devenue une commune en 1999, c'est le cas de l'Association Pour de Développement de Soroma (commune de Diakon, cercle de Bafoulabé). Soit car la dynamique intervillageoise initiée par les migrants a eu comme impact la création de structures associatives solides dans le pays d'origine qui ont elles-mêmes favorisé la formation de la commune, c'est le cas par exemple de la commune de Maréna Diombougou issue de l'association intervillageoise Diama Djigui.

Les partenaires des associations de ressortissants ont souvent joué un rôle important dans la création de structures supravillageoises en incitant les migrants à se regrouper ou les maires à mobiliser les ressortissants des communes autour d'une même structure associative. Ainsi le GRDR ou le Programme de Jumelage-Coopération entre la ville de Montreuil et le cercle de Yélimané ont été très actives dans le montage de tels regroupements associatifs.

2. Les villages

Tous les villages correspondant aux associations rencontrées en France n'ont pu être visités (cf. I-B-1). En revanche, d'autres localités s'y sont pour certaines substituées (cf. liste des villages enquêtés en annexe 5-a) :

- 25 villages ont fait l'objet d'une enquête en France auprès des migrants et d'une enquête au Mali auprès des structures villageoises ;
- 7 villages n'ont fait l'objet d'une enquête qu'auprès des migrants en France ;
- 6 villages n'ont été enquêtés qu'au Mali.

▪ Répartition géographique des villages de l'échantillon :

Certains cercles sont plus représentés que d'autres dans l'échantillon (fig. 2-6). Toutes les zones ne sont pas touchées de façon égale par le phénomène d'émigration vers la France.

Cercle	Nombre total de villages concernés par l'enquête*	Nombre de villages visités lors de l'enquête au Mali
Kayes	12	9
Yélimané	12	9
Bafoulabé	3	3
Nioro	6	5
Diéma	5	5
Total	38	31

*c'est à dire les villages dont : soit les migrants ont été rencontrés, soit les villageois ont été interrogés sur place, soit les deux ont été enquêtés.

Figure 2-6 : répartition par cercle des villages enquêtés

Si l'on calcule à partir de l'échantillon le rapport du nombre de migrants en France (adhérant à l'association, le chiffre exact d'émigrants en France étant rarement connu) sur la population du village, qu'on appellera par commodité « taux d'émigration » villageois, on peut avoir un aperçu de la diversité des situations « migratoires » vers la France en fonction des zones géographiques :

Cercle	Moyenne du « taux d'émigration » vers la France des villages enquêtés
Bafoulabé	0,10
Diéma	0,10
Kayes	0,12
Nioro	0,02
Yélimané	0,08

Figure 2-7 : Moyenne du « taux d'émigration » villageois par cercle

- Les cercles de Yélimané, de Kayes et de Diéma comptent une grande proportion de villages, et dont le taux d'émigration vers la France est important.
- Dans le cercle de Nioro, le nombre de villages pourvoyeurs d'émigrés est moindre, et la proportion d'émigrés vers la France dans ces villages reste nettement inférieure aux cercles précédents. Dans cette zone l'émigration est orientée préférentiellement vers d'autres pays, en particulier ceux d'Afrique Centrale.

- Dans le cercle de Bafoulabé, les villages à forte émigration vers la France sont surtout situés au Nord du Fleuve et sont moins nombreux que dans les quatre premiers cercles ; les villages enquêtés sont de cette zone où le taux d'émigration est important.

▪ Population villageoise totale concernée par l'enquête :

Si l'on ajoute la population de tous les villages concernés par l'enquête (y compris ceux enquêtés uniquement en France, ou uniquement au Mali), soit 38 villages, l'échantillon représente un total de 135 000 habitants, répartis dans 38 villages allant de 700 habitants (Falaya) à 9000 habitants (Lambidou).

En prenant en compte également la population concernée par les associations intervillageoises (hors associations de cercle), on arrive à un total d'environ 235 000 habitants (le cercle de Yélimané seul comprend 135 000 habitants environ, la région de Kayes (7 cercles) comptent 1 500 000 habitants).

▪ Structures villageoises rencontrées :

Dans *un village sur deux* environ, la prise en main locale des actions de développement est le fait d'une structure précise, formelle ou informelle, distincte du conseil villageois et de la chefferie. Ces associations ou comités sont généralement les interlocuteurs privilégiés et le relais sur place des associations de migrants, sous la tutelle toutefois de la chefferie, et conservant souvent la hiérarchie traditionnelle. Ils peuvent être de divers types :

- une association ou comité formels, déclaré au journal officiel et homologué de l'association en France ;
- une association non officielle mais comprenant un bureau, dont il n'est pas rare que les membres soient désignées par les migrants eux-mêmes, voire comptent d'anciens migrants réinstallés au village ;
- un comité de jumelage villageois, lorsque le village est jumelé, qui est le relais sur place de la ville jumelée et des migrants pour toutes les actions appuyées par la France, et qui souvent, par extension, prend aussi en charge les projets de développement menés avec d'autres partenaires.

Même lorsqu'une telle structure n'existe pas, la prise en charge locale des actions est le plus souvent le fait d'une poignée de personnes ressources, à qui on confie la responsabilité des divers comités de gestion (coopérative, centre de santé, adduction, APE...). Il arrive même que des migrants se réinstallent au village pour mettre en œuvre et suivre sur place les réalisations.

▪ Villages jumelés et partenariats permanents :

Un village sur deux entretient un partenariat de long terme avec :

- une coopération décentralisée/jumelage (1/4 des associations enquêtées)
- une ou plusieurs ONG (1/6)
- ou une association de solidarité (1/12)

De ces partenariats, on peut retenir certaines spécificités suivant les cercles :

- dans les cercles de Nioro et Diéma, la présence d'Essonne Sahel¹ et de CORENS², relayés sur le terrain par l'Agence KARED³, a impliqué la création de nombreuses coopérations entre collectivités françaises et maliennes. Dans l'échantillon, deux villages du cercle de Nioro sur trois sont jumelés. Ce type de partenariat a une importance cruciale dans ce

¹ : ONG qui fédère les villes d'Essonne jumelées à des villages des cercles de Nioro et Diéma

² CORENS Collectif Régional Pour la Coopération Nord-Sud, qui soutient des projets d'associations de migrants de Nioro et Diéma dont les villages ne sont pas jumelés

³ L'agence KARED est une ONG malienne implantée dans les cercles de Nioro et Diéma

cercle en particulier, car les migrants y sont souvent en nombre limité, et ne peuvent engager d'action importante sans un apport financier extérieur (cf. Troisième Partie).

- Dans les cercles de Yélimané et de Kayes, ce sont les partenariats avec des ONG qui prévalent, aucun jumelage à l'échelle du village n'y a été recensé dans l'échantillon. De tels partenariats existent par contre à une échelle supra-villageoise dans ces cercles.

3. les communes

- Répartition géographique des communes enquêtées

Les 26 communes concernées par l'étude se répartissent comme suit dans les cinq cercles du Nord de la région de Kayes :

Cercle	Nombre de communes
Kayes	7
Yélimané	8
Bafoulabé	2
Nioro	4
Diéma	5

Figure 2-8 : Répartition par cercle des communes rencontrées

Au Mali, les communes correspondant aux villages visités ont systématiquement été enquêtées. Les 31 villages étudiés au Mali correspondent donc aux 21 communes visitées.

- Données démographiques

Le nombre moyen de villages par commune (communes urbaines mises à part) est de 12 mais peut aller jusqu'à 28 (Commune de Koussané dans le cercle de Kayes et commune de Bafoulabé dans le cercle de Bafoulabé). La population moyenne est de 15 000 habitants mais elle peut monter jusqu'à 33 800 habitants (commune de Kirané Kaniaga dans le cercle de Yélimané).

- Partenariats des communes

Sur les 21 communes visitées au Mali 15 bénéficient d'un partenariat permanent. Il peut s'agir d'une ONG (ex : le GRDR dans certaines communes du cercle de Kayes, citons), d'une coopération décentralisée (jumelage ou autres) ou d'un appui permanent d'un programme comme le PRP (Programme de Réduction de la Pauvreté) par exemple. Sur ces mêmes 21 communes, 18 ont cherché à établir un contact avec une collectivité française pour mettre en place une coopération. Seules 9 coopérations décentralisées au niveau communale sont aujourd'hui fonctionnelles, 3 sont en cours de mise en place et 6 communes n'ont obtenu de réponses positives de la part de collectivités françaises malgré leurs démarches.

Nombre de ces coopérations décentralisées avec des communes maliennes sont en réalité des jumelages qui existaient auparavant au niveau villageois et qui réorientent aujourd'hui leurs actions au niveau de la commune. Ces jumelages initiaux au niveau du village étaient souvent des partenariats initiés par les migrants en France. C'est le cas par exemple de Diabigué (cercle de Nioro) jumelé avec La Verrière ou de Tambacara (cercle de Yélimané) jumelé avec Brou-Sur-Chantereine.

4. Les services techniques et opérateurs d'appuis

Parallèlement aux enquêtes Migrants, Villages et Communes, divers acteurs du développement intervenants dans la région de Kayes ont été rencontrés. Il s'agit de services techniques maliens, d'ONG, de Bureaux d'Etude ou de coopérations agissant directement ou non avec les associations de migrants. Ces enquêtes complémentaires nous ont permis d'avoir des informations dépassant le cadre de notre échantillon, de compléter les informations recueillies par ailleurs et d'avoir une vision plus générale sur le développement de la région de Kayes.

Ces structures furent :

- En France :
 - Organisation de Solidarité International
 - Le pS-Eau
 - Le GRDR
 - Le CCFD
 - La FAFRAD
 - Association de Bénévoles pour Madihawaya Moussala
 - Coopération décentralisées, collectivités territoriales
 - L'OMRI (Montreuil)
 - La Commune de Saint Denis
 - La Commune d'Achères
 - Le CRIF, Conseil Régional d'Ile de France

- Au Mali :
 - Services techniques et d'appui à la décentralisation maliens :
Au niveau régional ont été rencontré :
La DRHE, Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie
La DRS, Direction Régionale de la Santé
La DRAMER, Directions Régionales de l'Appui au Monde Rural
La DRAER, Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
L'Académie d'Enseignement de Kayes n'a pu faire l'objet d'un entretien
Au niveau des cercles :
Les CSR des cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes, Nioro et Yélimané
Les CAP des cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes, Nioro et Yélimané
Les SLACAER des cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes, Nioro et Yélimané
Les CCC des cercles de Bafoulabé, Diéma, Kayes, Nioro et Yélimané
 - Organismes de Solidarité Internationale et bureaux d'études
 - L'ADR
 - L'agence KARED (à Nioro et Diéma)
 - Helvetas
 - Le CAMIDE
 - AMADE
 - L'OMRI (Yélimané)
 - L'AGED
 - Le GRDR
 - 2AEP

- Coopérations
L'antenne de la région Nord-Pas-De-Calais à Kayes
La CADRK, Cellule d'Appui au Développement de la Région de Kayes.

B. Représentativité de l'échantillon, limites de l'enquête :

En France, le nombre d'associations de migrants villageoises est évalué à 400. L'enquête a permis de rendre compte des activités de 38 associations villageoises, soit près du dixième de l'ensemble des associations de migrants présentes en France. Cet échantillon est loin d'être négligeable, d'autant plus que les services techniques maliens ont confirmé la représentativité des villages et communes rencontrés en matière d'intervention des migrants dans la zone.

Concernant la précision des données récoltées, certains projets ont pu être omis par les interlocuteurs lors des enquêtes ; concernant le montant des réalisations, certains projets n'ont pu être renseignés et la précision des chiffres est relative. Cela a sans doute conduit à une légère sous-estimation du nombre des projets, en particulier pour les réalisations les plus anciennes, et à une certaine imprécision de leur coût. Les chiffres obtenus doivent être considérés non comme des résultats précis mais des ordres de grandeur des montants investis, permettant de dégager à grands traits les tendances et évolutions des investissements collectifs des migrants.

Certains entretiens ont été difficiles et ne nous ont pas permis de récolter autant d'information que prévu. Le nombre d'interlocuteurs fut parfois trop important (plus d'une vingtaine de personnes dans certains villages au Mali), ce qui pouvait avoir un fort impact sur la durée des entretiens et sur la qualité des informations récoltées. Lors de telles rencontres, l'accent était mis en priorité sur la collecte de données quantitatives, il ne restait de ce fait que peu de temps pour aborder des aspects plus qualitatifs ou pour visiter les infrastructures. Certaines difficultés rencontrées pour récolter des données chiffrées illustrent parfois des pratiques des migrants et des villageois : lorsque certains responsables associatifs sont interrogés sur des projets mis en place par un bureau antérieur, il est fréquent qu'ils ne disposent pas de l'information faute de transmission de documents par les anciens responsables. Il arrive souvent aussi que les villageois ignorent les montants des infrastructures financées depuis la France, ou qu'ils méconnaissent la participation d'autres bailleurs.

Enfin, le cercle de Bafoulabé est par trois localités dans l'échantillon représenté. Les données statistiques obtenues pour ce cercle devront donc être interprétées avec un recul certain concernant le niveau de représentativité.

VI. Capitalisation et traitement statistique des données

Divers outils et méthodes de calculs ont été choisis pour traiter au mieux les données des enquêtes effectuées auprès des associations de migrants, des villages et des élus communaux.

A. Base de données :

Une base de donnée a été réalisée dans le but de consigner toutes les données quantitatives et un certain nombre de données qualitatives récoltées systématiquement au cours des enquêtes auprès des associations de migrants, des villages et des communes. Cette base est structurée en trois tables : « commune », « village » et « projet ». Les tables « commune » et « village » recueillent les données relatives aux communes, villages et associations de migrants correspondantes. La table « projets » consigne toutes les informations concernant les réalisations ayant fait intervenir les migrants dans ces localités. Cette base de données permet de recenser d'une part les projets menés par les associations de migrants en direction de leurs villages et communes d'origine et d'autre part, quelques éléments qualitatifs portant sur les relations entre structures françaises et maliennes. L'ensemble des statistiques et graphiques intégrés dans cette étude est issu des données consignées dans la base.

D'autre part, cette base a aussi pour vocation d'être diffusée. Il s'agit donc aussi d'un moyen de recenser les associations de ressortissants et leurs projets, de faciliter l'accès à l'information sur ces structures et de faire circuler les connaissances acquises auprès des acteurs du codéveloppement.

B. Calculs économiques sur le coût des projets :

Les traitements statistiques réalisés concernant les volumes investis par les migrants ont été calculés à partir de données converties en Francs CFA constants 2004 de manière à pouvoir comparer et sommer des investissements réalisés à des époques différentes. Les informations chiffrées relatives au coût des projets ont été recueillies en monnaie courante auprès de nos interlocuteurs lors des entretiens. Pour convertir ces sommes en Francs CFA constants 2004, il a fallu distinguer les projets réalisés avant 1984, exprimés en Francs maliens, les projets réalisés entre 1984 et 1994, exprimés en Francs CFA avant la dévaluation, et les projets réalisés après 1994 exprimés en Francs CFA après dévaluation. En considérant les taux de conversion, 100 FCFA après dévaluation correspondent à 50 FCFA avant dévaluation et à 25 Francs maliens. Les montants exprimés en Francs maliens ont donc été multipliés par quatre et ceux exprimés en FCFA avant dévaluation ont été multipliés par deux pour obtenir l'ensemble des montants en monnaie courante exprimés « en FCFA après dévaluation ». Il a ensuite été multiplié par l'indice d'inflation (données AFRISTAT, base 100 en 2004) de façon à obtenir le prix des projets exprimés en FCFA 2004. (Liste des indices et méthode détaillée de calcul : cf. annexe 6).

Les enquêtes auprès des associations de migrants n'ayant pas fait l'objet d'entretiens dans les villages correspondants sont incomplètes, elles ont donc été écartées des calculs portant sur les volumes investis.

Les coûts de certaines réalisations anciennes ne sont pas toujours connus. Pour combler ce manque, un coût standard par type de projet (école 3 classes, école 6 classes, centre de santé, forage...) a été calculé à partir de la moyenne obtenus sur les projets de même nature, et affecté aux réalisations dont le coût manquait. Ce procédé permet de tenir compte de l'ensemble des projets recensés et d'obtenir ainsi une valeur approchée du volume des investissements réunis par les associations de migrants pour le développement de leur région d'origine.

TROISIEME PARTIE :
SYNTHESE ET ANALYSE DES DONNEES D'ENQUETES

Cette partie présente l'analyse des résultats de 6 mois d'enquêtes en France et au Mali. Ces résultats ont permis de dégager un certain nombre de caractéristiques des actions des associations de migrants et de leurs principales évolutions. Dans un premier temps, l'importance des investissements dans les villages sera évaluée en terme de montant et de nombre de projets. Dans une seconde partie, les pratiques des associations dans les différents domaines d'interventions seront détaillées. Enfin, sera abordé le positionnement des associations de migrants face aux changements institutionnels maliens et aux évolutions du contexte local.

I. Une contribution croissante des associations de migrants dans les actions de développement de la zone

Depuis le commencement dans les années 70 des actions des associations de migrants en direction de leur village d'origine, leur mouvement n'a cessé de prendre de l'ampleur ; les structures associatives se sont multipliées, voire quasi généralisées dans la population originaire de la région de Kayes. En une trentaine d'année, le contexte du pays d'accueil a bien entendu évolué, le mode de migration des maliens s'est modifié (cf. Première Partie) en lien avec le contexte politique français, les conditions de vie des immigrés se sont progressivement dégradées et les possibilités de maintenir le nombre de cotisants s'amenuisent. Ajouté à cela, le contexte malien a également connu de profondes mutations, les sécheresses, les changements de régime politique et les réformes institutionnelles, en particulier celle de la décentralisation, sont autant de facteurs pouvant influencer sur le mode d'intervention des migrants, le rythme de leurs actions et les montants investis.

Après avoir exploré quelques ordres de grandeur des volumes financiers engagés en moyenne dans les villages, un regard sera porté dans cette partie sur l'évolution quantitative des apports collectifs des migrants.

A. Estimation des volumes investis par village

Les associations de migrants de notre échantillon ont participé à la mise en place de plus de 225 réalisations dans les 38 villages concernés par l'étude. En moyenne chaque association villageoise a participé, totalement ou partiellement, à la mise en place de 6 réalisations dans son village. Le nombre de projets peut aller jusqu'à 16 comme dans le village de Kirané (commune de Kirané Kaniaga, cercle de Yélimané).

	Montants totaux des réalisations	Montants investis par les migrants
Total sur l'ensemble de l'échantillon	8 532 800 000	5 687 100 000 (66%)
Moyenne par village	268 900 000	183 500 000 (68%)
Maximum villageois	1 065 600 000 (Tambacara)	572 000 000 (Tambacara)
Minimum villageois	5 200 000 (Béma)	5 100 000 (Sandaré)

(Chiffres en FCFA 2004, obtenus à partir des 31 villages visités au Mali)

Fig. 3-1 : Volumes investis par les associations de migrants dans les villages depuis leur création

Comme l'indique la figure 3-1, les sommes investies par les migrants dans leur village d'origine correspondent en moyenne à 70% du coût total des réalisations auxquelles ils ont contribué. Certaines infrastructures ont en effet été réalisées avec des financements extérieurs complémentaires aux cotisations des ressortissants. Dans certaines localités, les montants investis par les associations de migrants dépassent les 500 millions de FCFA. Ces chiffres révèlent l'importance de la capacité de cotisation de certaines associations et soulignent l'importance de leur mobilisation financière en direction de leurs villages d'origine.

	Montants totaux des réalisations depuis 1999	Montants investis par les migrants depuis 1999
Total sur l'ensemble de l'échantillon	1 931 500 000	1 323 600 000
Moyenne par village	77 300 000	52 900 000
Moyenne par village et par an	15 400 000	10 600 000

(Chiffres en FCFA 2004, obtenus à partir de 25 villages)

Fig. 3-2 : Détail des volumes investis par les associations de migrants dans les villages depuis 1999

Cependant le nombre de projets réalisés et les montants investis par les migrants dans chaque village ne sont pas les mêmes suivant la zone géographique concernée. En considérant par cercle le nombre moyen de projet et les volumes investis par village (cf. figure 3-3), des différences apparaissent entre les secteurs géographiques.

Cercle	Bafoulabé*	Diéma	Kayes	Nioro	Yélimané
nombre moyen de projets par village	7	5	6	6	8
Montant moyen des réalisations par village (en FCFA)	156 200 000	246 700 000	186 900 000	71 900 000	510 200 000
Montant moyen investi par les migrants par village (en FCFA)	103 000 000	201 200 000	110 600 000	33 200 000	351 700 000
Pourcentage des montants totaux financés par les migrants	66%	82%	60%	46%	69%

Fig. 3-3 : Montants investis par les migrants dans leur village (détail par cercle) depuis le début de leurs actions

De nettes différences apparaissent ainsi entre les cercles de Yélimané et Nioro par exemple. Les montants investis par village par les ressortissants du cercle de Nioro sont en moyenne dix fois inférieurs aux montants investis par les ressortissants de Yélimané. Comme indiqué dans la présentation de l'échantillon, les villages du cercle de Yélimané ont plus de ressortissants en France que les villages du cercle de Nioro. Les capacités de cotisation sont donc plus importantes pour ces premiers et leur permettent de mettre en place plus de réalisations. Cependant même si la population migrante issue d'un village est faible dans le pays d'accueil, cela n'empêche pas l'association ou le village correspondant de mobiliser des fonds extérieurs auprès de partenaires, des communes ou de programmes nationaux. Ainsi même avec une capacité de cotisation modérée, une association peut réaliser un nombre conséquent de projets dans son village. Dans le cercle de Nioro, par exemple, de nombreux villages sont jumelés avec une ville française qui cofinance des réalisations avec l'association de ressortissants correspondante.

B. Une multiplication constante des actions appuyées par les migrants

A partir des données de l'échantillon, on peut caractériser l'évolution du nombre de projets appuyés par les associations de migrants. La figure 3-5 a été obtenue en excluant 7 enquêtes de l'échantillon dont les informations sont trop incomplètes, soit à partir de 31 enquêtes villageoises et 21 communales.

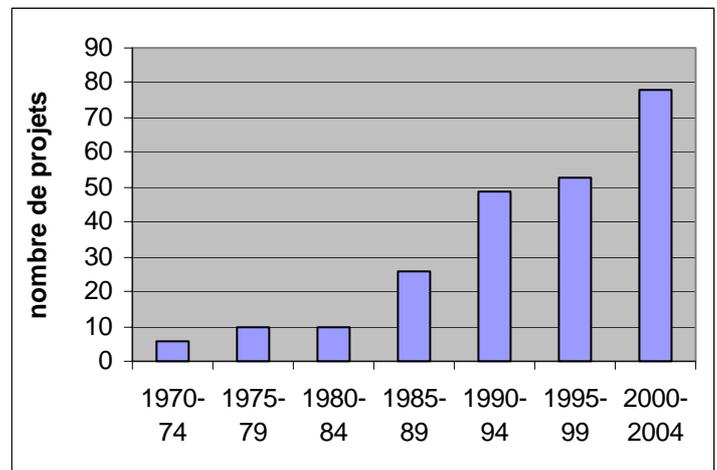


Figure 3-4 : Evolution du nombre de projets appuyés par les associations de migrants

Depuis 1985, les associations de ressortissants participent à un nombre croissant de projets – même s'il est probable que le nombre de réalisations les plus anciennes soit légèrement sous-estimé (cf. Deuxième Partie). Bien entendu, cette progression est à corréliser à l'augmentation constante du nombre d'associations, et en particulier au « boom » des années 90 (cf. présentation de l'échantillon). Cependant, on peut se demander si d'une part ce phénomène est lié à une augmentation comparable des volumes investis, et d'autre part si l'accès à des financements complémentaires accompagne cette multiplication des actions portées ou soutenues par les migrants.

C. Une progression continue des volumes investis

5. Estimation des volumes investis à l'échelle régionale

Entre 1995 et 2004, les 31 villages comptabilisés dans les calculs précédents ont reçu en provenance des migrants en France environ 2,8 milliards de FCFA en 10 ans, soit environ 9 millions FCFA par village et par an.

En estimant le nombre d'associations villageoises de migrants à 400, on obtient, en extrapolant les données de notre échantillon, un ordre de grandeur de l'envoi annuel collectif de migrants pour les dix dernières années : autour de 3,5 milliards de FCFA par an, soit près de 5 millions d'euros par an. Diverses études traitant des transferts financiers des migrants maliens vers leurs pays d'origines donnent des chiffres avoisinant un montant de 20 milliards de Francs CFA par an¹. Ce chiffre semble tenir compte, pour l'étude CIMADE-EUROPACT 1998, essentiellement des transferts individuels (vers la famille, vers une épargne, dans l'immobilier ou dans une activité commerciale) et ne relate pas explicitement les transferts pour le développement de la région d'origine sous forme de cotisations dans une association. Les chiffres obtenus lors de notre étude et relatifs aux actions associatives représenteraient alors plus du sixième des montants transférés individuellement.

L'extrapolation des données recueillies à partir de l'échantillon de la présente étude n'a bien sûr vocation qu'à dégager un ordre de grandeur, les sources de surestimation ou sous-estimation des montants des projets ayant été fréquentes.

6. Evolution globale des sommes investis :

La figure suivante rend compte de la somme, périodique sur dix ans, des volumes dégagés par les associations de l'échantillon – également obtenue à partir de 31 villages et 21 enquêtes communales.

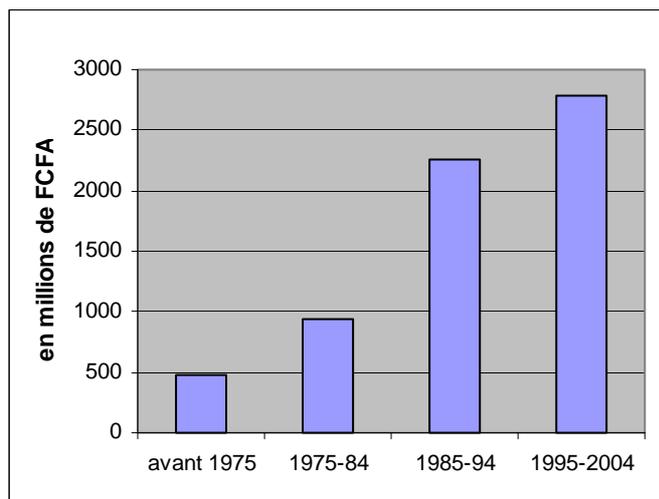


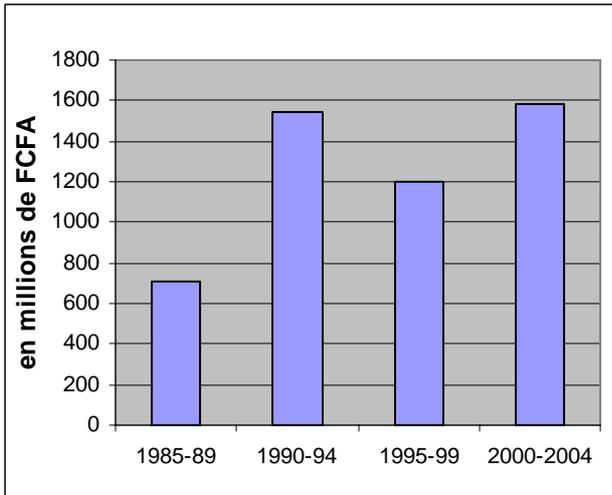
Figure 3-6 : Evolution des volumes investis

Depuis que les associations de migrants interviennent au niveau de leurs villages d'origine, les sommes mobilisées n'ont cessé d'augmenter. Pour comparer plus finement cette évolution avec celle du nombre des réalisations, une échelle de temps plus courte est nécessaire :

¹ : Blion R., Epargne des migrants et outils financiers adaptés, CIMADE, EUROPACT, ABPCD, juillet 1998

Grubert F., *Migration et gestion collective des risques. L'exemple de la région de Kayes (Mali)*, CERDI, Université d'Auvergne, IRD, 2000.

7. Variations récentes des volumes envoyés :

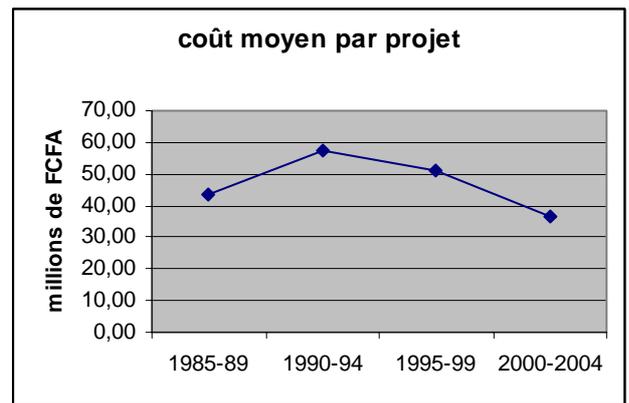


Les volumes injectés par les migrants connaissent une nette augmentation au début des années 90, puis oscillent et stagnent par la suite. Pourtant le nombre de réalisations auxquelles ils participent continue de croître. Deux hypothèses, qui seront testée par la suite, peuvent être retenues : le coût unitaire des projets est en baisse ou les migrants cofinancent de plus en plus de réalisations.

Figure 3-7 : Evolution des volumes investis durant les 20 dernières années (par tranches de 5 ans)

8. Evolution du coût moyen des réalisations

Le coût unitaire moyen des projets baisse effectivement, tous secteurs confondus, ce qui peut être un élément expliquant la stagnation des volumes investis ces dix dernières années tandis que le nombre de réalisations augmente.



9. Evolution des cofinancements :

La figure 3-8 distingue la part des projets de l'ensemble de l'échantillon qui ont été financés entièrement par les migrants de ceux où un ou plusieurs cofinanceurs sont intervenus. La part des projets en cofinancement a tendance à augmenter, notamment les projets où les migrants interviennent minoritairement dans le cofinancement.

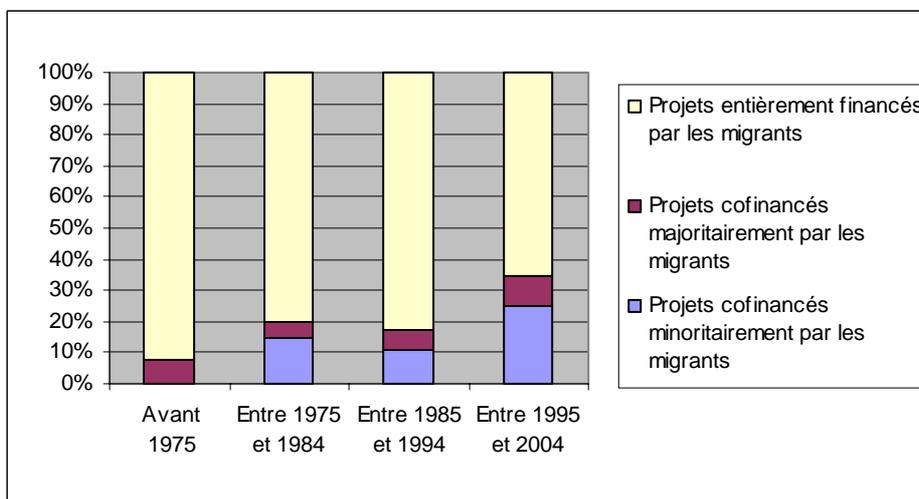
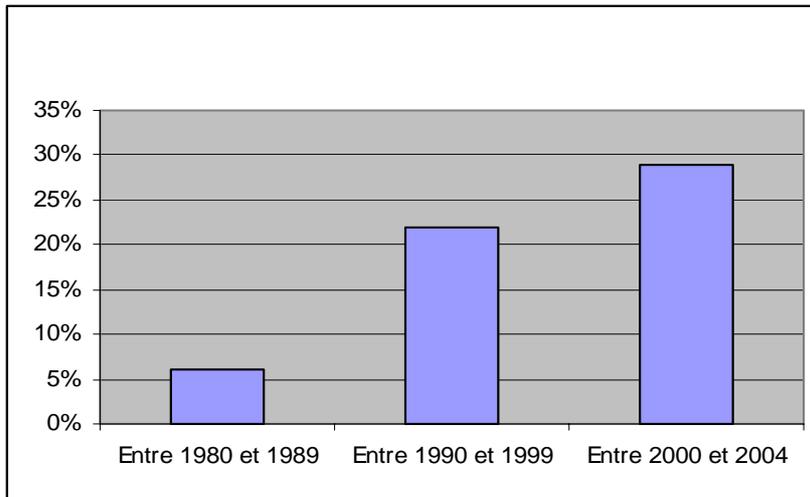


Figure 3-8 : Evolution de la part des projets financés (Calculé à partir de 31 villages et 21 communes visités au Mali)

Si l'on considère la part des projets faisant intervenir des fonds de programmes nationaux (PISE, PRODESS, etc.) ou de programmes de coopération (Programme de Jumelage Montreuil Yélimané par exemple) on constate que ceux-ci augmentent aussi.



(Calculé à partir de 31 villages et 21 communes visités au Mali)

Figure 3-9 : Evolution du nombre de projets faisant intervenir des programmes nationaux ou de coopération

Dans le cadre de tels programmes, les associations de ressortissants interviennent souvent dans le financement d'une partie de la quote-part réservée aux bénéficiaires. Celle-ci est généralement inférieure à la moitié du budget du projet. Cela ne veut pas dire que les communautés maliennes ne participent pas. De manière à pourvoir cette quote-part, les migrants interviennent monétairement et les population physiquement en fournissant une partie de la main d'œuvre nécessaire à l'élaboration du projet. Depuis la mise en place des communes, les ressortissants sont aussi sollicités par les élus pour participer à la quote-part des bénéficiaires des projets cofinancés par les fonds de l'ANICT. Dans de tels cas, les migrants sont donc généralement cofinanceurs minoritaires.

Même si de plus en plus, les structures locales, et notamment les communes, ont accès à un nombre croissant de sources de cofinancement complémentaires aux associations de migrants, ceux-ci restent encore globalement les principaux bailleurs et les principaux interlocuteurs des partenaires financiers. Les ressortissants sont généralement plus au fait des diverses structures à contacter ou des programmes à solliciter. Dans le domaine de l'hydraulique, les associations sont parfois directement sollicitées par les services techniques et les ONG pour prendre part aux programmes nationaux. Ces structures insistent sur le fait que les associations, en participant aux programmes, peuvent permettre à leur village d'obtenir des infrastructures coûteuses que les associations auraient eu beaucoup de mal à financer seules et avec un appui technique moindre.

Les modes de financements des projets portés par les associations évoluent donc vers une plus grande sollicitation de fonds extérieurs. Ces fonds leurs permettent d'alléger les cotisations par projet et donc éventuellement d'investir dans un plus grand nombre de réalisations.

Ainsi, les migrants participent à un nombre croissant de projets, qu'ils cofinancent de plus en plus avec d'autres bailleurs, voire sont sollicités par ces derniers pour compléter le financement ou payer la quote part monétaire des bénéficiaires locaux.

Au cours des enquêtes complémentaires effectuées auprès des services techniques et opérateurs d'appui en France et dans la région de Kayes, nombre de nos interlocuteurs ont opté pour une baisse sensible depuis les 10 dernières années de l'apport des migrants. Cette hypothèse est souvent argumentée autour des constats suivants :

- une précarisation de la situation des immigrés en France, et en particulier des sans papiers
- une perte de pouvoir de décision des leaders associatifs migrants qui affecterait la motivation à s'investir dans autant de projets qu'auparavant (perte du « bénéfice social » de leurs actions)
- un changement de génération de migrants, dont les plus jeunes réagiraient différemment à la pression sociale exercée par le village (priorité de l'investissement individuel)
- une baisse du nombre de cotisants liée à la politique d'immigration française.

Pourtant, d'après la figure 3-7 en B-2/, aucune tendance nette à la baisse n'est encore décelable, mais plutôt une stagnation de l'apport des migrants depuis 10 ans, qui pourrait en premier lieu s'expliquer par la stagnation du nombre d'associations de migrants par rapport au début des années 90 (cf. Deuxième Partie : II – Dates de création des associations).

D'autres facteurs peuvent avoir jusqu'ici compensé ceux qui tendraient à faire diminuer les apports collectifs des migrants. Nous tenterons par la suite d'identifier certains des éléments expliquant le maintien des sommes envoyées collectivement par les migrants.

II. Les secteurs d'intervention des associations de migrants

Les actions des associations ont eu un impact certain sur le développement du nord de la région de Kayes, et ce dans divers domaines. Selon les périodes, les migrants se sont plus ou moins investis dans chacun des secteurs. Cette partie a pour objectif de caractériser, en terme de nombre de projets et de montants investis, l'évolution des principaux domaines d'intervention des associations de migrants et de faire le point, secteur par secteur, sur la mise en place, l'impact et le fonctionnement des réalisations.

A. Données générales

1. Nombre de réalisations par secteur

La figure 3-10 montre la répartition par secteurs des réalisations étudiées lors des enquêtes. Ce sont les projets qui ont ici été considérés et non les infrastructures.

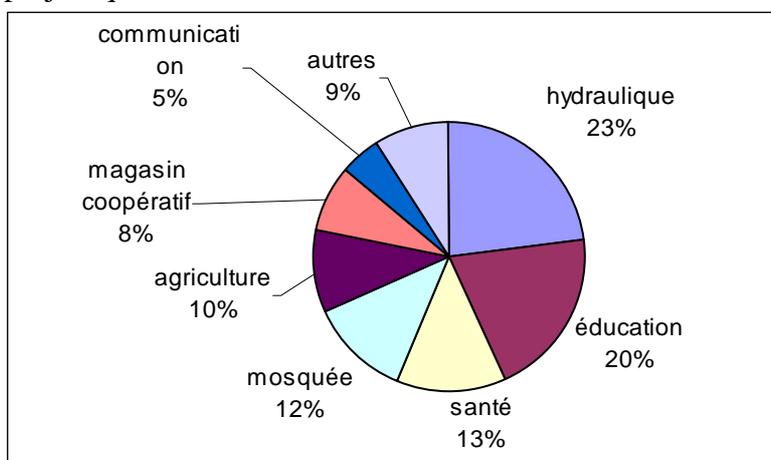


Figure 3-10 : Types de réalisations mises en place par les associations

Remarque : Plusieurs infrastructures peuvent correspondre à un même projet si elles ont été mises en place à la même date et à partir d'un même financement. Sur une cotisation correspondant à un

unique projet les associations de migrants peuvent, par exemple, installer plusieurs forages ou bien une école de plusieurs classes avec latrines et logement pour les enseignants...

En terme de nombre de projets, le principal secteur dans lequel se sont jusqu'ici investis les associations de migrants est l'hydraulique, suivi de l'éducation, la santé et la construction de mosquées.

Aucune différenciation géographique n'est apparue concernant les secteurs d'investissement. Les données de l'échantillon ne permettent pas de réaliser de telles distinctions.

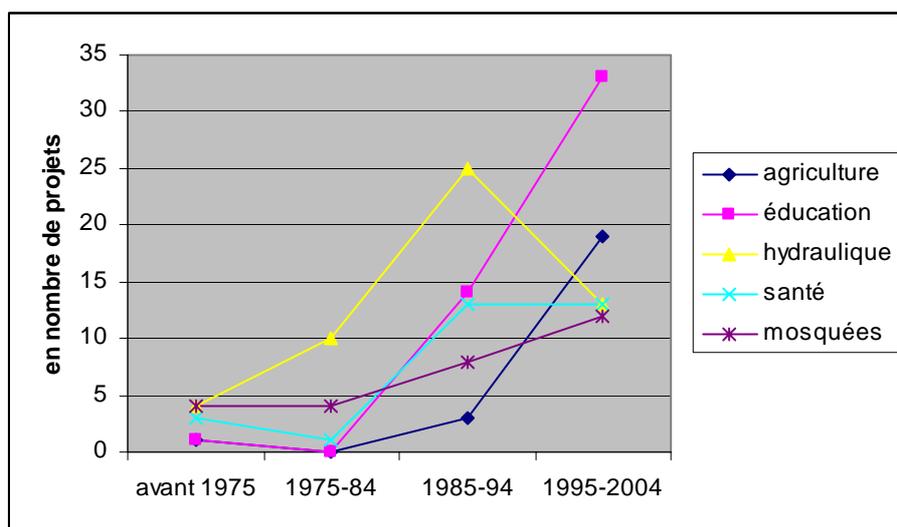
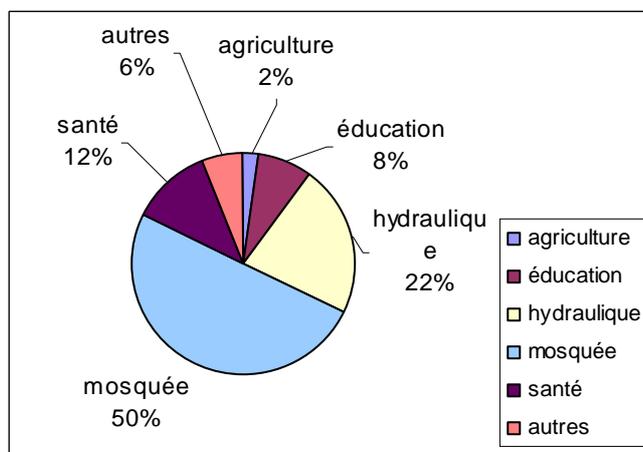


Figure 3-11 : Evolution du nombre de projets par secteur (calculé sur 31 villages)

Dès les années 70, et jusque dans les années 90, les investissements hydrauliques prévalent. Les interventions dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de la santé sont plus récentes. En particulier, l'éducation est devenu depuis 1995 le premier domaine d'intervention des migrants (en nombre de projets).

2. Volumes investis par secteur



En terme de volumes financiers, l'importance des secteurs d'intervention des associations de migrants est très différente du nombre de projets. Le premier poste d'investissement en volumes financiers sur l'ensemble de la période étudiée sont les mosquées, suivi de l'hydraulique et de la santé (données de l'enquête).

Si l'on observe l'évolution de ces volumes, l'ordre de priorité dégagé par l'évolution du nombre de projets par secteur se trouve également bouleversé.

Figure 3-12 : Part des volumes investis dans les différents secteurs

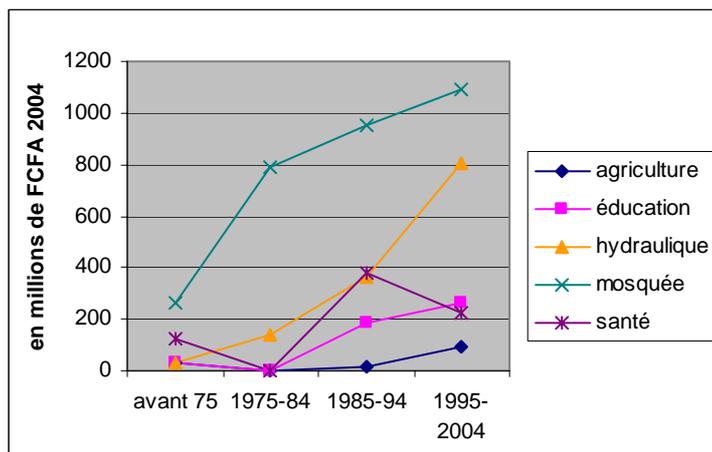


Figure 3-13 : Evolution des volumes investis par secteur (calculés sur 31 villages)

L'hydraulique et la construction de mosquées sont, en terme de volumes, les premiers postes d'investissement, quelles que soient les périodes. L'augmentation du nombre de projets agricoles et d'éducation se fait relativement peu ressentir en terme de volumes financiers investis. Les projets agricoles sont en général peu coûteux (mis à part les barrages de grande ampleur). Par contre, l'augmentation considérable des investissements dans l'hydraulique, alors que le nombre de réalisations est en baisse, s'explique par l'émergence de projets d'adduction d'eau très coûteux. De la même manière, la construction de mosquées particulièrement onéreuses vient considérablement peser dans le total des volumes investis.

Secteur	Mosquée	Hydraulique	Santé	Education	Agriculture	Autres
Montants totaux investis (en FCFA 2004) sur 31 villages	3 098 700 000	1 344 400 000	726 000 000	495 500 000	140 000 000	360 800 000
Montants par village	100 000 000	43 400 000	23 400 000	16 000 000	4 500 000	11 600 000

Fig.3-14: Volumes totaux investis par les associations dans les principaux secteurs d'intervention

Type de réalisation	Valeur moyenne en FCFA 2004
Ecole 3 classes	21 000 000
Ecole 6 classes	29 000 000
Puits grand diamètre	2 500 000
Forage	5 000 000
Adduction d'eau potable	231 000 000
Magasin coopératif	2 800 000
Centre de santé	40 000 000
Mosquée	45 000 000
Barrage	30 700 000

Fig. 3-15 : Montant moyen des principales réalisations financées par les associations de migrants

L'évolution des secteurs d'investissement caractérise l'ordre des domaines d'action prioritaires que les associations de migrants se donnent pour le développement de leur village. Ainsi il semble que de nombreuses mosquées aient été réalisées dès le début de leurs actions après sollicitation des villageois. Ces premiers projets à caractère religieux peuvent être perçus comme des investissements de prestige, permettant aux associations de légitimer leurs actions, de gagner la confiance du village et de prouver leur capacité à réaliser des infrastructures importantes. Le secteur

de l'hydraulique vient ensuite. En effet l'accès à l'eau potable est une des principales préoccupations de la zone étudiée. Des réalisations telles que les puits, les forages et plus récemment les adductions d'eau ont souvent eu un caractère prioritaire dans les investissements des associations de migrants. Les actions socio sanitaires sont plus récentes et n'apparaissent clairement que depuis les années 80-90. Les investissements dans le secteur de la santé furent les premiers dans ce domaine. Une fois que les villages ont pu bénéficier d'un meilleur système de santé et d'un accès facilité à l'eau potable, les associations se sont massivement lancées dans le secteur éducatif puis dans le secteur productif depuis ces dernières années. Ces actions ont ainsi pu permettre de débloquer progressivement les diverses contraintes au développement du village. Cependant il est rare qu'une planification et qu'une priorisation des actions soit élaborée avant de réaliser les projets, même si aujourd'hui un Plan de Développement Communal existe. D'autant que les actions prioritaires à mener ne sont parfois pas les mêmes pour les migrants et pour les populations maliennes, ce qui peut être source de litige et entraver l'impact des réalisations. Seules quelques associations, en liens avec les populations locales, des partenaires d'appui et parfois les communes ont mis en place de véritables plans de développement répertoriant les actions prioritaires à mener sur le moyen long terme.

Remarque : Certaines réalisations ont été écartées pour réaliser ces calculs du fait de leurs coûts particulièrement exorbitants qui auraient pu fausser la représentativité des résultats. Il s'agit en particulier du centre de santé de Tambacara qui a coûté, selon les sources, entre 500 millions et un milliard de francs CFA. Cette somme représente plus d'argent, pour une unique infrastructure, que ce que l'ensemble des associations a investi dans tous les autres projets de santé de l'échantillon.

Le cadre de concertation de Koussané (cercle de Kayes) :

A Koussané de nombreux acteurs se sont réunis pour la première fois en 2000 dans un cadre de concertation destiné à planifier et à organiser le développement de la commune de Koussané. Ces acteurs sont les élus communaux, l'association communale de ressortissants, des partenaires d'appui techniques et financiers (GRDR, Jardin de Cocagne, les villes de Pierrefite et de Trégastel...). Le cadre de concertation a abouti à l'élaboration d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) regroupant les 10 actions prioritaires du Plan de Développement Communal. Un Fond de Développement Local (FDL) regroupe, pour 4 ans, les subventions aux projets du PAP apporté par les différents bailleurs y compris les cotisations des migrants. Malgré les difficultés de mise en place et les tensions existantes, une véritable planification a été mise en place grâce à une concertation entre les différents acteurs réunis autour de la commune.

B. Infrastructures hydrauliques :

1. Evolution du secteur :

Les migrants sont intervenus régulièrement pour remédier aux difficultés d'approvisionnement en eau potable de leurs villages d'origine, la zone étant particulièrement touchée par la sécheresse. Les 67 projets hydrauliques recensés dans l'échantillon correspondent environ à 140 ouvrages distincts (puits, pompes, forages, AEP etc.), mis en place des années 70 à nos jours. L'évolution récente (cf. graphique 3-11 en A-2/) montre une nette diminution du nombre de réalisations effectuées par les migrants dans ce domaine. Cependant, en terme de montants investis, l'hydraulique est devenue, après la construction de mosquée, le secteur privilégié.

Comme le montre la figure 3-15 obtenue à partir du même échantillon, cette évolution peut s'expliquer par le fait qu'auparavant, les actions portaient sur des ouvrages de petite envergure (puits, forages, pompes), construits au fur et à mesure des possibilités financières et sans cesse à multiplier pour garantir un équipement à chaque quartier, auxquelles ont succédé des AEP, au coût unitaire bien supérieur.

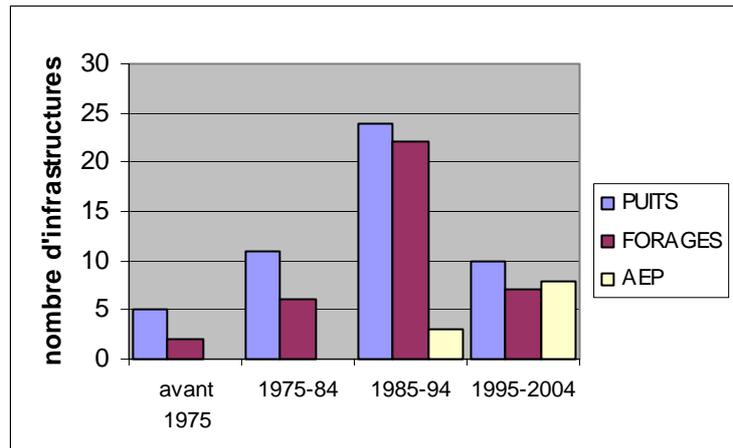


Figure 3-15 : Répartition dans le temps des différents types d'infrastructures hydrauliques

D'après le graphique 3-16 suivant (échelle de temps plus fine), c'est à partir des années 90 que les migrants se lancent dans des ouvrages de grande ampleur (adduction d'eau potable, équipées de châteaux d'eau métalliques ou en béton), au coût unitaire lourd et censés résoudre la question de l'approvisionnement en eau du village dans son ensemble.

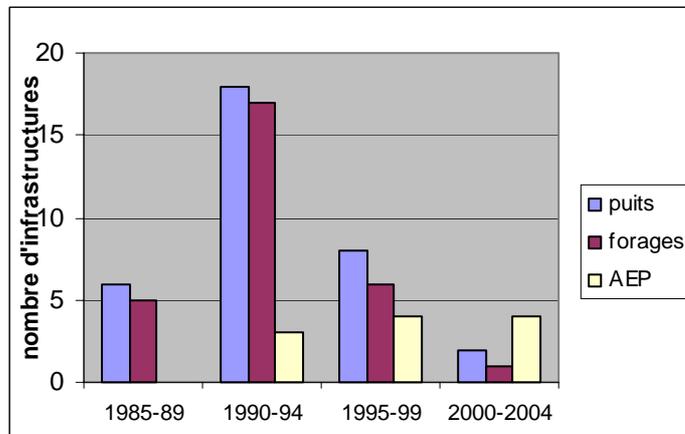


Figure 3-16 : Répartition par tranches de 5 ans des infrastructures hydrauliques

2. Schéma de gestion des ouvrages et répartition des responsabilités

La mise en place, la gestion et le fonctionnement des infrastructures hydrauliques font intervenir divers acteurs. Depuis la décentralisation, l'Etat se désengage des fonctions opérationnelles, et transfère ses compétences de maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales. La répartition prévue des rôles entre acteurs est la suivante ¹:

▪ L'Etat :	- définit et veille à l'application de la législation, des normes de conception, de réalisation et d'exploitation - apporte, par le biais des services déconcentrés (DRHE), un appui-conseil aux collectivités locales - aide au financement des grands investissements.
▪ La commune :	- assure officiellement la maîtrise d'ouvrage - délègue la gestion des installations - veille au bon fonctionnement du service de l'eau.
▪ L'exploitant (privé ou associatif) :	- assure la production et la distribution de l'eau - assure la maintenance et le fonctionnement des infrastructures - assure la gestion financière du système.
▪ Les usagers :	- peuvent, en s'organisant en association d'usagers, être les exploitants du système et assurer sa gestion - participent à la conception et à la définition des modalités de gestion - payent le service de l'eau.
▪ Les opérateurs privés :	- exécutent les prestations liées à la réalisation et l'exploitation des systèmes (travaux, réparations, formation etc.) - peuvent assurer le suivi technique, financier et l'appui-conseil auprès du gestionnaire.

Dans la quasi totalité des cas concernant les Adductions d'Eau Potable¹, c'est une structure associative qui assure l'exploitation des ouvrages. En principe, les usagers sont représentés dans l'Assemblée Générale par deux délégués par famille, qui mettent en place un bureau ; ce bureau est chargé d'organiser l'exploitation du système (cf.4.).

3. Etat des lieux quantitatif des réalisations des migrants dans la zone d'étude :

Les projets hydrauliques appuyés par les associations de migrants et cités lors de l'enquête sont la construction ou la réfection de puits traditionnels, de puits à grand diamètre, de forages équipés de pompes (manuelle, à pied, solaire), de puits citernes et d'adduction d'eau potable (AEP).

Les infrastructures recensées dans l'échantillon se répartissent comme suit :

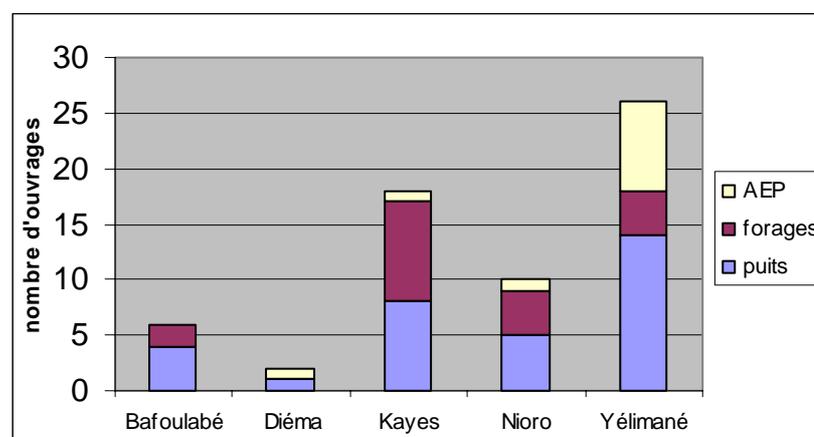


Figure 3-17 : Répartition des infrastructures hydrauliques par cercle

Les migrants du cercle de Yélimané semblent s'être engagés plus massivement dans la construction d'AEP que dans les autres cercles, tandis que dans le cercle de Kayes, la construction de forage a été privilégiée jusqu'ici.

Depuis que les migrants investissent dans le domaine de l'hydraulique, les AEP couvrent à elles seules 74% des dépenses réalisées (figure 3-18 ci-dessous). Depuis les années 90, ce sont près de 90%. La cotisation moyenne par AEP est de 390 000 FCFA, soit 590 euros par personne (chiffre issu de l'échantillon).

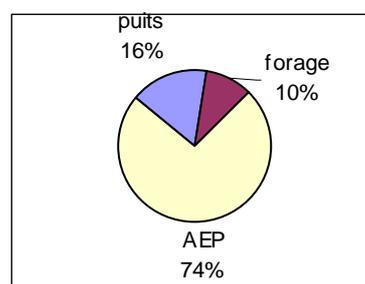


Figure 3-18 : Part des investissements par type d'infrastructure sur l'ensemble de la période

Concernant la participation des migrants dans la mise en place des AEP de l'ensemble de la zone d'étude, le tableau suivant consigne les AEP recensées par la DRHE dans les cinq cercles concernés :

Cercle	Nombre total d'AEP	Nombre d'AEP avec contribution des migrants
Bafoulabé	3	0
Diéma	9	2
Kayes	14	3
Nioro	16	3
Yélimané	12	11
Total	54	19

(dont 5 financées à 100% par les migrants)

Ainsi, les migrants ont contribué à plus d'une AEP sur trois dans la zone. En particulier, l'implication des migrants dans le cercle de Yélimané est frappante. Cet engouement peut être facilement mis en relation à la situation climatique et hydrologique de la zone de Yélimané, particulièrement aride. On peut également présumer d'une certaine émulation entre villages voisins et au sein même de la communauté migrante depuis une dizaine d'année. Certains partenaires du Nord, spécifiques de ce type de réalisations, ont joué un rôle considérable en appuyant techniquement et financièrement les associations. La SAGEP a ainsi participé à 6 des 19 adductions citées ci-dessus (cf. annexe 7). Outre un appui méthodologique et technique, elle fournit les canalisations de l'adduction. Autre acteur récurrent, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a également participé à la mise en place d'adductions auprès des associations.

Le taux de participation des migrants dans la mise en place des AEP est très variable, suivant qu'elle s'inscrit dans un programme ou non. Le tableau en annexe 7 donne le détail des localités dont l'AEP a été appuyée par les migrants et les sources de financement complémentaires.

Dans notre échantillon (qui compte 10 adductions cofinancées par les migrants), les associations ont participé à hauteur de 60% en moyenne (variable entre 8% et 100%), ce qui correspond à un apport financier moyen de 100 millions de FCFA par AEP. Ces estimations doivent être prises avec réserve, car les montants investis par les autres bailleurs sont souvent méconnus des

¹ Document de la Direction Nationale de l'Hydraulique du Mali

villageois, ou mal maîtrisés par les migrants qui peuvent omettre le coût de certaines opérations (campagne de forages, formations de gestionnaires et réparateurs locaux etc.).

Pour ce type d'ouvrage, les migrants interviennent généralement avec des partenaires (80% des cas), qui participent financièrement aux ouvrages et fournissent un appui à la mise en place de l'ouvrage.

4. Rôle des migrants dans le secteur de l'hydraulique et impact de leurs interventions

a) **Maîtrise d'ouvrage :**

Pour des réalisations de petite envergure, la maîtrise d'ouvrage est soit détenue par les villageois, soit les partenaires ou les migrants eux-mêmes. Pour les adductions d'eau, les migrants sont, dès lors qu'il ne s'agit pas d'un programme, maîtres d'ouvrage (7 adductions sur les dix relevées sur le terrain).

b) **Fonctionnement des ouvrages mis en place par les migrants**

▪ Gestion des infrastructures

▫ Petits ouvrages

Concernant les petits ouvrages de type pompe ou puits à grand diamètre, une gestion informelle est généralement mise en place au village. Un groupe de personne défini se charge de la surveillance et de l'entretien des ouvrages, mais en cas de grosses réparations (surcreusement, remplacement d'une pompe etc.), les migrants sont souvent sollicités. Il arrive, mais plus rarement, que les villageois mettent en place une caisse destinée à l'entretien de tous les équipements hydrauliques, qui leur permet de s'affranchir des appuis extérieurs en cas de dégradation.

Exemple : la maintenance des puits à Diakon :

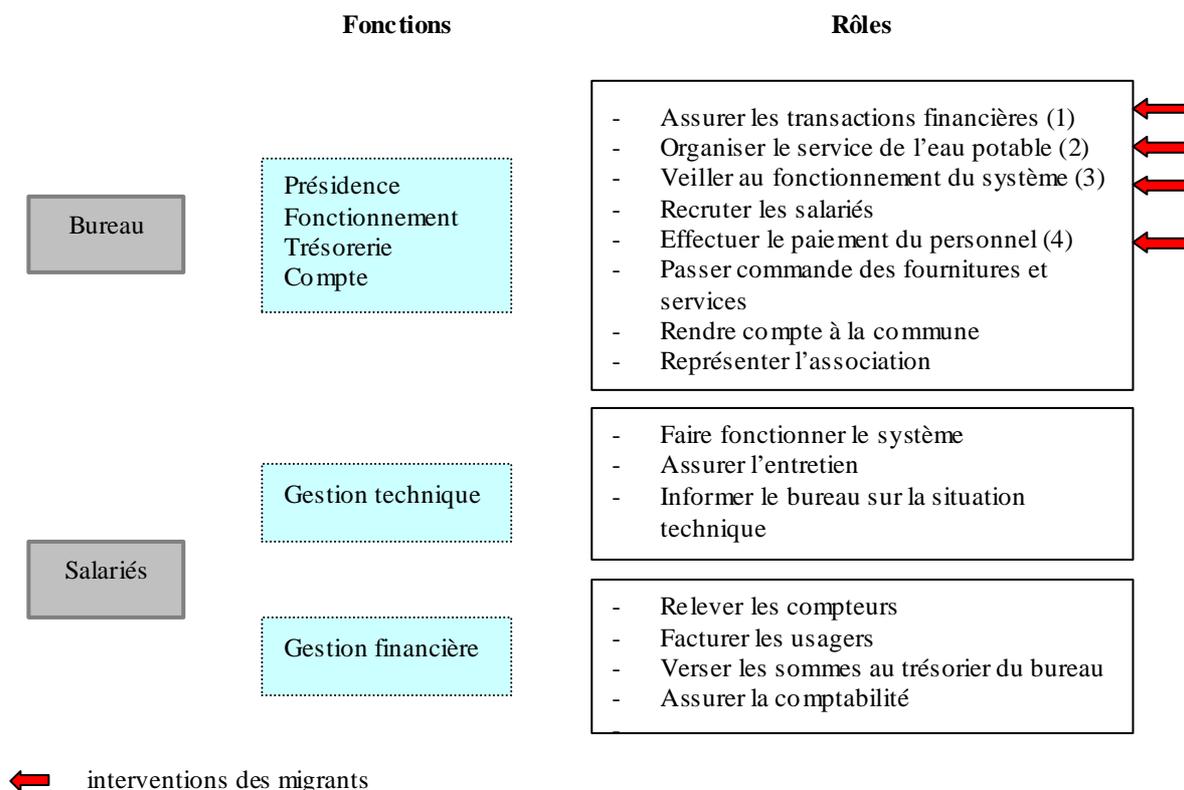
De 1972 à 1996, à la demande du conseil villageois et au fur et à mesure de leurs possibilités financières, les migrants ont financé la mise en place de 10 puits à grand diamètre dans le village de Diakon (cercle de Bafoulabé). Les villageois ont été directement les maîtres d'ouvrage de ces réalisations, et leur fonctionnement et leur gestion est prise en charge localement. Une caisse villageoise a été créée, gérée par l'association des jeunes de Diakon, et récolte auprès des usagers en moyenne 600 000 FCFA par an de manière à assurer l'autofinancement par le village des frais d'entretien et de réparation des dix puits.

▫ Adductions d'eau

Le bureau de l'Association d'Usagers responsable de l'exploitation doit normalement être désigné en Assemblée Générale par les délégués usagers (cf. B-2/). Lorsque les migrants ont financé l'ouvrage totalement ou en partie, ils participent généralement à la désignation des responsables du comité de gestion, voire les désignent eux-mêmes avec l'accord de la chefferie.

La figure suivante présente plus en détail (cf.2.) les activités officielles de l'exploitant d'une AEP, et les postes fréquents d'intervention des migrants :

Figure 3-19 : Schéma d'organisation de l'exploitation d'une AEP :



- (1) *Assurer les transactions financières* : les migrants s'en chargent lors de la réalisation même des infrastructures. Lorsqu'ils financent l'AEP, ils contractualisent directement avec l'entrepreneur et lui versent directement les fonds réunis.
- (2) *Organiser le service de l'eau potable* : de même, les migrants y participent surtout lors du démarrage du système. Pour ceux qui ont introduit la notion d'eau payante, souvent sur un modèle de gestion encouragé par leurs partenaires, ils se sont au départ heurtés aux réticences des villageois alors non disposés à payer pour une ressource naturelle jusqu'ici à la disposition de tous (voir l'exemple de Sambacanou). C'est souvent au prix d'un long travail de sensibilisation que cette idée a pu faire chemin, et que certaines AEP fonctionnent aujourd'hui de façon autonome vis à vis des expatriés.
- (3) *Veiller au fonctionnement du système* : les migrants font généralement un suivi régulier du système, en demandant un compte-rendu régulier au comité de gestion. Lorsque l'AEP fait appel à un opérateur de suivi technique, les migrants sont directement en contact avec le prestataire pour suivre les résultats du système (cf. exemple de Sambacanou).
- (4) *Effectuer le paiement du personnel* : le paiement des salariés dépend de la capacité du système à s'autofinancer à partir des redevances payées par les usagers. Les migrants interviennent soit occasionnellement lorsque des problèmes financiers apparaissent, en particulier au début quand le paiement de l'eau n'est pas encore opérationnel, soit régulièrement si le mode de gestion instauré ne prend pas en compte les frais de fonctionnement.

Des 10 adductions recensées dans l'échantillon, les migrants participent pour la moitié d'entre elles aux coûts de fonctionnement (salaires, réparations, entretien etc.), ce qui représente une charge lourde et régulière. Mais la nécessité d'instaurer des outils de gestion précis et de recouvrer les coûts de fonctionnement localement semble aujourd'hui avoir fait école chez la plupart des associations que nous avons rencontrées.

Le cas de l'adduction d'eau de Sambacanou :

Démarrée en 1992 et achevée en 96, l'AEP de Sambacanou est le premier projet réalisé par l'ARSF, Association des Ressortissants du village de Sambacanou en France, avec le concours financier du Conseil Général des Hauts de Seine. Un comité de suivi des travaux, désigné au village, a été établi et est ensuite devenu le comité de gestion de l'AEP. Les migrants et le comité villageois ont tenté d'établir eux-mêmes le prix de l'eau afin d'assurer un autofinancement de l'ouvrage. Une fois le système en place, les villageois ont émis des réticences à payer l'eau, d'autant que le système fonctionne à l'énergie solaire et qu'ils ne comprenaient pas en quoi cela peut être coûteux. Après une période de sensibilisation et d'explications qui a duré près d'un an, le paiement de l'eau a été accepté.

Cependant, le prix de l'eau fixé s'est avéré inadapté, insuffisant pour recouvrer les frais de fonctionnement et d'entretien. L'association a alors fait appel à un prestataire kayésien, qui a formé les membres du comité et fourni des outils de gestion permettant l'autofinancement du système. Ainsi, chaque mois des cahiers de suivi y sont envoyés, et les migrants peuvent également suivre plus facilement l'évolution des comptes et de l'état des infrastructures.

Cependant, tous les usagers aujourd'hui encore ne paient pas leur redevance, et en cas de grosse panne, les migrants sont sollicités.

▪ Adéquation des pratiques des migrants avec le dispositif officiel :

- Décentralisation et maîtrise d'ouvrage :

Dans l'échantillon, sept réalisations d'ouvrages hydrauliques ont eu lieu après la création des communes en 1999. Parmi elles (forages, puits, AEP), 6 ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage migrants ou village. Les migrants admettent facilement leurs réticences à céder la responsabilité – ou à la rétrocéder si les réalisations sont déjà en place – d'ouvrages dans lesquels ils investissent des sommes importantes. Concernant les adductions d'eau en particulier, où ils investissent jusqu'à plusieurs centaines de millions de FCFA. Ils déplorent l'absence de solutions juridiques reconnaissant leur apport financier et celui de la population dont l'apport physique représente également une part importante de l'investissement total, et ont pour la plupart refusé jusqu'ici que la responsabilité et la propriété des ouvrages d'une telle ampleur, réalisés dans leur village par les villageois eux-mêmes, passent à l'échelle communale. N'ayant pas participé financièrement la plupart du temps, il est difficile aujourd'hui pour la commune d'imposer sa maîtrise d'ouvrage ou d'exercer le moindre ascendant sur les réalisations. La mise au point d'une convention tripartite entre commune, exploitant et migrants est en cours, qui constituera un élément de réponse à cette problématique. S'agissant de projets s'inscrivant dans les programmes nationaux (PMRE, PNIR), des associations de migrants ont déjà accepté de participer sous maîtrise d'ouvrage communale.

- Migrants et services techniques de l'Etat :

Les migrants ont longtemps agi indépendamment des services techniques, certains trouvant conseil auprès de leurs partenaires du Nord, d'autres intervenant directement avec les entrepreneurs. Pour des projets d'un niveau de technicité et d'investissement aussi importants que les AEP, cette dernière démarche s'est avérée selon les services techniques parfois problématique, particulièrement quand l'accent n'a pas été suffisamment mis, voire pas du tout, sur les études techniques préalables, informant sur les possibilités du sous-sol et garantissant un bon dimensionnement de l'ouvrage.

Les services techniques déplorent que, pendant des années, les migrants ne les aient que rarement consultés, et presque uniquement en cas de difficulté une fois les infrastructures en place. La DRHE de Kayes a mis en place depuis quelques années une méthodologie pour conseiller et appuyer les associations de migrants, pour la gestion, le montage des projets, la participation villageoise, et la concertation entre les divers acteurs. Elle s'est en particulier appuyée en France sur le pS Eau et le GRDR. Depuis que cette démarche a été lancée, la fréquentation des associations de migrants s'est nettement améliorée, passant d'une absence de contact à la fréquentation d'une grande part des associations partenaires menant des projets hydrauliques.

▪ Etat des réalisations :

Près de 50% des projets hydrauliques appuyés par les associations enquêtées fonctionnent aujourd'hui correctement, environ 20% connaissent des difficultés d'ordre technique (nappes épuisées, eau salée, puits obstrués), dont 3 AEP sur 10, et 10% connaissent des difficultés de gestion (puits délaissés faute de réparation, budgets déséquilibrés) dont 2 AEP sur 10.

L'AEP de Koméoulou, commune de Diafounou Gory, Yélimané :

Initiée en 1995, l'adduction financée par l'ACFMADK, Association Franco-Malienne pour l'Aide au Développement de Koméoulou, a vu le jour en 1997. Financée totalement par les migrants et la main d'œuvre villageoise, elle n'a pas fait intervenir de partenaires extérieurs. Une fois la décision prise de mettre en place une adduction d'eau, après une demande exprimée par les villageois et un consensus trouvé chez les migrants, un entrepreneur a été contacté pour évaluer le dimensionnement de l'ouvrage, trouver les points d'eau et forer. A partir du devis ainsi effectué, les migrants ont cotisé environ 200 millions de FCFA pour la construction de l'adduction et les villageois ont participé physiquement.

Pour la gestion de l'adduction, un comité villageois composé de 24 représentants des usagers a été mis en place, chargé d'organiser le fonctionnement et l'entretien des infrastructures. Cependant, le prix de l'eau de 200 FCFA par m³, fixé plus symboliquement que par rapport aux frais réels de fonctionnement, est insuffisant pour couvrir les dépenses d'entretien, d'autant que tous les usagers ne paient pas régulièrement. Les migrants ont jusqu'ici payé un technicien chargé de la maintenance, et sont contraints d'intervenir en cas de panne.

A ces problèmes de gestion s'ajoutent des difficultés techniques, survenues peu de temps après la mise en place de l'adduction. Le débit des forages est insuffisant, et le château d'eau met 13 heures à se remplir, puis se vide en 2 heures. Ainsi, une restriction de l'utilisation a dû être imposée (quelques heures par jour), et les usagers se rabattent finalement sur leurs anciens points d'approvisionnement (puits à grand diamètre, puits traditionnels).

La charge financière constante que représente l'AEP, ajoutée à la déception d'un ouvrage qui fonctionne mal, est lourde à porter pour les migrants. Ils déplorent l'absence pour les aider de partenaires financiers. Pourtant un accompagnement technique et un appui-conseil en matière de gestion seraient probablement plus utiles dans un premier temps.

C. Le secteur éducatif

1. Evolution du secteur

D'après les chiffres obtenus sur notre échantillon, le nombre d'écoles réalisées avec l'appui des associations de migrants ne cesse d'augmenter depuis les années 80, à tel point que le secteur éducatif est aujourd'hui le principal secteur d'intervention des associations de migrants en nombre de projets. Cependant il est loin d'être le premier secteur d'investissement actuel en terme d'investissement financier ; le coût unitaire d'une infrastructure scolaire est bien moindre que celui d'une AEP ou d'une mosquée qui sont aujourd'hui les principaux secteurs d'investissement des associations de migrants.

Dès les premières actions des associations de migrants dans le secteur de l'éducation, celles-ci ont investies dans des médersas, des écoles de premier et de second cycle, mais aussi dans des infrastructures annexes telles que des logements pour les enseignants.

2. Gestion des ouvrages et répartition des responsabilités

La gestion d'une école fait intervenir divers acteurs comprenant les services de l'Etat (Académie d'Enseignement au niveau régional et CAP au niveau des cercles), le personnel enseignant, les populations des communautés concernées et les élus des communes et du conseil de cercle.

<i>Les services de l'Etat</i>	L'Académie et les CAP sont chargés de l'organisation du système éducatif dans la région et les cercles. Ils doivent donner les autorisations d'ouverture des écoles publiques et suivre leurs réalisations en accord avec les politiques maliennes. Ils doivent aussi assurer l'affectation et la rémunération du personnel enseignant d'Etat.
<i>Les Collectivités Territoriales</i>	Les communes sont officiellement maîtres d'ouvrage pour la réalisation des écoles premier cycle sur leur territoire. Elles contractualisent aussi avec des enseignants complémentaires au personnel d'Etat. Les salaires de ces contractuels sont donc pris en charge par les communes. Les conseils de cercle assurent quant à eux la maîtrise d'ouvrage et le paiement des salaires de certains enseignants contractuels pour les écoles de second cycle.
<i>Les communautés</i>	Pour les écoles publiques, les communautés bénéficiaires doivent constituer une Association de Parents d'Elèves (APE) composée de représentants élus des différents villages concernés. Elle a un rôle de gestion de l'école, de communication auprès des services techniques, du personnel enseignant, des élus et des élèves. Elles doivent assurer la fréquentation de l'école et sensibiliser les populations sur l'importance de l'enseignement.
<i>Le personnel enseignant</i>	Outre son rôle proprement éducatif, le personnel est chargé de la gestion quotidienne des écoles.

Dans le cas des écoles communautaires la gestion est entièrement assurée par l'APE. Les enseignants sont rémunérés par la communauté.

La mise en place d'une école publique doit faire l'objet d'une demande d'agrément par la commune auprès de l'Académie ou des CAP avant la réalisation des travaux. L'agrément n'est validé que si le projet entre dans les normes et le nombre d'infrastructures prévues par le cadre officiel.

3. Etat des lieux quantitatif des réalisations des migrants dans la zone d'étude

Dans le cadre des enquêtes auprès des associations, des villages et des communes, 51 projets éducatifs ayant fait l'objet d'une intervention des associations de ressortissants ont été étudiés sur près de 260 réalisations couvertes par l'enquête. 50% de ces projets éducatifs correspondent à des écoles premier cycle et 14% à des écoles second cycle. Le reste des infrastructures sont des réalisations annexes aux salles de classe (logement des enseignants, latrines, bureau de la direction...). La grande majorité des réalisations scolaires étudiées correspondent à des écoles où les cours se font en français, conformément aux programmes éducatifs publics maliens. 10% des réalisations scolaires recensées correspondent à des médersas où l'enseignement se fait en arabe.

Les migrants interviennent non seulement dans la mise en place des infrastructures proprement dites mais contribuent aussi à fournir le mobilier (table-banc, armoire...) et parfois même à approvisionner les écoles en fournitures scolaires.

Le tableau suivant détaille l'implication des associations de ressortissants dans la construction et/ou l'équipement des écoles publiques de premier et second cycle, à l'échelle du nord de la région de Kayes. Ces données ont été récoltées auprès des CAP des cercles concerné par l'étude, elles dépassent donc les données accessibles à partir de notre échantillon et permettent d'avoir un aperçu exhaustif des actions des ressortissants en terme d'éducation dans la région.

Cercle	Nombre total d'écoles	Nombre d'écoles ayant bénéficié d'un appui financier des associations de migrants	Part des infrastructures appuyées par les migrants
Bafoulabé*	100 (81 de 1 ^{er} cycle et 19 de second cycle)	16	16%
Diéma*	56 (48 de 1 ^{er} cycle et 8 de second cycle)	29	52%
Kayes	212 (170 de 1 ^{er} cycle, 42 de second cycle)	57 (44 de 1 ^{er} cycle et 13 de second cycle)	34%
Nioro	non renseigné	non renseigné	-
Yélimané	46 (40 de premier cycle, 6 de second cycle)	41 (36 de premier cycle, 5 de second cycle)	89%
Total	414	143	35%

Source CAP

*cf détail en annexe 8

Ces données montrent clairement que les associations de ressortissants sont responsables d'un nombre important d'infrastructures scolaires, qu'il s'agisse de premier ou de second cycle mais aussi de médersas. Dans certains cercles, comme celui de Yélimané, la mise en place de la grande majorité des infrastructures est due aux associations de ressortissants. Même si la part des écoles réalisées avec l'appui des migrants n'est pas la même dans tous les cercles, les associations de ressortissants ont largement contribué à développer le secteur éducatif dans la zone d'étude.

4. Rôle des associations des migrants dans le secteur de l'éducation et impact de leurs réalisations

D'après les données recueillies au cours des enquêtes auprès des associations de migrants des villages et des communes, il est apparu que les associations de migrants interviennent à plusieurs niveaux dans la réalisation et le fonctionnement d'une école :

➤ Initiative et réalisation des projets :

Outre le financement des projets, les associations de ressortissants jouent, sur la base de notre échantillon, un grand rôle dans l'initiative et la réalisation des infrastructures scolaires. Près de 50%

des projets éducatifs étudiés ont été initiés par les migrants. Dans le reste des cas, ce sont essentiellement des villageois et les élus communaux depuis 1999 qui sont à l'origine des projets.

De la même manière la maîtrise d'ouvrage de plus de 25% des projets éducatifs est assurée par les migrants sur l'ensemble de la période. Depuis 1999, 22% des infrastructures scolaires ont été réalisées sous une maîtrise d'ouvrage assurée par les migrants contre 30% par les locaux et 37% par les communes. Même si un nombre significatif d'écoles ont été réalisées par les communes, comme prévu dans le cadre officiel, celles-ci restent encore minoritairement maîtres d'ouvrage face aux migrants et aux populations de leurs villages d'origine.

Dans un certain nombre de cas il arrive que les réalisations soient montées avant même que les services d'Etat n'aient pu donner leur agrément. Les porteurs de projets agissent de la sorte pour mettre les autorités devant le fait accompli et ainsi, comme s'accordent à le dire villageois et migrants, couper court aux lenteurs de l'administration. Comme nous le détaillerons plus loin, de telles pratiques peuvent avoir des conséquences sur la gestion des infrastructures et sur la répartition des rôles entre migrants, bénéficiaires et services de l'Etat.

➤ Gestion et fonctionnement des infrastructures :

Les associations de migrants interviennent parfois dans la prise en charge de certains coûts de fonctionnements et dans la gestion des infrastructures. Ainsi, dans les villages enquêtés, les migrants interviennent dans les coûts de fonctionnement *d'un projet éducatif sur deux* et nomment parfois eux-mêmes les responsables des APE, normalement censés être élus. Les interventions financières des associations correspondent souvent au paiement du salaire des enseignants, notamment dans le cas des écoles communautaires où les enseignants contractualisent avec la communauté (le village ou le groupe de village) et où l'Etat n'intervient pas. Elles intervenaient aussi dans le paiement d'enseignants complémentaires au personnel d'Etat dans les écoles publiques. Depuis la décentralisation, les communes prennent en charge ces enseignants, cependant il arrive que celles-ci sollicitent encore les migrants pour compléter les salaires en cas de besoins, notamment en fin d'année lorsque les fonds communaux s'amenuisent. Grâce, entre autres, à ces interventions des migrants, 60% des réalisations scolaires étudiées lors de l'enquête semblent fonctionner correctement et seulement 12% d'entre elles sont sujettes à des problèmes financiers ou de gestion. Ces problèmes correspondent à une mauvaise fréquentation de l'école, à un manque d'enseignants ou à de véritables problèmes financiers non résolus par l'envoi de fonds de la part des migrants.

➤ Adéquation des pratiques avec le dispositif officiel

- Décentralisation et maîtrise d'ouvrage :

Il semble que de nombreuses compétences du ressort de la commune soient encore accaparées par les villageois et les migrants. Les projets éducatifs sous maîtrise d'ouvrage communale restent encore minoritaires et les ressources financières propres des communes sont parfois trop faibles pour assurer durablement certains salaires du personnel enseignant. Les migrants sont alors sollicités pour intervenir. Cependant, les chiffres révèlent aussi que la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par les communes est de plus en plus fréquente et les cas où les migrants interviennent dans le paiement des salaires d'enseignants contractuels à la commune sont de plus en plus isolés.

- Migrants et services techniques de l'Etat :

Les enquêtes auprès des services de l'Etat ont permis de révéler les risques de certaines pratiques des associations de ressortissants. Lorsque les infrastructures sont mises en place avant les demandes d'agrément, le nombre réel d'école demandant des ressources de l'Etat (personnel, matériel...) est plus important que le nombre d'infrastructures prévues par le cadre officiel. L'administration n'est donc pas toujours en mesure de fournir le personnel nécessaire à l'ensemble de ces infrastructures ou d'assurer le paiement régulier des enseignants en poste, notamment en fin d'année. Le fonctionnement de l'école est alors assuré par les ressortissants pendant plusieurs années avant que du personnel d'Etat ne soit affecté dans ces structures. Certaines écoles peuvent toutefois ne jamais obtenir d'agrément et rester sous le statut d'école communautaire sans affectation de personnel d'Etat. Cependant, les services techniques concernés ne souhaitent pas freiner ces initiatives venues de la population et reconnaissent assez facilement ces écoles officiellement, d'autant que le mot d'ordre des politiques maliennes en matière d'éducation est de promouvoir une éducation de base accessible à tous, mais cela n'est pas toujours en rapport avec les moyens disponibles.

L'exemple de Sérédji (commune de Sandaré, cercle de Nioro) :

L'école premier cycle a été construite il y a un an à peine sans faire les demandes d'agrément préalablement. Ce sont les migrants qui ont voulu doter leur village d'une école. Les enfants étaient auparavant contraints d'aller en premier cycle dans le chef lieu de la commune, assez distant, ce qui posait le problème de trouver une famille d'accueil pour les écoliers pendant la période de cours. Le projet a été monté en marge des programmes et politiques nationales et avant de formuler une demande d'agrément auprès des services techniques concernés. L'école a donc été construite entièrement sur des financements des migrants et c'est un ingénieur ressortissant du village qui a assuré la maîtrise d'ouvrage. Les démarches administratives sont en cours mais l'école n'a toujours pas encore d'agrément officiel. Cela n'a pas empêché les ressortissants et les villageois de payer un professeur et de scolariser une centaine d'enfants de manière informelle pour une année expérimentale en attendant la venue du personnel enseignant et du matériel d'Etat. Cette année scolaire ne sera pas reconnue officiellement et les enfants devront reprendre une première année une fois les agréments obtenus.

D'après les entretiens auprès des CAP et des villages, il semble que le bon fonctionnement des infrastructures éducatives se heurte parfois à une sous fréquentation des écoles par les élèves. La mise en place d'une école dans un village nécessite une période de sensibilisation des populations par les porteurs du projet éducatif. Or cette sensibilisation n'est pas toujours suffisamment soutenue pour mobiliser les enfants, souvent sollicités pour des travaux agricoles et domestiques par leurs familles, et en particulier les filles.

Les responsables des différents CAP, s'accordent à dire que la contribution des migrants est importante, malgré parfois un certain manque de protocole et qu'ils sont pour beaucoup dans l'évolution des mentalités. Leur ferveur concernant les problématiques d'éducation a mené à une augmentation constante du nombre d'école, à faire prendre conscience aux populations locales de la nécessité d'avoir une éducation de base et pour certains à favoriser la présence des filles dans les salles de classe.

L'exemple de Dindinaye (commune de Djélébou, cercle de Kayes) :

Les divergences culturelles sont parfois importantes entre migrants et villageois et entraînent des perturbations dans la formulation des projets. Dans le village de Dindinaye par exemple, les discussions ont été nombreuses et soutenues pour mettre en place l'école en 1999. Les villageois souhaitaient réaliser une médersa alors que les ressortissants insistaient sur l'importance d'un enseignement laïque, en français et sur la mobilisation des filles. Les migrants étaient fortement influencés par le modèle français et voulaient réaliser une école à l'image des écoles primaires de France. Une longue sensibilisation auprès des villageois a été effectuée par les migrants, notamment pour faire accepter les filles dans les classes. Finalement un consensus a été trouvé et c'est une école franco arabe qui a été réalisée.

D. Infrastructures de santé :

1. Evolution du secteur :

Les migrants s'investissent dans les infrastructures de santé depuis une quinzaine d'années. De nombreuses infrastructures de santé ont cependant été construites depuis les années 90. Outre le fait que beaucoup d'associations ont débuté leurs actions pendant cette période, ce phénomène est aussi à relier à la mise en œuvre de nouvelles politiques sanitaires maliennes : la mise en place des aires de santé et des CSCOM a débuté en 1994. Les associations de migrants ont donc profité de ces programmes nationaux pour subventionner la mise en place de CSCOM ou pour réhabiliter d'anciens dispensaires dans leur village avec l'appui de l'Etat.

2. Gestion des ouvrages et répartition des responsabilités

Depuis la réforme du système de santé malien dans les années 90, les services de santé primaires sont soumis à une gestion participative de la part des communautés. Avec la mise en œuvre de la décentralisation et des nouveaux programmes de santé, la commune joue aussi aujourd'hui un rôle important dans le système de santé. De manière à comprendre l'intervention des associations de migrants dans ce domaine, il est d'abord nécessaire d'éclaircir le mode de fonctionnement d'un centre de santé prévue par le cadre officiel et les rôles et responsabilité de chaque acteur.

L'infrastructure de santé de premier niveau au Mali est le CSCOM (Centre de Santé Communautaire). Il comprend un dispensaire, une maternité et un dépôt de médicaments. A chaque CSCOM correspond une aire de santé regroupant les villages bénéficiant des services d'un même CSCOM. Les communautés présentes dans l'aire de santé doivent constituer une Association de Santé Communautaire (ASACO) dont le bureau doit être élu et constitué de personnes représentatives des villages de la zone. L'ASACO doit gérer le centre de santé et s'assurer qu'il est capable de générer des fonds nécessaires au recouvrement des coûts de fonctionnement (salaires du personnel, achat de petit matériel...). La pharmacie est gérée indépendamment et doit pouvoir elle aussi être autonome à moyen terme. L'ensemble du CSCOM est donc géré comme une entreprise privée communautaire à but non lucratif.¹

L'ASACO contractualise avec l'Etat et la commune pour la gestion des CSCOM, la répartition des rôles et des responsabilité se fait comme suit :

¹ : Traoré Nafou F., *Symposium international santé et développement, accès aux services de santé de base au Mali, enjeux et objectifs, défis et perspectives*, Ministère de la Santé du Mali, 2002

<i>ASACO</i>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la promotion de la santé dans l'aire correspondante - assurer des soins de qualité à des coûts supportables par les populations - participer aux travaux de mise en place du CSCOM - assurer la rémunération du personnel de santé
<i>Etat</i>	<ul style="list-style-type: none"> - participer aux travaux - équiper le centre en matériel - mettre en place un stock initial de médicaments - offrir les médicaments pour les maladies prioritaires - assurer la formation du personnel - superviser régulièrement le centre
<i>Commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> - fournir des subventions à la construction et à l'équipement - assurer un fond de roulement pour les médicaments essentiels - contribuer au salaire de certains personnels - suivre et contrôler la gestion des ASACO - assurer la maîtrise d'ouvrage

3. Etat des lieux quantitatif des réalisations des migrants dans la zone d'étude

Sur l'ensemble de notre échantillon (enquêtes villages, communes et associations de migrants) les projets menés dans le domaine de la santé sont au nombre de 32 sur près de 260 projets étudiées. Il s'agit essentiellement de centre de santé, en particulier de CSCOM depuis 1994, mais aussi d'infrastructures annexes aux centres eux-mêmes (logements du personnel, pharmacies, clôtures, latrines...)

Les enquêtes auprès des Centre de Santé de Référence des cercles concernés par l'étude ont permis d'obtenir des chiffres concernant les réalisations des associations de migrants dans l'ensemble du nord de la région de Kayes. Le tableau suivant détaille l'implication des associations de ressortissants dans la construction et/ou l'équipement des CSCOM de la zone d'étude :

Cercle :	Bafoulabé	Diéma	Kayes	Nioro	Yélimané
Nombre total de CSCOM dans le cercle	14	12	26	14	12
Nombre de CSCOM ayant financièrement impliqué les associations de migrants	8	7	non renseigné	non renseigné	11
Part	55%	60%	-	-	90%

Source : Centres de Santé de Référence des cercles concernés

Pour les cercles de Kayes et de Nioro, les personnes interrogées (responsables du développement social, médecins chef) n'ont pu donner de chiffres exhaustifs, mais tous s'accordent à dire que la majorité des CSCOM construits dans ces zones ont fait intervenir les associations de ressortissants.

Ces chiffres montrent l'importance de l'implication des migrants dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière de santé. En réhabilitant d'anciens centres ou en subventionnant la

construction des CSCOM, les associations de migrants ont contribué à doter de nombreuses localités de centres conformes aux nouvelles directives nationales.

Outre la mise en place des CSCOM, les migrants sont également intervenus dans la construction et l'équipement de nombreux dispensaires, ainsi que dans la construction des logements pour le personnel de santé.

4. Rôle des associations de migrants dans le secteur de la santé et impact de leurs réalisations

De la même manière que pour les projets hydrauliques ou pour les infrastructures scolaires, les associations de migrants interviennent, outre la participation financière à l'investissement initial, dans la mise en place et le fonctionnement des projets.

➤ Initiative et réalisation des infrastructures :

Sur l'ensemble des projets de santé étudiés lors des enquêtes auprès des associations de migrants, des villages et des communes, 40% des centres de santé ont été initiés par les migrants, les autres sont issues de démarches des communautés locales. Concernant la maîtrise d'ouvrage, un tiers des centres ont été réalisés sous une maîtrise d'ouvrage assurée par les migrants, les autres généralement par les villageois. Depuis 1999, seules 30% des infrastructures de santé ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

De la même manière que pour les infrastructures scolaires, les centres de santé sont parfois réalisés avant de faire les démarches de demande d'agrément. Les ressortissants coupent cours aux démarches administratives de manière à fournir à leur localité une infrastructure de santé, même si celle-ci fait partie d'une aire de santé déjà dotée d'un CSCOM, au risque de se voir refuser les agréments officiels et donc l'appareil sanitaire assuré par l'Etat, comme la dotation initiale en médicament ou l'équipement matériel fournis à l'ouverture des CSCOM.

➤ Gestion et fonctionnement des infrastructures

L'intervention des migrants ne se limite pas à financer la construction des centres. Ils interviennent très souvent dans les coûts de fonctionnement des infrastructures de santé, sous forme d'apport de médicaments, de matériel ou d'apports financiers bruts. Dans l'échantillon d'enquête, ils participent *aux charges de fonctionnement* (compléments de salaire du personnel, achat de matériel et de médicaments...) *dans un centre de santé sur deux*. Et dans le cas des dispensaires non agréments, il n'est pas rare que les migrants paient eux-mêmes, au moins pendant un temps, le personnel de santé et les médicaments.

Exemple du dispensaire de Doualé (commune de Diakon, cercle de Bafoulabé) :

Premier projet de l'association des ressortissants de Doualé en France, le dispensaire a été mis en place sous la maîtrise d'ouvrage des migrants en 1995. La conception du projet a été appuyée par le Secours Populaire, qui a également participé financièrement à l'ouvrage (13 millions FCFA sur 25,5 millions FCFA). Après avoir fait faire un devis par une entreprise malienne, le projet a été discuté en France et proposé aux villageois. L'entreprise a été choisie en lien avec le chef d'Arrondissement. Pourtant réalisé en 1995 (les directives nationales concernant les CSCOM étaient déjà en vigueur), le centre n'a pas été construit selon les normes en vigueur et n'a donc pas pu bénéficier des apports initiaux de l'Etat.

Un comité de gestion villageois a été mis en place, chargé d'assurer la gestion de la pharmacie et du centre, ainsi que l'acheminement des médicaments en provenance de Kayes. Faute d'une fréquentation suffisante, la pharmacie et les consultations payantes ne génèrent pas assez pour payer tout le personnel. Depuis l'ouverture du centre, les migrants sont contraints de payer les salariés du centre, ce qui représente une charge lourde. Depuis quelques années, l'association adhère à une association intervillageoise incluant 3 autres villages proches de Doualé, la fréquentation du centre s'améliore et les dépenses salariales sont réparties entre les associations de migrants.

Ils interviennent aussi auprès des CSCOM, dont le mode de gestion prévoit normalement l'autonomie financière. En effet, en cas de problème de gestion dans les ASACO, les migrants sont

amenés à combler le déficit budgétaire en fin d'année pour éviter que les salaires ne soient payés sur le fond de roulement des dépôts de médicament. Ils sont également souvent sollicités au démarrage des centres (deux premières années). Il s'agit en générale d'une période de mise en route pendant laquelle la population n'est pas encore habituée à fréquenter le centre ou pendant laquelle l'agrément officiel n'est pas encore parvenu.

Le cas du CSCOM de Madiga Sacko (cercle de Diéma, commune de Madiga Sacko) :

En 1968, les migrants du village ont financé la mise en place d'un dispensaire. Au départ, le centre était géré par du personnel d'état, qui fut ensuite démobilisé. Pour maintenir le centre, les migrants ont payé eux-mêmes les salariés. Après la réforme sur les centres de santé communautaires, l'Etat a désigné Madiga Sacko, qui possédait déjà un dispensaire, pour accueillir le CSCOM de l'aire de santé. Les migrants y ont vu la possibilité de limiter les dépenses des familles contraintes d'aller jusqu'à Diéma pour des soins non fournis au dispensaire, et ont consenti à financer le CSCOM. Les villageois ont fourni la main d'œuvre, les migrants environ 52 millions de FCFA. Aujourd'hui le centre fonctionne, est géré par une ASACO, mais les migrants sont sollicités lorsque le budget ne permet pas de payer la totalité des salaires (problème de gestion ou de fréquentation ?).

Aujourd'hui un litige oppose les responsables villageois (et migrants) à la mairie pour la rétrocession du centre. Les premiers revendiquent la reconnaissance des apports financiers du village, voire une contrepartie, et souhaitent trouver des solutions juridiques (convention...) permettant de différencier les investissements villageois des réalisations communales.

Dans les 32 centres de santé recensés pendant l'enquête, 70% sont en état de fonctionnement correct, deux centres ont été rénovés en CSCOM, et 15% environ connaissent des difficultés de gestion sérieuses, notamment dues à une mauvaise fréquentation des centres, d'après certains responsables de centre.

Mais la question essentielle réside dans la difficulté de gérer une « entreprise communautaire », et ce avec ou sans intervention des migrants. Par exemple, l'incursion de questions relatives à la hiérarchie sociale dans la mise en place des organes de gestion peut interférer avec les exigences de telles responsabilités.

Lorsque les migrants interviennent, ils peuvent dans certains cas, en nommant eux-mêmes les responsables du comité de gestion, exacerber ce phénomène ; par exemple en nommant des personnes qu'ils jugent aptes à la gestion, mais qui ne sont pas les personnes « socialement légitimes », il arrive que se créent des situations de tensions peu propices au bon fonctionnement et à une bonne fréquentation du centre.

➤ **Adéquation des pratiques avec le dispositif officiel**

- Décentralisation et maîtrise d'ouvrage :

De même que pour les infrastructures scolaires, il semble que de nombreuses compétences du ressort de la commune soient encore accaparées par les villageois et les migrants. Les projets de santé sous maîtrise d'ouvrage communale sont encore largement minoritaires (2 réalisations sur 7 depuis 1999).

- Migrants et services de l'Etat

Les entretiens auprès des responsables des Centres de Santé de Référence des 5 cercles du Nord de la région de Kayes ont permis de souligner certaines pratiques inappropriées. Les médicaments fournis par l'Etat aux CSCOM sont des médicaments génériques. Or les médicaments envoyés par les migrants ou leurs partenaires n'en sont pas toujours et changent les habitudes et les exigences des patients, au détriment des médicaments distribués au Mali. D'une part, cela crée une accoutumance des populations aux médicaments envoyés de France, et d'autre part, les médicaments

maliens sont, d'après les responsables médicaux, mieux adaptés aux conditions sanitaires et économiques des maliens. Ces médicaments venus de France entraînent donc des perturbations non seulement sanitaires mais aussi économiques dans les systèmes de distribution mis en place dans les centres locaux.

D'autre part, comme nous l'avons vu, la volonté des ressortissants de doter leur propre localité d'un centre communautaire se heurte parfois à la nécessité de respecter les cartes sanitaires établies par les services de l'état. En effet, chaque association villageoise souhaiterait voir l'ouverture d'un CSCOM dans son village, mais une trop forte proximité entre deux centres est source de mauvais fonctionnement. D'une part, cela peut déboucher sur des problèmes de gestion, si la population est insuffisante pour faire fonctionner économiquement plusieurs centres. D'après les entretiens auprès du CSR de Yélimané et de la DRS à Kayes, le centre de santé de Tambacara, par exemple, qui a coûté une somme considérable (plus de 500 millions de FCFA), ne parvient pas à recouvrer ses coûts de fonctionnement ni à être amorti, car l'investissement et le dimensionnement du centre sont disproportionnés par rapport à la population concernée.

D'autre part, certains médecins chef de CSR remarquent que si deux centres proches ne sont pas dotés d'un personnel de même niveau de qualification, avec le temps le centre le moins bien doté peut être délaissé au profit de l'autre.

Les migrants agissent souvent sans attendre l'aval des Centres de Référence. Ils construisent fréquemment leur centre avant de prévenir les services médicaux et administratifs supérieurs, puis font leur demande d'agrément. Le centre fonctionne alors sans la dotation initiale normalement fournie par l'état au démarrage des CSCOM, sans chef de poste et avec peu de personnel, en attendant que les procédures n'aboutissent. Les services de l'état, devant le fait accompli, sont souvent contraints de modifier les cartes sanitaires afin de mettre à profit malgré tout les infrastructures mises en place et de doter les centres en personnel adéquat.

Somme toute, les infrastructures mises en place par les associations de migrants ont permis de compléter le dispositif officiel. En construisant des dispensaires dans des localités éloignées de leur CSCOM, les migrants permettent à des populations de villages isolés d'avoir accès aux PMA (Paquet Minimum d'Activité, cf Première Partie III-).

E. Les projets agricoles

1. Evolution du secteur

De la même manière que pour le secteur éducatif, le nombre d'infrastructures hydro-agricoles et de périmètres maraîchers réalisés avec l'aide des associations de ressortissants est en plein essor depuis la fin des années 80. Il devient aujourd'hui le deuxième poste d'intervention des associations de ressortissants en nombre de projets après le secteur éducatif. Cette évolution est confirmée par les services techniques (SLACAER) et les divers partenaires d'appui des associations. Cependant il est le dernier poste d'investissement, ce qui peut s'expliquer par les faibles investissements que nécessite ce type de projets (grandes retenues d'eau mises à part). Les associations de ressortissants et les communautés villageoises ont aujourd'hui plus conscience de la dimension économique que l'on peut donner au développement de la localité.

2. Impact de ces réalisations dans la zone d'étude

Les infrastructures hydro-agricoles (barrage, digues filtrantes) ont un impact fort dans les localités concernées. Ces actions permettent d'augmenter les surfaces mises en culture, de prolonger les périodes de production agricoles et ainsi de favoriser la création d'emplois de contre saison. De tels ouvrages rendent aussi possible la conduite de certaines cultures, impossibles à cultiver dans certaines zones sans une bonne maîtrise des eaux de surface. Ces actions favorisent donc le développement économique des localités mais peuvent aussi assurer la sécurité alimentaire des populations, en les affranchissant partiellement des contraintes climatiques. D'autres part, les ouvrages hydro-agricoles de grande ampleur contribuent aussi à maintenir la nappe phréatique à un niveau élevé pendant une plus longue période.

L'initiative de ce type de réalisations est plus souvent le fait des villageois ou de structures d'appui que des migrants. Ainsi dans les cercles de Yélimané, Nioro et Diéma, les principales structures d'appui que sont l'OMRI, l'ADR et KARED (anciennement le GRDR ???) interviennent essentiellement sur ce type de projets productifs.

3. Fonctionnement et état des réalisations

D'après les données de l'échantillon, une réalisation hydro-agricole sur deux fonctionne correctement, 30% d'entre elles sont sujettes à des problèmes techniques et à des problèmes de gestion, 8% des réalisations étudiées ont été abandonnées et les autres sont actuellement en cours de réalisation.

Les difficultés citées concernant les barrages sont pour la plupart d'ordre technique, survenues après un hivernage particulièrement abondant (2003 en particulier, à Dioncoulané, cercle de Yélimané, et à Sandaré, cercle de Nioro), ou dues à une prévision erronée (étude incomplète ?) du comportement des cours d'eau après la mise en place du barrage.

Il arrive que les migrants interviennent en cas de réparation de barrage ou de travaux dans les périmètres maraîchers (notamment pour les puits des périmètres). Des systèmes d'autofinancement de telles structures ne semblent pas encore partout acquis, alors que ces réalisations sont censées être elles-mêmes génératrices de revenu.

A noter que la proportion des ouvrages productifs par rapport aux ouvrages sociaux demeure relative par rapport à la volonté des partenaires financiers et techniques qui prônent ce genre d'infrastructures comme facteur de développement durable.

F. Le domaine religieux

Ce secteur a toujours été le principal secteur d'investissement des associations de migrants. Et contrairement à l'opinion d'un grand nombre de personnes rencontrées (partenaires d'appui, services techniques), les investissements en direction de ce secteur ne baissent pas depuis quelques années et semblent, d'après notre échantillon, encore augmenter.

Ces réalisations ont une forte signification pour les communautés et il semble que leur réalisation recouvre, outre la fonction religieuse, une question de prestige et d'affirmation de la capacité des associations de migrants à mener de tels projets face aux autorités villageoises. Certaines mosquées du vendredi dépassent souvent la centaine de millions de francs CFA (400 millions FCFA pour la mosquée de Diongaga dans le cercle de Yélimané, mais c'est aussi le cas des mosquées de Kirané, Lambidou, Diakon...). De plus ces réalisations sont construites sans cofinancement, c'est à dire uniquement à partir des cotisations des ressortissants.

Remarque : Sur l'ensemble des projets de notre échantillon, on ne note qu'un unique projet de lutte contre la désertification. Il s'agit de la mise en place d'une barrière d'arbre autour du village de Diongaga dans le cercle de Yélimané. Malgré le faible intérêt apparent que portent les associations à ce problème, il s'agit d'un enjeu majeur pour l'avenir de cette région. L'abaissement des nappes phréatiques, la disparition du couvert végétal, l'érosion des sols, le surpâturage etc. sont autant de problèmes liés à la désertification pouvant conduire à de graves troubles environnementaux, économiques et sociaux, notamment des conflits de ressources entre agriculteurs et éleveurs. Le directeur du service des forêts et de la protection de l'environnement de Yélimané, cercle très touché, déplore le manque d'actions contre la désertification et souhaiterait que les associations de migrants se penchent sur la question.

III. Evolution du contexte, évolution des pratiques

Dans la zone de l'étude, de plus en plus de structures et de programmes d'appui aux initiatives pour le développement (programmes nationaux, ONG, jumelages...) émergent depuis une dizaine d'année. A cela s'ajoute l'émergence des communes, qui ont un grand rôle à jouer dans la mise en place des infrastructures fondamentales dans les collectivités, et l'implication croissante des bénéficiaires dans le montage et la gestion des projets. Les actions des associations de migrants doivent donc intégrer ce changement de contexte et évoluer. Après avoir caractérisé le positionnement des associations de migrants face à ces nouveaux acteurs, nous chercherons à comprendre dans quelle mesure les structures locales prennent de plus en plus d'importance dans le développement de leurs localités. Une troisième partie fera l'objet d'une étude plus détaillée des relations entre les actions de associations de migrants et leur commune.

A. Le positionnement des associations de migrants face à une multiplication des acteurs dans la zone

De plus en plus d'actions faisant intervenir les migrants sont soutenues par des partenaires d'appui. Ces partenaires peuvent être des ONG, des jumelages, des associations locales ou étrangères... Ils peuvent intervenir dans l'appui, le conseil, les formations mais aussi le financement de projets. Ces partenaires peuvent coopérer ponctuellement sur quelques projets ou de manière plus régulière auprès des associations ou des collectivités (coopérations décentralisées, ONG etc.).

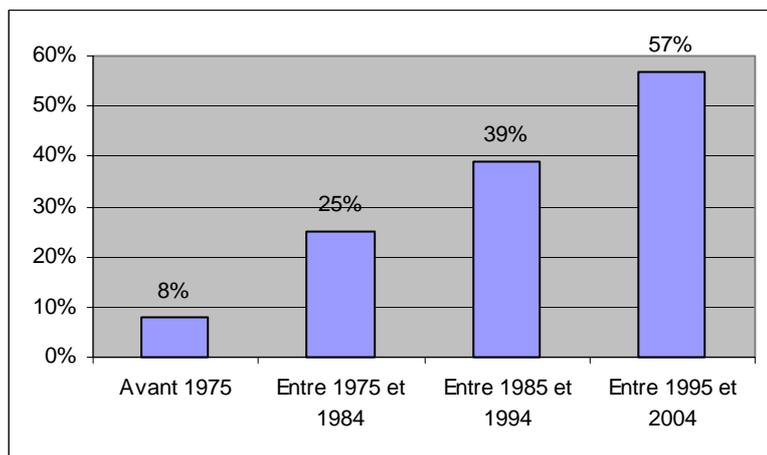


Figure 3-20 : Evolution de la part des projets soutenus par des partenaires

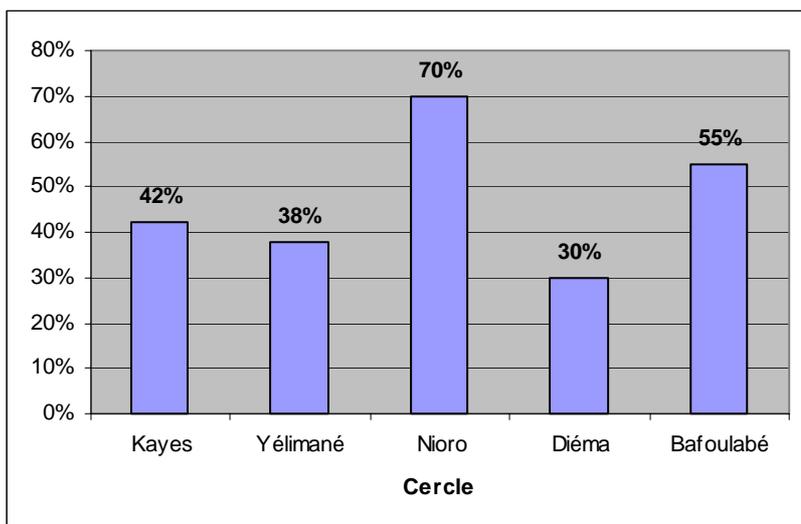


Figure 3-21 : Part des projets avec intervention de partenaires - par cercle-

Les partenaires interviennent en France auprès des associations de ressortissants mais aussi directement auprès dans les collectivités maliennes. Le pS-Eau, par exemple, agit aux côtés des associations en France, leur fournissant un appui pour structurer les regroupements villageois et intervillageois et les appuyant dans la mise en place des projets. Mais de nombreuses structures (GRDR, OMRI, KARED, ADR, structures de droits maliens...) interviennent aussi aujourd'hui directement auprès des populations locales en liens avec les partenaires du nord. Ainsi ces structures peuvent doublement intervenir dans les actions des migrants, à la fois en France et au Mali.

Cependant, l'implication de partenaires d'appui dans les actions des ressortissants maliens dépend aussi des zones d'intervention de ces associations. En effet, certaines coopérations et certaines ONG interviennent spécifiquement dans des zones géographiques déterminées (coopération entre Montreuil et Yélimané, Kared/Essonne Sahel à Nioro et Diéma, le GRDR pour certaines communes du cercle de Kayes...).

En considérant par cercle la part des projets faisant intervenir un partenaire extérieur, on retrouve les caractéristiques déjà mentionnées des différents cercles. A Nioro, où la population émigrée est la plus faible, une grande part des projets est réalisée grâce à la coopération entre les migrants, les villages et leurs villes jumelles en France. A Yélimané et Diéma, les migrants interviennent plus souvent seuls car la population émigrée en France suffit souvent à récolter les fonds nécessaires à la mise en place des projets.

L'intervention de ces partenaires extérieurs ainsi que la participation aux programmes nationaux induit de nombreux changements dans les pratiques des associations. D'un point de vue financier les associations agissent de moins en moins seules et le nombre de projets cofinancés ne cesse d'augmenter (cf. I).

Les partenaires extérieurs et les bailleurs de fonds imposent aussi un certain nombre de conditionnalités qui conduisent les associations à modifier leurs modes d'action. Ainsi certaines pratiques peuvent être favorisées telles que la réalisation d'études de faisabilité, l'implication plus systématique des population bénéficiaires à l'élaboration des projets, la prévision des modalités de gestion des réalisations... De telles modifications des pratiques peuvent favoriser une meilleure prise en charge des réalisations par les populations locales et donc mieux garantir la pérennité des réalisations appuyées par les migrants, sans que ceux-ci ne subventionnent continuellement leur fonctionnement.

B. Une implication croissante des structures locales dans les réalisations des migrants

1. *Implication des structures locales par les programmes d'appui au développement*

Les partenaires d'appui et les programmes nationaux prônent une démarche participative et une implication croissante des bénéficiaires, des communes et des associations locales dans le montage des projets. Le contexte actuel favorise donc l'implication des populations locales dans le développement et les villageois et communes deviennent de plus en plus souvent interlocuteurs des partenaires financiers potentiels et des structures d'appui. Toutefois, les migrants constituent toujours le lien avec la plupart des partenaires impliqués, et jouent encore très fréquemment le rôle de relais entre partenaires du Nord et le Mali, en particulier lorsqu'ils sont eux-mêmes à l'origine de ces relations. La plupart des villes jumelées avec des villages du cercle de Nioro par exemple établissent leurs actions avec les associations de migrants.

2. *Origine de l'initiative des projets*

Il est délicat de trancher sur l'origine d'un projet. En effet, entre migrants et structures maliennes, de nombreux échanges ont lieu entre la formulation des problèmes et des besoins initiaux d'une part et l'élaboration du projet d'autre part. Il est donc difficile de savoir à partir de quel moment le projet est « né » et qui lui a donné naissance. D'autant que si l'on souhaite faire la distinction entre villageois et migrants, ces derniers se considèrent tout aussi villageois que les premiers.

L'initiative d'un projet est comprise ici comme la formulation du projet et l'impulsion de la recherche de financement (recherche de financement extérieur, début des cotisations pour le projet...) et non comme la formulation de besoins initiaux.

Les actions ont été, sur l'ensemble de la période étudiée, majoritairement initiés par les associations de migrants elles-mêmes. La formulation des projets est beaucoup plus souvent le fait de ces associations de migrants qui proposent voire même imposent les projets à la communauté malienne. Cela dépend bien sûr du type de projet. Les coopératives de consommation, par exemple, sont assez souvent imposées aux villageois par les migrants. Ces magasins coopératifs permettent de fournir des denrées aux populations locales en les payant directement depuis la France, sans fournir l'argent aux familles et risquer que l'argent soit gaspillé dans d'autres dépenses. D'autres types de réalisations ont pu être imposées de la même manière, nuisant à une bonne appropriation des projets par les populations locales et donc un mauvais fonctionnement de la structure.

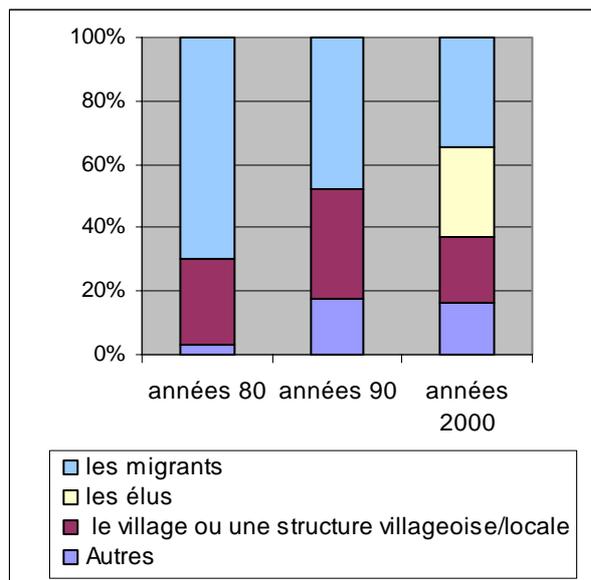


Figure 3-22 : Origine des projets impliquant les associations de migrants

Divergences entre villageois et migrants à Sansankidé (cercle de Diéma) :

Dans cette localité, les villageois sont fortement demandeurs de projets à caractère productifs (périmètres maraîchers, barrages...). Or les migrants ne semblent pas répondre à leurs attentes sur ce point. Ils ont par exemple mis en place un téléphone satellitaire alors que les villageois considéraient que faire venir la ligne SOTELMA aurait été moins onéreux et aurait permis de réaliser d'autres projets plus en adéquation avec leurs attentes.

Mais il apparaît que les projets sont de moins en moins initiés depuis la France. On peut lier ce phénomène à cette multiplication d'acteurs divers, depuis les années 80, dans le développement de la région, et en particulier à l'apparition des communes en 1999. Ainsi, la situation a évolué vers une plus grande impulsion des réalisations par les acteurs locaux, pour la mise en place desquelles ils font appel aux associations de migrants.

3. Maîtrise d'ouvrage des projets

De la même manière que pour l'initiative, la maîtrise d'ouvrage des projets faisant intervenir les associations de migrants a tendance à passer dans les mains des structures locales.

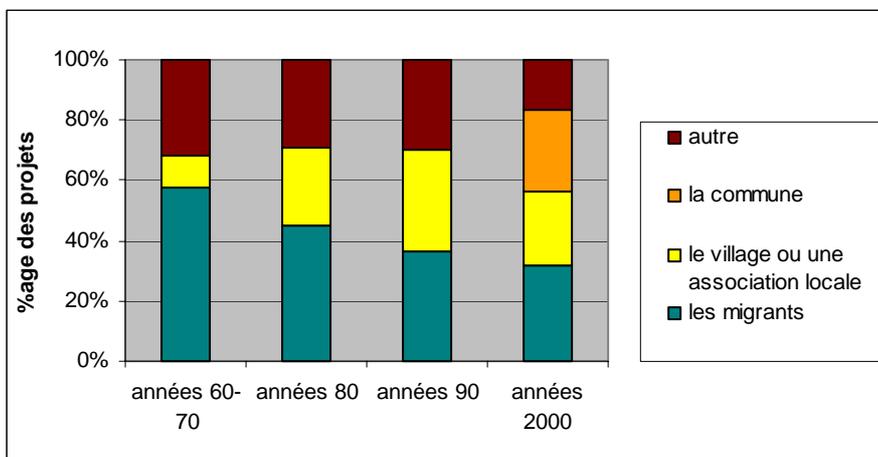


Figure 3-23 : Evolution de la maîtrise d'ouvrage des projets appuyés par les migrants

cas pour la gestion de la coopérative de consommation et pour l'utilisation d'une pinasse et d'une voiture de transport.

Pourtant, les maîtres d'ouvrages sont maintenant plus souvent des associations locales, les bénéficiaires directes des réalisations, des personnes ressources des villages ou, depuis 1999, les communes. L'origine des projets, le démarchage auprès de partenaires, la contractualisation avec les entreprises, le suivi des travaux et la gestion des infrastructures en place sont ainsi plus fréquemment le fait de ces acteurs locaux.

Les dynamiques initiées par les associations de migrants ont ainsi contribué à formaliser les structures locales et à les autonomiser pour mener à bien le développement des villages et des collectivités. La réalisation des projets revient souvent aux associations locales depuis leurs créations. Mais avec la mise en place de la décentralisation, la maîtrise d'ouvrage des projets de développement a aussi été transférée officiellement aux communes.

L'indépendance des populations locales vis-à-vis des associations de migrants est grandissante. Cette évolution du contexte impose donc une redéfinition des rôles des associations de ressortissants. Même si la majeure partie de ces associations restent encore initiatrices et maîtres d'ouvrage de l'ensemble des projets menés dans leurs localités d'origine, nombres d'entre elles ont aujourd'hui un rôle principal de bailleur de fond et de représentante, en France, de la communauté malienne auprès des partenaires du nord. Cette évolution des rôles et ce transfert d'initiative de la

France vers le Mali pourrait conduire à une meilleure complémentarité entre structures locales et structures en France : la prise en charge et la pérennité des projets serait assurée localement par les bénéficiaires des réalisations et le contact avec les structures d'appui du nord. Le lien entre les partenaires au Nord et les projets au Sud ainsi que les garanties financières relèverait alors du rôle des associations de migrants.

Cependant il ne s'agit encore que d'une tendance qui commence à se dessiner. Nombre de réalisations sont encore menées entièrement par les associations de migrants et si cette complémentarité commence à être perçue par les migrants comme un facteur essentiel de la pérennité des projets, sa mise en œuvre en est souvent peu avancée.

L'exemple de Diakon (cercle de Bafoulabé) :

L'APDS (Association Pour le Développement de Soroma) est l'association des ressortissants de la commune de Diakon (ancien arrondissement de Soroma). Il n'y a pas d'organisation malienne jumelle de l'APDS. Celle-ci mène des actions essentiellement dans le chef lieu de la commune où un ancien ressortissant joue aujourd'hui un rôle déterminant pour le montage des projets. Celui-ci est le principal interlocuteur de l'APDS sur place. Il intervient dans la formulation des projets, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des réalisations. Pour la construction de l'école second cycle de Diakon, par exemple, il fut le principal médiateur entre l'APDS et l'APE et est intervenu dans la maîtrise d'ouvrage. Cette personne permet à l'association de migrants d'avoir un contrôle et un appui fiable sur le terrain, notamment pour assurer les transactions financières. L'APDS se repose sur lui pour assurer l'organisation des actions sur le terrain et avoir un poids conséquent face aux autres acteurs du développement de la zone. Ainsi la commune n'a pas obtenue la maîtrise d'ouvrage pour les projets appuyés par l'APDS. D'autre part, l'APDS n'a jamais fournie un appui financier à la commune. Pourtant, il n'y a pas de conflits entre les migrants et la commune. Le rôle de l'APDS pour les élus est de servir d'intermédiaire entre la commune et son partenaire la ville de Cachan.

Il existe donc à Diakon un système assez original avec, d'une part la commune qui mène ses actions avec un unique soutien de la ville de Cachan et où l'APDS n'a qu'un rôle de représentation et d'autre part, l'APDS et son représentant à Diakon, qui réalise ses projets en dehors de toute intervention communale mais qui bénéficie aussi d'une aide de Cachan à travers l'association Solidarité Cachan Soroma.

L'exemple de Sélinkény (commune de Bafoulabé, cercle de Bafoulabé) :

Ce petit village du cercle de Bafoulabé a su développer une dynamique associative locale importante en lien avec l'association villageoise de migrants en France (L'APAS : Association d'Aide au Développement de Sélinkény) et la ville de Roncq dans le Nord-Pas-de-Calais. Le jumelage entre Roncq et Sélinkény est né en 1987 grâce aux démarches entreprises par les migrants pour mettre en relation leur village avec un partenaire permanent. Un comité de jumelage a été créé par la suite à Sélinkény pour faciliter les démarches avec la ville jumelle. Aujourd'hui ce comité de jumelage est devenu le Comité Villageois de Développement et est un organe clé dans la coopération entre le village, la ville de Roncq et l'APAS. Une convention a été signée entre ces trois structures. La formalisation de cette association villageoise a permis de fixer les rôles et d'assurer une certaine complémentarité entre les acteurs. Le Comité Villageois de Développement assure la maîtrise d'ouvrage des projets de développement financé par les migrants et la ville de Roncq (avec une participation physique quasi systématique des villageois). C'est ce comité qui reçoit les montants transférés par Roncq et les migrants, qui contractualise avec les entreprises, qui supervise les travaux et qui fixe les modalités de gestion des projets. Ici, le rôle de l'association de migrants est clair : elle doit cotiser pour le financement des réalisations et assurer la communication avec les partenaires en France.

Ici la commune n'intervient nulle part. Les actions sont entièrement menées par les villageois, les migrants et leurs partenaires en dehors de tout cadre communal. Les élus de Bafoulabé aimeraient superviser et fédérer les jumelages présents sur la commune, de manière à intervenir plus activement dans les projets mis en place.

C. Le positionnement des migrants dans le nouveau contexte de la décentralisation

Deux principaux changements induits par la décentralisation peuvent influencer sur le mode d'intervention des associations de migrants :

- de nombreuses infrastructures construites par les migrants doivent désormais être réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale ou passer sous la responsabilité des élus.

- l'avènement des communes et l'introduction des plans de développement communaux impliquent une organisation du développement à une échelle inter-villageoise.
Comment ont évolué jusqu'ici les pratiques des associations ?

1. Apparition de regroupements d'associations de migrants à une échelle communale :

Le processus de décentralisation a induit l'apparition d'une nouvelle structuration des associations de migrants, regroupées généralement en fédération des associations villageoises d'une même commune, mis à part quand les migrants d'une même commune sont peu nombreux.

- *Nombre d'associations communales rencontrées :*

Dans 14 des 21 communes enquêtées (plus de 50%), une association communale des ressortissants en France a été créée.

- *Origine de tels regroupements :*

Les associations communales sont initiées surtout par les élus, et dans certains cas par les migrants eux-mêmes. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent de communes où préexistait une association inter villageoise antérieure (ex : l'APDS à Diakon, l'association intervillageoise du Kaniaga pour la commune de Kirané Kaniaga). La création des associations communales est parfois également impulsée par des partenaires, qui conseillent les migrants d'évoluer dans ce sens (dans 1/3 des cas). Ces partenaires favorisent en général une visite du Maire en France pour rencontrer les associations de sa commune (ex : OMRI dans le cercle de Yélimané, GRDR dans le cercle de Kayes).

Cependant, l'existence d'une association communale ne signifie pas toujours que les migrants collaborent effectivement avec la commune. 70% des associations communales de migrants ont déjà participé à des réalisations communales (projets ANICT pour moitié). Quant aux autres, certaines n'ont pas d'activités en tant que telles, d'autres ont des activités propres, agissent au niveau de leur commune, mais ne soutiennent pas financièrement les projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

2. Implication des associations de migrants dans l'élaboration des plans de développement communaux

Les migrants ont très rarement été consultés lors de l'élaboration du PDESC (2 cas sur 21). Ces deux exceptions correspondent à des associations appuyées par le GRDR. Cependant, beaucoup d'élus, lors des entretiens, ont émis le regret de ne pas avoir associé dès le départ les associations de migrants, principaux acteurs du développement de leur commune. Beaucoup n'ont tenté d'établir un lien que plus tard, et selon eux le fait de les impliquer dans la mise en place même du programme communal aurait largement facilité leur entente par la suite, et amélioré la perception du travail des élus par les migrants. Les élus ainsi que les conseillers CCC dans certains cercles ont émis le souhait d'associer les migrants au démarrage du nouveau mandat et l'élaboration des nouveaux plans communaux.

3. Participation des migrants aux projets communaux

Dans une commune sur deux parmi les 21 communes enquêtées sur le terrain, les migrants participent à des projets sous maîtrise d'ouvrage communale. Pour le reste, ils continuent de mettre en place des projets villageois ou intervillageois uniquement, sans autre intervention de la commune qu'un appui administratif. Globalement, les migrants interviennent dans la moitié des projets communaux, tout en continuant leurs activités à l'échelle villageoise.

Figure 3-24 : Part des projets sous maîtrise d'ouvrage communale soutenus financièrement par les migrants

Cercle	Kayes	Nioro	Diéma	Yélimané	Bafoulabé	Total
Pourcentage des projets communaux où sont intervenus les migrants	86%	50%	40%	37%	0%*	50%

*rappel : seul deux communes y ont été enquêtées

Les migrants de façon générale sont réticents à céder la maîtrise d'ouvrage à la commune pour des projets où ils s'engagent financièrement ; lorsqu'ils y consentent, ils sont toujours cofinanceurs minoritaires sauf pour 5 projets financés totalement par les ressortissants. Le reste du financement provient de la commune, de l'ANICT ou d'autres programmes nationaux. Pour le paiement de la quote-part bénéficiaire de l'ANICT, les associations interviennent dans 30% des communes rencontrées.

Il arrive que les migrants financent totalement un projet destiné à la commune et gardent la maîtrise d'ouvrage. C'est le cas de la mairie de Lambidou (cercle de Diéma), d'un coût de 115 millions de FCFA, financée à 100% par les migrants du chef lieu et réalisée sous leur maîtrise d'ouvrage. Dans d'autres localités, il est fréquent que le Conseil Communal refuse un tel arrangement. A Lambidou, le Maire a jugé qu'une telle action pouvait avoir une portée symbolique importante ; les migrants, en construisant le siège de la nouvelle commune, légitiment en quelque sorte sa création en lui donnant les moyens matériels de fonctionner. D'autres auraient pu y percevoir là une certaine déconsidération du rôle et des compétences nouvelles des élus, et une réaffirmation de la capacité d'action de l'association villageoise, qui n'est d'ailleurs pour l'instant pas intervenue pour les projets communaux suivants.

Le tableau ci-dessus (fig. 3-24) montre aussi les différences par cercle. Dans certains cercles les migrants travaillent encore peu avec les communes (Yélimané) et les actions villageoises dominant encore. Dans d'autres par contre, les dynamiques associatives préexistantes à la mise en place de la décentralisation ont fortement influencées les échanges entre communes et ressortissants (Kayes).

4. La collaboration migrants-communes : des réactions contrastées

Les relations liant migrants et élus sont différentes selon les localités, de la situation d'entière prise en compte des rôles et attributions de la commune par les migrants, à l'absence de contacts et le refus de collaboration. Les raisons expliquant l'absence de collaboration entre migrants et élus sont en fait multiples :

1) En premier lieu, il convient de souligner que les situations réelles de blocage entre migrants et élus sont largement minoritaires (6 villages sur 38, répartis dans 1/5ème des communes), et sont pour la plupart dues à un blocage pré-existant entre autorités villageoises et communales, qui de fait se répercutent sur les pratiques des migrants. Ces communes sont confrontées aux aspirations individualistes de villages particulièrement peuplés et voulant s'ériger en communes urbaines, ou d'alliances de villages opposés au découpage actuel et souhaitant former une autre commune. Lors des enquêtes, certains de ces interlocuteurs ont même présenté leur village comme « future commune urbaine », tandis que sur place, l'accès à une telle requête auprès de l'administration malienne est très loin d'être acquise. Les gros villages d'émigration sont en général dors et déjà dotés d'un grand nombre d'infrastructures de base en comparaison de villages de taille plus modeste, et ne sont donc pas disposés à financer, par le biais des impôts ou celui de leurs migrants, les mêmes ouvrages dans les autres villages.

Rares sont les communes où les élus n'ont jamais contacté les migrants pour solliciter un appui et engager une collaboration. Il est arrivé que les migrants leur opposent un mutisme volontaire

ou un refus ouvert de collaboration (4 associations villageoises de l'échantillon) ; il est difficile en de telles circonstances de déterminer les enjeux réels de cette rupture, que ce soit auprès des élus comme des associations. Ce genre de situation peut provenir de l'élection d'un maire rejeté par la chefferie, et donc par les migrants. Une situation singulière a même été rencontrée à trois reprises : les responsables associatifs migrants ont témoigné lors de l'entretien d'une collaboration étroite avec la commune, mais sur place, les élus font état de difficultés pour travailler avec les migrants, soit liées aux structures locales qui les maintiennent à distance, apparemment plus ou moins à l'insu des migrants et même de leurs partenaires du Nord, soit de la part des migrants eux-mêmes qui ne répondent pas aux sollicitations.

Par ailleurs, le refus des associations de migrants de participer à la quote-part de 20% des projets ANICT, et leur résolution à continuer, en parallèle, leurs activités antérieures, conduisent à des situations singulières : la commune ne peut accéder à ses droits de tirage, faute de pouvoir réunir la somme nécessaire aux 20%, somme souvent très inférieure aux montants investis indépedamment par les villages et leurs migrants.

L'exemple du village de Dioncoulané, dans la commune de Guidimé :

Ce village du cercle de Yélimané compte environ 7000 habitants, ce qui en fait l'un des plus peuplés du cercle, plus grand que son chef lieu de commune, Yélimané (ville). L'association de ressortissants en France (ASDDK) compte 600 membres et agit depuis les années 70. Les migrants ont mobilisé plusieurs centaines de millions de FCFA pour réaliser 9 projets dans le village (mosquée, puits, écoles, CSCOM, AEP, barrage etc.). Les migrants ainsi que les villageois, interrogés sur leurs liens avec les responsables communaux, ne cachent pas leur refus de participer aux réalisations communales. Ils ne sont pas, selon eux, disposés à participer à des projets mis en place à Yélimané ville, et ont refusé de participer à la construction du siège de la commune. Ils revendiquent leur autonomie et leur droit, en tant que village de taille importante, à s'ériger en commune urbaine.

Parallèlement, les élus déplorent l'échec des tentatives faites par le maire d'initier la création d'un regroupement communal des migrants (3 voyages en France grâce à la coopération OMRI/cercle de Yélimané), et l'absence de collaboration entre les différents villages. Chaque association ou fédération de quelques villages continuent ses activités antérieures. La mairie tente toutefois de participer, même symboliquement, aux projets villageois portés par les ressortissants en France, et apporte selon ses moyens un complément de financement même si la maîtrise d'ouvrage ne lui est pas cédée. Cette démarche l'a conduite à participer en 2003 à l'AEP de Dioncoulané, à hauteur de 1 millions de FCFA, soit 0,25% du montant total de 580 millions de FCFA, pour lequel les migrants ont mobilisé 480 millions et cotisé pendant 5 ans. A ce titre, les migrants ne conçoivent pas de céder la maîtrise d'ouvrage à la commune, dont les ressources financières ne sont manifestement pas à la hauteur des attentes des villageois et des migrants.

Ainsi, on peut estimer grossièrement sur l'échantillon de 38 villages répartis dans 26 communes, que pour 25% des villages le contact entre migrants et élus est problématique et que la situation est momentanément figée.

2) On rencontre également des situations moins définies, où les migrants ont un positionnement encore hybride. L'association de ressortissants n'a pas encore appuyé de projets communaux (ou de façon très ponctuelle pour l'instant) et continue ses activités villageoises ou intervillageoises, mais elle est en contact avec les élus, les prévient systématiquement lorsqu'elle envisage une réalisation et les sollicite pour les formalités administratives (ce cas de figure représente le positionnement d'environ 40% des associations villageoises, soit celui de 45% des communes rencontrées).

Il semble que certaines de ces associations de migrants (et les villageois) ne voient pas de nécessité à se référer davantage à la commune pour continuer leurs actions. Mobilisés par leurs préoccupations strictement villageoises, ils continuent à peu de choses près à travailler comme ils l'ont fait jusqu'à présent, et ne se projettent pas forcément à une échelle supra villageoise. Pour

certain, ils ne semblent pas avoir conscience qu'officiellement, la plupart de leurs réalisations devraient désormais être faite sous maîtrise communale. Réciproquement, il arrive que ce soit les élus qui volontairement ne fassent pas appel aux migrants pour le financement de projets communaux (ex : les élus de la commune d'Aourou, cercle de Kayes : « *On les sollicite le moins possible.* »). On pourrait percevoir ce positionnement comme une volonté des élus d'affirmer leur légitimité en se démarquant de l'action des migrants, et en agissant de façon autonome vis à vis d'eux. Plus couramment, les élus regrettent l'absence de concertation entre villages et la négligence du rôle de la mairie.

Dans le cas où l'association est consciente de la nécessité d'intégrer la commune dans ses démarches, le partage des responsabilités reste encore problématique. La plupart de ces associations souhaitent intégrer les communes dans leurs démarches mais marquent encore une certaine réticence à leur céder la responsabilité de projets dans lesquels ils investissent eux-mêmes de grosses sommes. D'une part car elles ne considèrent pas la commune comme encore suffisamment compétente et d'autre part car elles déplorent l'absence de solutions juridiques reconnaissant leur apport financier et celui de la population, voire même une contrepartie lors de la rétrocession. Ils souhaiteraient qu'un mode de contractualisation existe pour déclarer officiellement l'apport de chacun.

On pourrait difficilement écarter également l'hypothèse d'une certaine compétition entre ces deux acteurs, et la volonté des migrants de garder leur marge de manœuvre et la tutelle des projets qu'ils financent, qui leur valent le mérite et la sollicitude des locaux.

Cependant ces associations ont déjà, pour la plupart, des projets à venir avec les communes, et leur collaboration, malgré quelques points de divergence et des réticences encore manifestes, ne devrait pas tarder.

Le cas de la commune de Diakon, cercle de Bafoulabé :

Avant l'émergence des communes, l'APDS (association pour le Développement du Soroma), une association intervillageoise de l'arrondissement du Soroma est intervenue à partir de 1995. Son action s'est faite en particulier en collaboration avec la commune française de Cachan (Ile de France). Depuis que les élus sont en place, l'association continue ses activités. Le partenariat noué avec Cachan a débouché sur une coopération décentralisée entre Cachan et la commune de Diakon. Les relations entre migrants et responsables communaux sont bonnes d'après les deux parties et l'APDS constitue le relais en France pour animer le partenariat entre Diakon et Cachan. Malgré ces éléments, l'APDS conserve la maîtrise d'ouvrage de ses réalisations, et ne participent pas, ni d'ailleurs les associations de migrants des villages de la commune, aux projets communaux. Le dernier exemple en date est la construction d'une école de second cycle à Diakon (village). La commune a participé à hauteur de 9% au financement, ainsi que les migrants (10%), la ville de Cachan et d'autres partenaires du Nord. Les migrants ont refusé de céder la maîtrise d'ouvrage aux élus, et c'est l'Association de Parents d'Elèves, dont le président est l'un des principaux relais des migrants sur place, qui a supervisé le projet.

3) Dans d'autres localités, la collaboration entre élus et migrants est effective, les migrants cofinancent des projets communaux lorsqu'ils sont sollicités par les élus (environ 20% des communes enquêtées, couvrant 20% également des villages enquêtés). Cependant, ils continuent leurs activités villageoises, en assurant comme auparavant la maîtrise d'ouvrage, consultent et sollicitent la commune, d'une part pour les obligations administratives et également parce que c'est devenu une règle conditionnant systématiquement le cofinancement des partenaires, de même que les projets effectués par les associations villageoises doivent être inscrits dans le plan de développement communal. Une association communale a été créée dans tous les cas, qui entretient les relations avec la mairie, anime les échanges entre les responsables communaux et la France et contractualise avec la commune (conventions signées par chaque partie en particulier lorsque d'autres partenaires sont en jeu, sinon les accords entre migrants et commune sont encore souvent informels).

4) Enfin, dans certaines communes (4 sur 26, couvrant 15% des villages enquêtés), le lien établi avec les migrants est étroit, et la collaboration entre migrants et élus porte pratiquement sur toutes les réalisations non seulement communales, mais de plus en plus sur l'ensemble des réalisations villageoises appuyées par les migrants. Il semble dans ces cas de figure que les migrants aient perçu dans la décentralisation, soit dès le début soit progressivement, un moyen d'avoir sur le terrain un interlocuteur privilégié en la personne du maire et de ses conseillers, et qui, voués « à plein temps » et localement aux questions du développement de la commune, les soulagent d'un certain nombre de démarches et organisent les actions de développement sur l'ensemble d'un territoire.

Quelques exemples :

A Gouméra, par exemple (commune urbaine du cercle de Kayes), migrants et élus ont établi une réelle collaboration, si bien que les migrants soutiennent systématiquement les projets communaux, et passent désormais systématiquement par une maîtrise d'ouvrage communale lorsqu'ils interviennent au village. Le maire est même devenu l'intermédiaire entre migrants et village. S'il est vrai que Gouméra bénéficie de conditions favorables (commune urbaine, donc pas de divergences entre villages, appui du GRDR), certaines pratiques semblent progressivement s'instaurer, comme un suivi régulier des projets (envoi des factures, compte-rendu réguliers de l'avancement des réalisations) et une intégration des migrants dans la concertation, qui contribuent à établir une relative transparence et une certaine confiance entre les migrants et la mairie.

A Lany (commune de Sony, cercle de Kayes), la mairie entretient également d'étroites relations avec les associations de migrants des divers villages de la commune. Entre autres, les divers partenariats entretenus par les migrants au départ tendent à être animés à un niveau communal, centralisés en quelque sorte ; là aussi, certaines pratiques ont été instaurées de façon à maintenir un climat de confiance et de transparence. Une association communale est en cours de mise en place, de façon à centraliser les démarches en France. Les migrants du village de Lany envoient même depuis la France l'argent des impôts de leurs familles directement au Maire, en avisant le chef de village, ce qui les assure que ces fonds ne sont pas utilisés par les familles pour d'autres utilisations plus urgentes, et vont bien dans les caisses communales. Lorsque des fonds sont envoyés au maire pour financer un ouvrage, un représentant des migrants sur place accompagne le maire pour déposer les fonds au Trésor Public à Kayes (dans le cas des projets ANICT). Lorsque les migrants cofinancent des projets communaux, aucune convention ni mode de contractualisation n'est établi entre eux et la commune.

Finalement, dans une commune sur trois environ une collaboration effective a été établie entre migrants et élus. A l'inverse, dans une commune sur quatre les relations ont été tendues, en tout cas jusqu'aux élections de mai 2004, et ont empêché une quelconque participation des migrants au processus de décentralisation. Les migrants subissant souvent un fort ascendant de la part des villageois sur les questions politiques, cette situation évoluera peut-être pour certains villages après les élections.

Somme toute, les migrants ont relativement vite réagi à ce changement de contexte local, et pour certains ont rapidement intégré les enjeux d'un repositionnement par rapport aux nouveaux acteurs. Les migrants interviennent sur le territoire malien, et ne pourront indéfiniment se soustraire à ses exigences institutionnelles ; à mesure que les communes seront aptes à assurer chacune de leurs compétences, il deviendra inévitable de se référer à elles pour intervenir sur un territoire communal. De plus, comme beaucoup en ont déjà fait l'expérience en travaillant avec divers partenaires maliens ou du Nord, ou encore en participant aux programmes nationaux maliens (ex : PNIR, PMRE), l'accès à de nombreux financements devient conditionné par une maîtrise d'ouvrage communale (qui peut toutefois être déléguée ensuite à une structure autre). Par ailleurs, imposer une vision plus globale et inter-villageoise du développement aux associations villageoises est un moyen d'éviter certaines erreurs inhérentes à des démarches trop coupées de l'environnement local. Certaines expériences communales ont montré qu'une complémentarité entre structure associative et collectivité est possible.

Cependant, la question de l'accès des migrants à une information claire et complète sur les enjeux de la décentralisation et les compétences des communes, demeure jusqu'à présent entière. Parmi les différents responsables associatifs rencontrés en France, le degré de connaissance des rôles

de la commune est extrêmement hétérogène, et la plupart admet n'avoir qu'une connaissance superficielle de la décentralisation au Mali. La diffusion d'une information précise auprès des responsables associatifs est sans doute l'une des étapes essentielles – si ce n'est le point de départ – d'une collaboration transparente et durable entre migrants et élus.

CONCLUSION

La contribution des associations de migrants pour le développement de leur région d'origine n'a cessé de croître depuis la mise en place de leurs premiers projets dans les années 60. Leurs actions étaient au départ ciblées sur leurs villages d'origine, mais l'ampleur de ces réalisations a rapidement eu un impact sur l'ensemble du nord de la région de Kayes, zone d'émigration vers la France. Ainsi l'ensemble des associations correspondant à notre échantillon a investi en moyenne 183 millions de FCFA (soit plus de 275 000 €) par village pour la mise en place de projets de développement. Les associations de migrants sont progressivement devenues des acteurs essentiels pour le développement de la région et intègrent de plus en plus aujourd'hui leurs actions dans les dispositifs nationaux de la décentralisation et des programmes sectoriels.

Cependant la croissance des montants investis par les migrants pour leurs projets observée depuis les années 60 aurait tendance à ralentir depuis quelques années. Cette phase de ralentissement peut s'expliquer par le fait que l'immigration en France est aujourd'hui plus difficile et freine ainsi le renouvellement des générations, ce qui peut avoir des répercussions sur les cotisations des associations. Mais ce ralentissement de la croissance peut aussi s'expliquer par le fait que les associations ont mis un grand nombre de projets en place dans les années 90. Il leur faut donc un certain temps pour cotiser à nouveaux et retrouver leurs capacités d'investissement. Cependant cette phase de « stagnation » ne correspond pas à une baisse des investissements comme nombre de personnes nous l'ont mentionné au cours de l'étude. Il est vrai que le contexte migratoire actuel en France, la précarisation de la condition de vie des immigrés ou la question de l'implication des jeunes générations pour le développement de leurs localités d'origine pourraient expliquer le fait que le ralentissement actuel soit ressenti comme un essoufflement des actions des migrants. Pourtant les investissements ne semblent pas diminuer mais plutôt se maintenir, du moins pour l'instant. Même si les causes invoquées pour argumenter une baisse des montants sont à prendre compte il existe donc des facteurs permettant d'expliquer ce maintien des capacités d'investissement. Ces facteurs peuvent être : (1) une pression sociale maintenue par le village sur les migrants les poussant à toujours cotiser malgré une précarisation de leur condition dans le pays d'accueil ou bien (2) une plus forte sollicitation des migrants pour participer à des programmes nationaux ou des projets communaux nécessitant une quote-part des bénéficiaires. Les cotisations par projet sont donc moins importantes mais le nombre de projets appuyés par les migrants augmente. Cependant, le ralentissement actuel peut-être aussi interprété comme l'amorce d'une baisse à venir. Cela pose donc la question de l'avenir, à plus ou moins long terme des actions des migrants. Comment cette stagnation va-t-elle évoluer ? Quels peuvent être les sources de financements alternatifs ? Comment les jeunes de la deuxième génération peuvent-ils être mobilisés ?...

Toutefois, si nous constatons une telle stagnation dans les investissements des migrants de France, d'autres flux financiers semblent se mettre en place en provenance de nouveaux pays d'émigration en Afrique centrale ou en Asie. Même si les structures associatives des ressortissants maliens de ces pays sont moins dynamiques qu'en France, les migrants participent parfois aux cotisations de projets initiés depuis la France ou commencent à fonder des associations pour le développement sur le modèle des dynamiques associatives françaises. Les actions des migrants maliens pour le développement pourraient donc se maintenir même si les associations de ressortissants maliens en France pourraient s'essouffler.

A travers leurs regroupements associatifs les migrants interviennent dans des domaines privilégiés permettant à leurs localités d'origine d'acquérir des infrastructures de bases telles que des écoles, des centres de santé ou des systèmes d'approvisionnement en eau potable ; on peut cependant regretter que le nombre de projets à caractère productif ou de lutte contre la désertification soit encore limité, pourtant incontournable dans une région encore très rurale et agricole.

Dans la réalisation de ces infrastructures les migrants ne sont pas uniquement bailleurs mais ils interviennent sur toute la durée de vie du projet, depuis sa formulation initiale jusque dans son

fonctionnement. Mais si ces projets sont encore pour une grande part pilotés depuis la France par les associations de migrants, les acteurs locaux ont tendance aujourd'hui à s'investir de plus en plus, notamment grâce aux logiques partenariales qui favorisent une approche participative de la part des structures maliennes dans le montage et la gestion des projets. Ainsi les associations de migrants impliquent de plus en plus les organisations maliennes, les collectivités et les services techniques maliens dans leurs démarches. Cette évolution impose donc une redéfinition des rôles de chacun et favorise une plus grande complémentarité entre structures locales et organisations de migrants en France. Cependant il ne s'agit là encore que d'une tendance qui émerge et non d'une généralité, la majorité des projets est encore pilotée par les migrants depuis la France et ceux-ci sont souvent garants de la pérennité des réalisations (intervention dans les coûts de fonctionnement, dans les modalités de gestion...). Quels seront alors les nouveaux rôles attribués aux migrants ? Quelle sera leur place dans le montage des projets ?

Cette évolution prend tout son sens dans la prise en compte des communes par les associations de migrants. Dès la mise en place de la décentralisation, les associations de migrants se sont assez rapidement repositionnées face aux communes en se regroupant en associations communales et en intégrant ces collectivités naissantes dans leurs actions. Pourtant, ce repositionnement, même s'il s'est amorcé rapidement au départ, n'est pas encore toujours effectif, et les migrants sont souvent plus facilement tournés vers leurs villages d'origine que vers les communes. Or l'intégration des communes dans les pratiques des associations de migrants est aujourd'hui une nécessité. Les communes sont officiellement les maîtres d'ouvrage des actions de développement sur leur territoire et les logiques partenariales sont maintenant tournées en direction de celles-ci. Pour bénéficier d'appuis extérieurs et pour participer aux divers programmes nationaux, les associations de migrants pourront de plus en plus difficilement travailler sans ces nouvelles collectivités territoriales.

De nombreuses tendances se dessinent ainsi dans les pratiques associatives des migrants, toutes issues d'évolutions sociales, politiques et institutionnelles particulièrement marquantes en France et au Mali. Comment ces tendances vont-elles évoluer ? Quelle place vont maintenant prendre les associations de maliens en France face à la multiplication des acteurs agissant pour le développement au Mali ? Il faudra sûrement attendre encore quelques années avant de voir ce remaniement des rôles et des pratiques se confirmer.

BIBLIOGRAPHIE

Articles :

- **Baron J.**, *Les immigrations africaines en France au tournant du siècle*, Hommes et Migrations n°1239, sept-oct 2002
- **Le Guay C.**, *Entre Saint Denis et le Mali, Une Citoyenneté sur deux continents*, Hommes et Migrations n°1239, sept-oct 2002
- **Gourade G.**, *Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement*, Politiques Africaines n°67, 1997
- **Daum C.**, *Aides au « retour volontaire » et réinsertion au Mali : un bilan critique*, Hommes et Migrations n°1239, sept-oct 2002
- **Daum C.**, « *Quand les immigrés construisent leur pays* », Hommes et Migrations n°1165, 1993
- **Diarra Hamédy**, « *La parole aux associations de développement* », Hommes et Migrations n°1165, 1993
- **Lavigne Delville P., Deschamps P.**, *Le retour d'émigrés maliens, une coopérative dans les bagages*, Chronique (réseaux, technologie, culture et développement) n°54, février 92
- **Di Dio S.**, *Coopération décentralisée dans le Nord-Pas-de-Calais : quelques exemples avec le Mali*, Hommes et Terres du Nord 1994/4
- **Levy P.**, « *Associations de développement, chefferies villageoises et décentralisation, le cas exemplaire de la commune de Maréna Diombougou (Région de Kayes, Mali)* », issu de l'ouvrage « *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement* », Totté M., Dahou T., Billaz R., Cota-Karthala-ENDA, 2003

Ouvrages :

- **Schor R.**, *Histoire de l'immigration en France (de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours)*, Colin/Masson, 1996
- **Daum C.**, *Les associations de maliens en France*, Karthala, 1998

Thèses :

- **Seydi Abacar Dieng**, *Epargne, crédit et migration : le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France*, Université Lumière Lyon 2, 2000
- **Grubert F.**, *Migration et gestion collective des risques. L'exemple de la région de Kayes (Mali)*, CERDI, Université d'Auvergne, IRD, 2000.

Rapports :

- **Coll J.**, *Programme de recherche-action : Organisations paysannes et décentralisation au Mali*, rapport final, AFVP, INA P-G, FAC, 1998
- **Marais E.**, *Eléments d'analyse sur la décentralisation au Mali*, INA PG, 1999
- **Deheuvels O.** titre ? 1997 (décentralisation)
- **Sidibe D.**, titre ?, INA P-G, 1999
- **Daum C.**, *Les migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des maliens en France*, OCDE, 1995
- **Gaillot D.**, *Essai sur la question du retour au pays : le cas des Soninké et des Haalpular*, Université Paris VIII, 2000

- **Daum C.**, *Région Ile de France/Région de Kayes, Immigration et coopération décentralisée*, rapport final de l'étude d'identification des acteurs et des projets en région de Kayes, Institut Panos, 1994
- **Valfrey B.**, *Actes de la rencontre des acteurs de l'hydraulique dans les petits centres urbains en région de Kayes*, Hydroconseil, pS-eau, Direction Régionale de l'hydraulique et de l'énergie du Mali, février 1999
- **Vallée T.**, *Enquête sur la coopération décentralisée Franco-Malienne*, Mémoire de fin d'étude, Institut des Hautes Etudes de Droit Rural de d'Economie Agricole, 1996
- **Force E., Kaba O.** « *Politique d'aide au retour au niveau européen : Analyse de la situation française* », pS-Eau, Fonds européens pour les réfugiés, AGEF, novembre 2002
- **Poulteau E., Daum C., Diakité M., Neu D., Sene S.**, « *Evaluation PDLM au Mali et au Sénégal* », GRET, 2000
- **Nayrolles R.**, *Etude sur l'implication des associations de migrants de la région de Kayes (Mali) dans l'approvisionnement en eau de leurs villages d'origine*, pS-Eau – GRDR, Janvier 1999
- *Programmes sectoriels en région de Kayes*, PADRK, 2004

Documents officiels :

- *La décentralisation, passeport pour le troisième millénaire*, plaquette officielle de la Mission de Décentralisation du Mali
- *Stratégie de développement dans le processus de décentralisation au Mali*, Mission de Décentralisation, novembre 1997

Documents FSP :

- **Kaba O., Bathily H.**, *Termes de référence des opérateurs techniques*, FSP codéveloppement Mali (Cellule Technique)
- **Kaba O., Bathily H.**, *Termes de référence de l'opérateur « développement local »*, FSP codéveloppement Mali (Cellule Technique)
- **Kaba O.**, *Rapport de présentation*, FSP codéveloppement Mali
- **Kaba O.**, *Rapport de Mission (Mission de preparation du FSP Codéveloppement Mali)*, FSP Codéveloppement Mali

Sites Internet :

- http://www.uncdf.org/francais/countries/mali/local_governance/project_documents/Mop%20ti%20prodoc.pdf
- <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/webcountry.nsf/VLUDocFr/Mali-Faitsetchiffres>
- <http://www.pseau.org>

ANNEXE 1 : Chronologie des politiques migratoires françaises depuis 1952

- **1952** : Convention de Genève, Création de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Le droit d'asile peut être donné après enquête et sur critères du Haut Commissariat aux Réfugiés.
- **1963** : L'institution chargée des flux migratoires est l'Office National de l'Immigration. Des accords de main d'œuvre sont signés avec certains pays d'Afrique subsaharienne. Les autorités sont assez laxistes et la circulation des personnes se fait surtout selon les lois de l'offre et de la demande. L'ONI ne semble pas très utile et beaucoup d'entrées se font clandestinement.
- **1966** : Une nouvelle institution est mise en place concernant les affaires migratoires : la Direction des Populations et des Migrations (DPM).
- **1968** : Face au grand nombre d'entrées clandestines, la régularisation des sans papiers est interdite sauf pour les employés de maison et les travailleurs des secteurs à faible concurrence. Le nombre de clandestins ne baisse pourtant pas significativement car les patrons recrutent toujours leurs ouvriers étrangers sans passer par les organismes officiels.
- **1972** : La régularisation des sans papiers est totalement interdite. 50 000 régularisations sont tout de mêmes autorisées après plusieurs manifestations et grèves de la faim.
- **1974** : Le nouveau président de la République Valéry Giscard d'Estaing nomme André Postel secrétaire d'Etat à l'Immigration. Celui-ci arrête provisoirement l'immigration. Peu après, un nouveau secrétaire d'Etat est nommé (Paul Dijoud) qui revient sur cette position. L'immigration des familles pour les regroupements familiaux est de nouveau autorisée mais les contrôles de clandestins sont accrus et les premières aides au rapatriement sont mises en place. Le Ministère de l'Intérieur adopte par ailleurs une politique sévère à ce sujet.
- **1977** : Le nouveau secrétaire d'Etat : Lionel Stoléro désire instaurer une nouvelle politique de rigueur et interdire de nouveau toute forme d'immigration. D'autre part de nouvelles mesures sont prises telles que la première prime au retour de 10 000F par adulte, l'élargissement des types de migrants expulsables, le non renouvellement des cartes de séjour et des permis de travail. Cependant cette politique n'est pas complètement appliquée du fait de multiples pressions. On note tout de même une augmentation des expulsions pendant cette période.
- **1982** : Procédure Badinter. Régularisation de 130 000 sans papiers.
- **1984** : Création de la carte de séjour temporaire (1 an) et de la carte de résident (10 ans).
- **1986** : La première loi Pasqua établit un procédure de reconduite aux frontières, renforce la politique des visas, limite la reconduite des cartes de résident et facilite l'expulsion des délinquants étrangers.
- **1988** : La loi Joxe rétablit le contrôle judiciaire concernant la détention des étrangers mais pas concernant la reconduite aux frontières et l'expulsion.
- **1993** : La loi Méhaignerie stipule qu'un enfant né d'un parent français au moins peut acquérir la nationalité française et possède le double droit du sol.
- **août 1993** : La deuxième loi Pasqua rend plus difficile l'obtention des cartes de résident, renforce le filtrage des demandes d'asiles et établit une procédure de 2 ans pour le regroupement familiale.
- **1997** : La loi Debré revient sur le contrôle judiciaire concernant la détention des étrangers.
- **1997** : La circulaire Chevènement propose 11 mesures concernant la régulation des sans papiers.
- **1997** : Le rapport Weil revient sur la loi Méhaignerie, propose un élargissement des critères OFPRA et de droits des immigrés, un renforcement de la répression contre le travail irrégulier et les délinquants étrangers, ainsi que le soutien de micro-projets de co-développement.

sources :

Gourade G., *Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement*, Politiques Africaines n°67, 1997
Schor R., *Histoire de l'immigration en France (de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours)*, édition Colin/Masson, 1996.

ANNEXE 2 - a) Chronogramme global du stage

Mois	novembre 2003	décembre 2003	janvier 2004	février 2004	mars 2004
Activités	- recherches bibliographiques	- définition de la méthodologie d'enquête - démarrage des enquêtes migrants	- enquêtes migrants - rencontre de quelques partenaires des associations	- enquêtes migrants - traitement des données - restitution des premiers résultats auprès des associations rencontrées (le 28/02/2004)	- rédaction d'un rapport intermédiaire

mois	avril 2004	mai 2004	juin 2004	juillet 2004	août 2004
activités	- restitution à Bamako des premiers résultats - préparation des enquêtes à Kayes - enquêtes services techniques à Kayes	- préparation des enquêtes à Kayes - enquêtes auprès des villages, communes et enquêtes complémentaires (cf. page suivante)	enquêtes auprès des villages, communes et enquêtes complémentaires (cf. page suivante)	- traitement des données d'enquêtes - restitution à Kayes	- Synthèse des données d'enquête - rédaction du rapport final

ANNEXE 2 - b) Calendrier des enquêtes au Mali

Cercle	Commune	Villages	Autres structures rencontrées	date
Kayes				
	Kayes Ville		AMADE, AGED, GRDR CADRK, Nord-Pas-de-Calais, 2AEP, DRAMR, DRAER, DRHE, DRS	5 - 10 avril
	Gouméra	Gouméra		12 avril
	Maréna	Mogoyafara Maréna		13 avril
	Sony	Lanitounka Digokoury		15 avril
	Falémé	Diboli		16 avril
	Djélébou	Aourou Dindinaye		19 avril
	Koussané	Koussané Falaya		20 - 21 avril
Yélimané				
	Yélimané Ville		ADR, OMRI, CAP, CSR, CCC	26 - 28 avril
	Diafounou	Tambacara Koméoulou		29 - 30 avril
	Diongaga	Diongaga		30 avril
	Guidimé	Dioncoulané Makana Yarka		3 - 4 mai
	Yélimané Ville		SLACAER, Service de la conservation de la nature	04 mai
	Fanga	Fanga		05 mai
	Kirané	Kirané Kersignané		06 mai
Nioro				
	Sandaré	Sandare Sérédji		11 – 12 mai
	Gavinané	Gavinané		12 mai
	Nioro Ville		KARED, CAP, SLACAER, CSR, CCC	13 – 14 mai
	Gogui	Gogui Tourourou		16 mai
	Diabigué	Diabigué		17 mai
Diéma				
	Béma	Béma		17 mai
	Diéma Ville		CAP, SLACAER, CSR, Helvetass	24 mai
	Diéma ville		CCC, KARED	07 juin
	Diéma	Tinkaré		08 juin
	Madiga Sacko	Madiga Sacko		08 juin
	Lambidou	Lambidou		09 juin
	Sansankidé	Sansankidé		10 juin
Bafoulabé				
	Diakon	Diakon Doualé		11 - 12 juin
	Bafoulabé	Sélinkény		13 juin
	Bafoulabé Ville		CAP, SLACAER, CSR, AIDEB	14 - 18 juin

ANNEXE 3 - a) Questionnaire d'enquête association

L'association :

Description générale

Nom de l'association :
Ancienneté :
Type :
Nom du village/commune concerné(e) :
Nombre d'habitants estimé :
Nombre de membres dans l'association de migrants :

Historique de l'association :

- Evolution du nombre de membres :.....
.....
- Evolution du statut :
.....
- Evolution des partenariats : (nature et démarches de recherche de partenaires) :.....
.....
- Evolution du rapport *cotisations des membres/financements extérieurs* :
.....

Changements liés à la décentralisation :

- Dans le positionnement de l'association auprès des partenaires :.....
.....
- Evolution des relations avec la commune :
.....
- Evolution des relation avec les populations locales (notamment avec les associations villageoises) :
.....

Approche globale du développement de leur région

- Vision globale des actions portées par l'association (approche sectorielle/intégrée du développement local, projection dans un espace plus large..) :
.....
.....
.....
- Appartenance à une organisation plus importante :.....
.....
Quel intérêt y voient-ils ?.....
.....

Activités et réseau de partenaires développé par l'association :

Type de projet	Ancienneté et avancement	Partenaires		Coût
		Nature	Rôle	

Projet :

Préparation du projet :

- Formulation des besoins initiaux :

-

- Concertation entre les divers acteurs :
 - Les acteurs impliqués dans la concertation :
 -
 -
 - Les moyens de communication / d'échange utilisés
 -
 -
 - Niveau/qualité de la concertation :
 -

 - Elaboration du projet : (Montage du dossier, études préalables...)
 - Démarche, outils utilisés (appuis extérieurs, recherche de financement...) :.....
 -
 -
 -
 - Les appuis extérieurs ont-ils répondu à leurs attentes ?
 - justifications :
 - oui non
 -

Financements :

- Montant de l'investissement total :
- Les différentes sources de financement :

source	Montant	%age de l'investissement total
Migrants		
Commune		
Village		

Rq : ce tableau comprend les participations en nature (ex : participation de main d'œuvre villageoise ...)

Réalisation de l'ouvrage

- Maîtrise d'ouvrage
- - Qui est le maître d'ouvrage / d'œuvre ?
 -
 -

- Un contrat (ou convention) a-t-il été établi formellement entre les différents maîtres d'ouvrage ? (ex : tripartite)

.....

- Réalisation des travaux :

.....

- rapport entre les différents acteurs : sont-ils formels (contrats, ...) ou informels (accords oraux...) ?

.....

Fonctionnement :

- acteurs impliqués dans la gestion de l'ouvrage (exploitation) :

Acteur	Rôle

- outils employés pour la gestion du projet :

- modes de suivi et de gestion quotidienne de l'ouvrage

ex : cahiers d'entretien, comptabilité...

.....

- organes, comités de décision (formels ou informels)

.....

- moyens de suivi et/ou de contrôle employés par les migrants

.....

- Suivi du projet par les partenaires ou les acteurs extérieurs :

.....
.....

Bilan, impacts du projet :

- état actuel des réalisations

.....
.....

- adéquation entre les attentes initiales et les réalisations

.....

- difficultés rencontrées :

Financières :

oui non

lesquelles :

.....
.....
.....
.....

Techniques

oui non

lesquelles :

.....
.....
.....
.....

Conflits :

oui non

lesquelles :

.....
.....
.....
.....

Autres :

.....
.....

- Atouts :

.....
.....
.....
.....

- perspectives :

.....
.....
.....
.....
.....

.....

- Remarques générales :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 3 - b) Questionnaire d'enquête village

- Nombre d'habitants :
- Ethnies dominantes :
- Localisation :
- Nombre de ressortissants, en France et dans d'autres pays ? :

Organisation des migrants en France :

1. Les migrants sont-ils organisés ? (précisez s'il existe aussi une structure féminine)
2. Y a-t-il une association communale de ressortissants ?
3. Y a-t-il une association villageoise de développement ? (précisez s'il existe aussi une structure féminine)

Niveau de concertation entre migrants et villages

4. Lorsque les migrants interviennent, s'agit-il le plus souvent de projets pour lesquels le conseil de village les sollicite, ou l'initiative des projets vient-elle plutôt de France ?
5. Y a-t-il eu parfois des mésententes entre migrants et villageois lors de la mise en place d'un projet ? Est-il arrivé que les migrants mettent en place un projet sans que les villageois n'aient pris part aux décisions ?

Projets villageois :

6. Citez tous les projets impliquant les migrants mis en place depuis la décentralisation. (cf. tableau) en précisant :
 - la date
 - l'origine de l'initiative
 - le coût total
 - l'apport des migrants
 - les différents partenaires impliqués. Préciser qui est leur interlocuteur principal
 - le maître d'ouvrage
 - existence de documents de projet
 - existence d'une contractualisation incluant les migrants
 - gestion des réalisations
 - participation des migrants aux coûts de fonctionnement
 - suivi
 - l'état du projet
7. Vos migrants ont-ils déjà été sollicités pour financer des projets devant avoir lieu dans un autre village que le votre ? (préciser : projets intervillageois, communaux...)
8. La participation des migrants a-t-elle évolué au cours des années (concernant les pratiques et l'apport financier) ?

Partenariats

9. Outre les partenaires cités lors de l'énumération des projets, le village a-t-il d'autres partenaires. (préciser court/long terme)
10. Le village lui-même a-t-il entrepris des démarches pour créer de nouveaux partenariats ?

Relations village – commune - migrants

11. Qu'est-ce que la commune a fait dans votre village ? Les migrants étaient-ils impliqués ?
12. Y a-t-il eu un projet financé par l'ANICT dans votre village ? Comment la commune a-t-elle mobilisé les 20% ANICT ?

ANNEXE 3 - c) Questionnaire d'enquête communes

- Localisation :
- Interlocuteur :
- Nombre d'habitants :
- Ethnies dominantes :
- Nombre de ressortissants, en France et dans d'autres pays ? :

Niveau de concertation entre migrants et communes

1. Y a-t-il une association communale de ressortissants ? Qui en a pris l'initiative ?
2. Les élus ont-ils déjà sollicité les migrants pour les appuyer ?
3. Les migrants ont-ils été impliqués dans l'élaboration du PDC ? Quels ont été les modalités de concertation ?
4. (Les migrants ont-ils soutenus des projets inscrits dans le PDC ?)
5. Les élus sont-ils prévenus lorsque les migrants soutiennent un projet villageois ?
6. Y a-t-il eu parfois des problèmes de compréhension entre migrants et élus lors de la mise en place d'un projet ? Selon vous à quoi sont alors dus ces problèmes ?

Projets communaux :

7. Citez tous les projets impliquant les migrants mis en place depuis la décentralisation. (cf. tableau) en précisant :
 - la date
 - l'origine de l'initiative
 - le coût total
 - l'apport des migrants
 - les différents partenaires impliqués. Préciser qui est leur interlocuteur principal
 - le maître d'ouvrage
 - existence de documents de projet
 - existence d'une contractualisation incluant les migrants
 - suivi
 - l'état du projet
8. Existe-t-il des projets n'ayant pas fait intervenir les migrants ?
9. Préciser : Comment votre commune a-t-elle mobilisé les 20% ANICT ? Les migrants ont-ils participé ?

Relations partenariales de la commune :

10. Quels sont les partenaires de la commune ? Distinguer les partenaires ponctuels et les partenaires de long terme. L'interlocuteur principal de ces partenaires est-il alors la commune ou l'association de migrants ?
11. Quelles ont été les démarches entreprises par la commune pour créer de nouveaux partenariats ?
12. Pour les projets dans lesquels un partenaire est impliqué, comment se prennent les décisions ? (quel montage institutionnel ?)

ANNEXE 4 –a) Fiche de synthèse des enquêtes auprès des villages

- Localisation :
- Nombre d’habitants :
- Ethnies dominantes :
- Nombre de ressortissants :

- Organisation associative (Type, formalité, appartenance à un regroupement plus large)
 - du village :
.....
.....
.....

 - des migrants :
.....
.....
.....

- Financements
 - Part des réalisations villageoises où les migrants interviennent
.....
.....

 - Montants investis par les migrants
.....
.....

 - Participation des villageois
.....
.....

 - Evolution de la part des financements extérieurs :
.....
.....

- Partenaires
 - Nom, type, rôle, régularité du partenariat :
.....
.....
.....
.....
.....

 - Démarches partenariales :
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Montage des projets
- Maîtrise d'ouvrage

.....
.....
.....
.....

- Conventions, contractualisation

.....
.....
.....
.....

- Gestion, fonctionnement, suivi

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Relations avec la commune :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Relations migrants-village, concertation, répartition des rôles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Evolution de la participation des migrants pour le développement du village :

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Interlocuteurs : en France :
 Au Mali :
-
.....

ANNEXE 4 –b) Fiche de synthèse des enquêtes auprès des communes

- Localisation :
- Nombre de villages :
- Nombre d’habitants :
- Ethnies dominantes :

- Organisation associative des migrants :
 - Nombre de ressortissants de la commune :
 - Autres pays d’expatriation :

 - Asso communale :

 - Historique :

- Elaboration du PDC

- Financements
 - Part des réalisations communales où les migrants interviennent

 - Source des 20% ANICT :

 - Evolution de la part des financements extérieurs :

- Partenaires
 - Nom, type, rôle, régularité du partenariat :

.....
- Démarches partenariales :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Montage des projets
- Maîtrise d'ouvrage

.....
.....
.....
.....

- Conventions, contractualisation

.....
.....
.....

- Gestion, fonctionnement, suivi

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Relations commune-migrants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Evolution de la participation des migrants pour le développement de la commune :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Interlocuteurs :

.....
.....

ANNEXE 5 - a) : Liste des villages et communes enquêtées au Mali

	village	commune
Cercle de Bafoulabé		
	Sélinkény	Bafoulabé
	Diakon	Diakon
	Doualé	Diakon
Cercle de Diéma		
	Béma	Béma
	Tinkaré	Diéma
	Lambidou	Lambidou
	Madiga Sacko	Madiga Sacko
	Sansankidé	Sansankidé
Cercle de Kayes		
	Aourou	Djélébou
	Dindinaye	Djélébou
	Diboli	Falémé
	Gouméra	Gouméra
	Falaya	Koussané
	Koussané	Koussané
	Mogoyafara	Maréna Diombougou
	Digokouri	Sony
	Lany Tounka	Sony
Cercle de Nioro		
	Diabigué	Diabigué
	Gogui	Gogui
	Tourourou	Gogui
	Sandaré	Sandaré
	Sérédji	Sandaré
Cercle de Yélimané		
	Diongaga	Diafounou Diongaga
	Koméoulou	Diafounou Gory
	Tambacara	Diafounou Gory
	Fanga	Fanga
	Dioncoulané	Guidimé
	Makhana	Guidimé
	Yarka	Guidimé
	Kersignané	Kirané Kaniaga
	Kirané	Kirané Kaniaga

ANNEXE 5 - b) Liste des associations de migrants rencontrées en France

Association	Village	Commune	Type
<u>Cercle de Bafoulabé</u>			
APDS (Association Pour le Développement de Soroma)		Diakon (Soroma)	Communale
ARVDF (Association des Ressortissants Volontaires de Douale en France)	Douale	Diakon (Soroma)	Villageoise
<u>Cercle de Diéma</u>			
ODHT (Organisation pour le Développement Hydraulique de Tinkaré)	Tinkaré	Diéma	Villageoise
ODMSF (Organisation pour le Développement de Madiga Sacko en France)	Madiga Sacko	Madiga Sacko	Villageoise
FICDF (Fédération Intervillageoise pour le Développement du Cercle de Diéma en France)			Association de cercle
ARLF (Association des Ressortissants de Lambidou en France)	Lambidou	Lambidou	Villageoise
ARBF (Association des ressortissants de Béma en France)	Béma	Béma	Communale
Association des Ressortissants de Sansankidé en France	Sansankide	Sansankide	Villageoise
<u>Cercle de Kayes</u>			
ARDF (Association des Ressortissants de Digokouri en France)	Digokouri	Sony	Villageoise
ASSD	Saboucire Sambala	Maréna Diombougou	Villageoise
Aide et Action pour Dindinaye	Dindinaye	Djélébou	Villageoise
Association des jeunes de Dialané en France	Dialané	Kolimbiné	Villageoise
GXK (Guidimara Xéri Kafo)		Guidimara Xéri Kafo	Intervillageoise
Hanie Siree	Kalinioro	Karakoro	Villageoise
ADF (association pour le Développement de Falaya)	Falaya	Koussané	Villageoise
ACCMDF (Association Comité Communal de Maréna Diombougou en France)		Maréna Diombougou	Communale
Guidimara djiké		Sahel, Karakoro, Djélébou	Intervillageoise
Association des Ressortissants de Madina Couta en France	Madina Couta	Maréna Diombougou	Villageoise
Association de migrants pour commune Koussané		Koussané	Communale
ADVSE	Souéna	Karakoro	Villageoise
Association des Ressortissants de Tichy Ambidedi en France	Tichy Ambidedi	Djélébou	Villageoise
ADRGF (Association pour le Développement des Ressortissants de Goumera en France)	Goumera	Goumera	Communale
ADT (Association pour le Développement de Teichibé)	Teichibé	Karakoro	Villageoise
ARLF (Association des Ressortissants de Lany en France)	Lany	Sony	Villageoise

Association	Village	Commune	Type
<i>Cercle de Nioro</i>			
Association du village de Simbi	Simbi	Simbi	Villageoise
AKK	Korera Kore	Korera Kore	Communale
Association des Ressortissants de Seredji en France	Seredji	Sandaré	Villageoise
ASCD (Association Solidarité et Coopération pour le Développement)	Diabigué	Diabigué	Autre
ARGF (Association de Ressortissants de Gogui en France)	Gogui	Gogui	Villageoise
<i>Cercle de Yélimané</i>			
ADCYF (Association pour de Développement du Cercle de Yélimané en France)			Association de cercle
ARDUF (Association des Ressortissants du Diongaga Unifié en France)	Diongaga	Diafounou Diongaga	Intervillageoise
ASDDK	Dioncoulane	Guidimé	Villageoise
ADD (association pour le Développement de Dialaka)	Dialaka	Tringa	Villageoise
ADFF (Association pour le Développement de Fanga en France)	Fanga	Fanga	Villageoise
ARSF (Association des Ressortissants de Sambacanou en France)	Sambacanou	Gory	Villageoise
Madjigui	Komodinde	Konsiga	Villageoise
Diokon-Indam de Yarka en France	Yarka	Guidimé	Villageoise
ARMF (association des Ressortissants de Makana en France)	Makana	Guidimé	Villageoise
ARKF (Association des Ressortissants de Koméoulou en France)	Koméoulou	Diafounou Gory	Villageoise
SDT (Solidarité pour le Développement de Tambacara)		Diafounou Gory	Villageoise
ATKF (Association des Travailleurs de Kirané en France)	Kirané	Kirané Kaniaga	Villageoise
ARKF (Association des Ressortissants de Kersignané en France)	Kersignagné	Kirané Kaniaga	Villageoise

ANNEXE 6 : Détail des calculs d'actualisation

- **Exemple de calcul pour un projet exprimé en francs maliens (avant 1984)**

Soit un projet ayant coûté 100 000 Franc Maliens en 1980 (monnaie courante).

- *Conversion en Francs CFA après dévaluation* : 1 FM = 4 FCFA après dévaluation.

100 000 Francs Maliens x 4 = 400 000 FCFA après dévaluation

- *Actualisation* : le montant en FCFA après dévaluation est divisé par l'indice d'inflation (base 2004) correspondant à l'année 1980

400 000 FCFA après dévaluation / 0,471977139 = 847 498,68 FCFA 2004

Le montant du projet exprimé en FCFA constant 2004 est donc de 847 499.

- **Exemple de calcul pour un projet exprimé en FCFA avant dévaluation (entre 1984 et 1994)**

Soit un projet ayant coûté 100 000 FCFA avant dévaluation en 1990 (monnaie courante).

- *Conversion en Francs CFA après dévaluation* : 1 FCFA avant dévaluation = 2 FCFA après dévaluation.

100 000 FCFA avant dévaluation x 2 = 200 000 FCFA après dévaluation

- *Actualisation* : le montant en FCFA après dévaluation est multiplié par l'indice d'inflation (base 2004) correspondant à l'année 1990

200 000 FCFA après dévaluation / 0,674962112 = 296 312,93 FCFA 2004

Le montant du projet exprimé en FCFA constant 2004 est donc de 296 313.

- **Exemple de calcul pour un projet exprimé en FCFA après dévaluation (depuis 1994)**

Soit un projet ayant coûté 100 000 FCFA après dévaluation en 2000 (monnaie courante).

Actualisation : Le montant en FCFA courant est divisé par l'indice d'inflation (base 2004) correspondant à l'année 2000.

100 000 FCFA après dévaluation / 0,969136393 = 103 184,65 FCFA 2004

Le montant du projet exprimé en FCFA constant 2004 est donc de 103 185.

Année	Indice d'inflation base 2004 (Source AFRISTAT)
1965	0,104315536
1966	0,1148393
1967	0,122902337
1968	0,123100696
1969	0,12251634
1970	0,124880568
1971	0,150427489
1972	0,161405481
1973	0,205510934
1974	0,212936005
1975	0,225411195
1976	0,243649526
1977	0,304561908
1978	0,405612557
1979	0,391416466
1980	0,471977139
1981	0,5332916
1982	0,545536264
1983	0,59924874
1984	0,674727126
1985	0,726804478
1986	0,696541286
1987	0,599554321
1988	0,665273173
1989	0,66420229
1990	0,674962112
1991	0,685110001
1992	0,644620434
1993	0,640693863
1994	0,799261005
1995	0,898042292
1996	0,956017845
1997	0,949330784
1998	0,987731039
1999	0,976418101
2000	0,969136393
2001	1,019279796
2002	1,070558477
2003	1,056315727
2004	1

ANNEXE 7 : Adductions d'Eau Potable financées par les migrants dans la zone d'étude :

Cercle	Village	Type d'AEP	Partenaires
Diéma	Diankounté Camara	thermique	Migrants
	Tinkaré	thermique	Migrants, SAGEP
Nioro	Guétéma	solaire	1 migrant
	Nioro Madina	thermique	Migrants
Yélimané	Kersignané	thermique	Migrants, KFW (réhabilitation)
	Komodindé	thermique	Migrants, KFW
	Dogoféry	thermique	Migrants, SAGEP
	Diongaga	thermique	Migrants, Secours Populaire
	Tambacara	solaire puis thermique	Migrants, Hauts de Seine
	Gory	thermique	Migrants, SAGEP, Agence de l'Eau Seine-Normandie
	Dioncoulané	thermique	Migrants, SAGEP, Agence de l'Eau Seine-Normandie
	Koméoulou	thermique	Migrants
	Sambaga	Solaire puis thermique	Migrants
	Sambacanou	thermique	Migrants, Hauts de Seine
	Diabougou	thermique	Migrants, SAGEP
	Maréna Tringa	thermique	Migrants, Secours Populaire, FSN, DRHE
Kayes	Séliféli	solaire	Migrants, CCFD, DRHE, KFW
	Boutoungoussé	solaire	Migrants, Hauts de Seine
	Koussané	solaire	Migrants, SAGEP

ANNEXE 8 a) Infrastructures scolaires appuyées par les migrants dans le sud du cercle de Kayes :

Commune	village	Participation à* :
Sadiola	Sangafara	l'équipement et la construction du premier cycle
	Kakadian	l'équipement et la construction du premier cycle
Liberté Dembaya	Diala	la construction de 3 classes de premier cycle
Kéméné Tambo	Makhana	la construction et l'équipement du premier et du second cycle
Sony	Lani	la construction et l'équipement du premier et du second cycle
Tafacirga	Kotéra	la construction des premier et second cycles, l'équipement du premier cycle
	Tafacirga	la construction du premier et second cycle
	Ségala Gadiaga	la construction du premier et second cycle
Falémé	Dialambi	la construction du premier cycle
	Diboli	la construction du premier cycle
	Diabougou	la construction du premier cycle

Sources : CAP Kayes Sud

ANNEXE 8 b) Infrastructures scolaires dans le cercle de Bafoulabé appuyées par les migrants :

Commune	village	Participation à* :
Bafoulabé	Sélinkégny	La construction et l'équipement de trois salles de classe
Diakon	Diakon	La construction de 9 salles de classe (1er et second cycle) et la cité des enseignants
	Doualé	La construction de 6 salles de classe et la cité des enseignants
	Kandia	La construction de 3 salles
	Kembé	La construction de 6 salles de classe et la cité des enseignants
Goundara	Goundara	La construction de 6 classes
	Tombinassou	La construction de 3 classes
Sidibéla	Tigana	La construction de 3 classes
	Saorané	La construction de 6 classes
Tomora	Bambila	La construction de 3 classes
	Bidinga	La construction de 3 classes
	Déméké	La construction de 3 classes
	Madalaya	La construction de 3 classes
	Madihawahia	La construction de 3 classes

	Yahinané	La construction de 3 classes
	Tambatinti/Godi	La construction de 6 classes
	Total	69 classes

Source : CAP du cercle de Bafoulabé

ANNEXE 8 c) infrastructures scolaires dans le cercle de Diéma appuyées par les migrants :

Commune	village	Nombre de salles	Bureau du directeur	magasin	Logement du directeur	Latrines
Diangounté	Biniékolobougou	3	1	1	1	3
	Farabougou (1er cycle)	3	1	1	1	3
	Farabougou (2nd cycle)	3	1	1	2	3
Diaguiridé	Foulabougou	3	0	0	1	0
	Méréla	3	0	0	1	3
Diéma	Kana	3	1	1	1	0
	Nafadji	3	1	1	1	2
	Tinkaré	6	1	1	1	1
Diéoura	Tassara	3	1	1	1	1
Dioumara	Ballabougou	3	0	0	0	0
	Madiga Coura	3	0	0	1	3
Fatao	Diabira	3	0	0	1	0
	Fatao	6	0	0	0	0
	Kaïmpo	3	0	0	0	0
	Gourdy					
	Mountan Soninké	3	1	1	1	1
Lakamané	Gory	3	1	1	0	0
Lambidou	Kary	3	1	1	1	1
	Koumaréga	6	1	1	1	1
	Lambidou	9	2	2	2	2
	Singoné	3	1	1	1	1
Madiga Sacko	Bahamabougou	3	1	1	1	2
	Souranguédou	3	1	1	1	1

Source : CAP du cercle de Diéma

ANNEXE 9 a) : Carte des villages et communes enquêtés dans le cercle de Bafoulabé

CERCLE DE BAFOULABE



Légende

- De la Commune
- De la Région
- Villages de commune
- Village
- Commune

Enquête :
COMMUNE : Chef lieu de commune enquêté en France et au Mali
Village : Village enquêté en France et au Mali
COMMUNE VILLAGE : Structures enquêtées au Mali uniquement
COMMUNE VILLAGE : Structures enquêtées en France uniquement



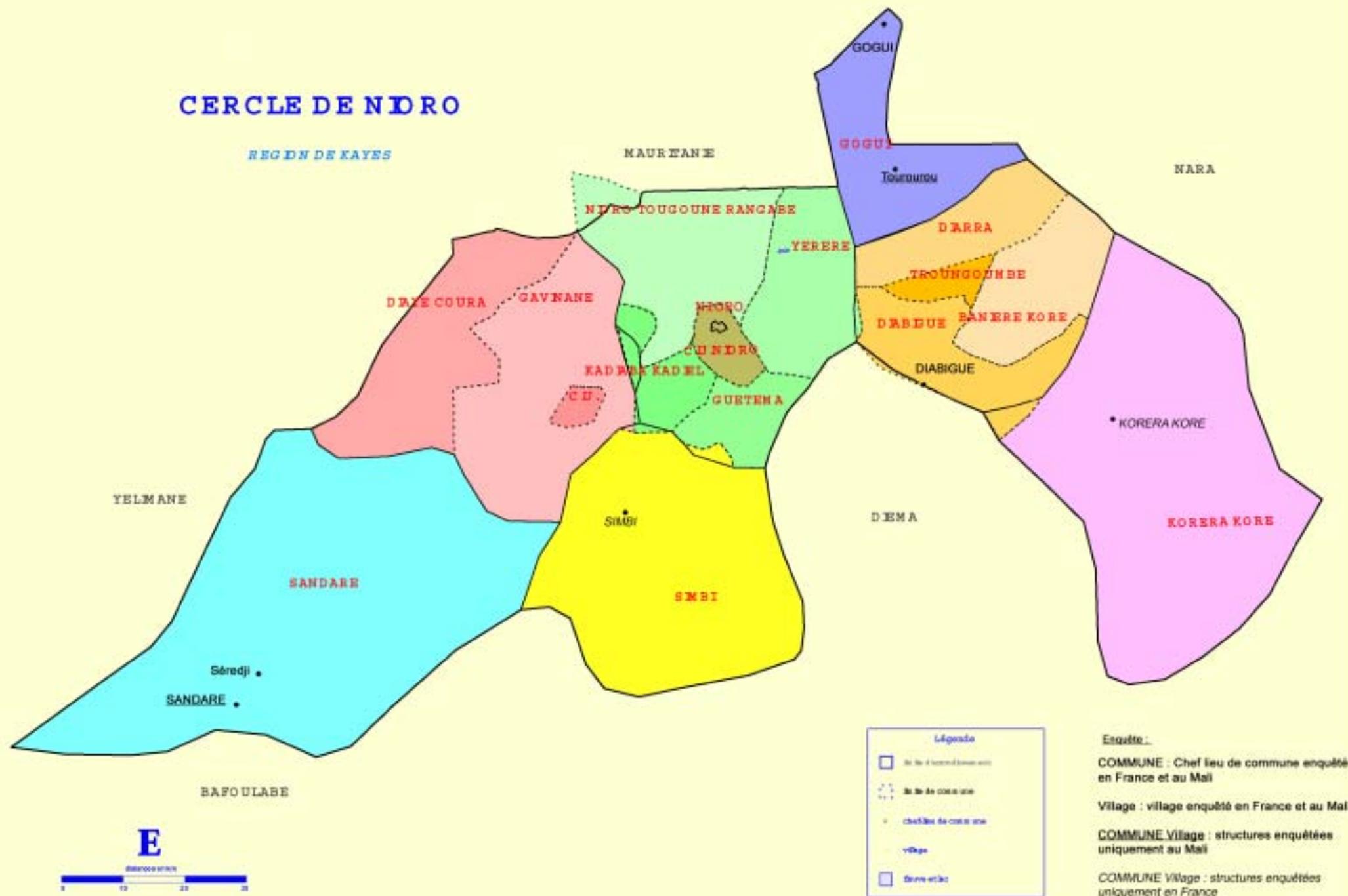
ANNEXE 9 b) : Carte des villages et communes enquêtés dans le cercle de Diéma



ANNEXE 9 c) : Carte des villages et communes enquêtés dans le cercle de Kayes



ANNEXE 9 d) : Carte des villages et communes enquêtées dans le cercle de Nioro



ANNEXE 9 e) : Carte des villages et communes enquêtés dans le cercle de Yélimané

